



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

Bulletin de documentation

4

Janvier-Février-Mars-
Avril 1978

**Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

JANVIER-FÉVRIER-MARS-AVRIL 1978

SOMMAIRE

La Visite officielle à Luxembourg du Premier Ministre de Grèce	3
La Visite à Luxembourg du Ministre de l'Aviation Civile de l'URSS	5
Le 25 ^e anniversaire du Comité consultatif CECA à Luxembourg	6
Le Prix Joseph Bech 1978	9
Europa, Vision und Realität, par Gaston Thorn .	13
Monsieur Gaston Thorn à la Tribune de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe	15
Luxembourg : si proche et si lointain	19
Le Luxembourg, tremplin de l'Europe, par Gaston Thorn	25
Luxembourg, Centre international des euro-emprunts	26
Luxembourg, place-forte du circuit international de la finance, par Jacques F. Poos	28
L'Économie luxembourgeoise en 1977	29
La Démographie du Luxembourg, passé, présent et avenir	31
Décès de Monsieur Eugène Schaus, ancien Vice-Président du Gouvernement	33
Messages de Nouvel An à Radio-Télé-Luxembourg .	35
Nouvelles diverses	37
Mémorial	40
Chambre des Députés	44

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite officielle à Luxembourg du Premier Ministre de Grèce

Répondant à l'invitation de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Constantin Caramanlis, Premier Ministre de Grèce, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg les 3 et 4 avril 1978. Monsieur Caramanlis était accompagné de Monsieur Panayotis Papaligouras, Ministre des Affaires Etrangères.

A sa descente d'avion à l'aéroport du Findel, le Premier Ministre de Grèce fut accueilli par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères.

Après que la musique militaire eut interprété les hymnes nationaux, les deux chefs de gouvernement ont passé en revue un détachement d'honneur de l'armée.

Le cortège officiel s'est rendu ensuite à Ehnen, où eut lieu un déjeuner privé.

En fin d'après-midi, Monsieur Constantin Caramanlis, Premier Ministre de Grèce, et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement luxembourgeois, ont eu des entretiens politiques à la Présidence du Gouvernement.

Dans la soirée un dîner fut offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur de Monsieur Constantin Caramanlis, Premier Ministre de Grèce, au Château de Senningen. A l'issue du dîner des discours furent prononcés par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et Monsieur Constantin Caramanlis, Premier Ministre de Grèce. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le grand honneur de saluer en vous le premier chef de gouvernement de ce pays prestigieux entre tous qu'est la Grèce qui se rend en visite au Luxembourg. La Grèce a été le berceau de l'Occident dont elle fait tout naturellement partie intégrante. La prodigieuse expérience qu'on a pu appeler le miracle grec a fait de l'homme la mesure de toute chose d'après la célèbre phrase de Protagoras. Mais plutôt

que d'essayer de définir l'immense contribution de la Grèce à la pensée, à la littérature, au théâtre, à la science, à la sculpture de l'Occident, j'aimerais dire pourquoi l'histoire de la Grèce me paraît préfigurer l'histoire de l'Europe moderne dont elle constitue en quelque sorte le microcosme. C'est essentiellement pour trois raisons.

En premier lieu, quand les diverses cités de votre pays tellement divisé par la géographie s'unissaient dans un intérêt commun elles savaient accomplir des prodiges. Qu'on se rappelle la force d'âme de ces cités en face du péril mortel que présentaient les invasions des rois perses habitués à voir se plier devant eux les peuples d'Asie. Et pourtant les héros de Marathon, des Thermopyles, de Salamine quand Athènes était déjà perdue, de Platée ont su arrêter les armées innombrables de Darius et de Xerxès qu'Hérodote a évaluées à plus de deux millions d'hommes. Voilà une première fois que la Grèce a sauvé le monde occidental des invasions barbares. Et quand on se rappelle ces hauts faits ne conclut-on pas naturellement que toute contribution de la Grèce à la défense de l'Occident ne saurait être que précieuse ?

Deuxièmement : L'idée de la liberté qui nous est si chère est née en Grèce, mais cette liberté a toujours été menacée. Pour reprendre le fil de l'histoire : Après les guerres perses deux cités se sont disputé l'hégémonie de la Grèce, à savoir Sparte et Athènes. Sparte préfigure l'Etat totalitaire et militariste moderne où l'individu est élevé dans l'idée du sacrifice à la collectivité qui opprime entièrement les intérêts des particuliers, où le guerrier seul jouit de la considération, où la population laborieuse est dégradée à l'état d'hélotés. A Sparte s'oppose cette Athènes rayonnante et frivole en apparence qui suivant l'expression célèbre rapportée par Thucydide aime le beau, mais sans faste, et cultive l'intelligence, mais sans mollesse. Au cours de la funeste guerre du Péloponnèse qui oppose les deux protagonistes, Périclès fait l'éloge des premiers morts athéniens et il définit comme suit l'enjeu de la lutte : « Parce que (notre constitution) prend en considération non un petit nombre mais la majorité elle a pour nom : démocratie. A tous, les lois assurent les mêmes droits dans la poursuite de leurs intérêts personnels... »

jamais l'obscurité de son rang n'a empêché de servir la cité d'indigent qui en est capable... à tous, malgré la diversité de leurs tâches, il incombe de participer pleinement à la vie politique : pour nous seuls en effet l'individu qui refuse d'y prendre part n'est pas un citoyen de tout repos, mais simplement un inutile. Et c'est nous-mêmes qui prenons les décisions... ceux qui se lancent dans l'action sont les mêmes qui, au fond, délibèrent sur les actions qu'ils vont entreprendre, alors que les autres puisent leur courage dans l'inconscience et que le raisonnement les fait fléchir.»

Hélas ! Malgré l'optimisme de Périclès la liberté est fragile, et Athènes perdit la guerre du Péloponnèse par sa propre insouciance. Mais l'idée de la liberté eut un retentissement immense en Occident et resta vivace en Grèce même après des siècles d'oppression comme en témoigna la guerre d'indépendance grecque au siècle passé. Plus récemment l'héroïque comportement du peuple grec au cours de la deuxième guerre mondiale et pendant l'atroce guerre civile fomentée de l'extérieur souleva l'admiration du monde entier. Aussi est-il tout à fait naturel que la Grèce se soit récemment débarrassée d'un régime d'oppression, qu'elle prenne sa place parmi ceux qui sont résolus à défendre la liberté.

Troisièmement : Le rayonnement de la Grèce antique fut extraordinaire. De bonne heure les cités grecques établirent des colonies en Sicile mais il fallait attendre Alexandre le Grand pour que ce qu'on a appelé l'hellénisme fasse la conquête de l'Asie mineure et de l'Orient, pour que l'influence grecque s'étende de l'Adriatique au bord du Gange. Les luttes des Diadoques ruinèrent l'empire du grand roi mais les idées grecques introduites en Orient par le glaive y restaient vivaces par leur force propre : La renommée de la ville d'Alexandrie fut au plus haut quand la Grèce avait perdu sa puissance politique au profit de Rome, quand le grec fut devenu la langue du monde cultivé dans laquelle furent par ailleurs écrites la plupart des livres du Nouveau Testament chrétien. La colonisation grecque ne préfigure-t-elle pas ainsi la colonisation européenne — aventure que d'aucuns veulent condamner mais qui est à l'origine de l'influence de l'Europe dans le monde ?

Mais, Monsieur le Premier Ministre, mes excursions historiques vont s'arrêter ici car je sais que les Grecs n'aiment pas qu'on oublie trop leur présent sous prétexte qu'ils ont un glorieux passé à nul autre pareil. Et quel est ce présent ? Après une décision librement réfléchie et prise dans des conditions qu'a décrites Périclès dans son oraison funèbre, les représentants librement élus du peuple grec ont fait la demande d'adhésion de leur pays à l'Europe occidentale qui est en train de s'unir. Le Conseil des Ministres de la Communauté a donné une réponse politique positive à cette demande, tout en déclarant qu'elle serait examinée sur son mérite propre, ce qui a constitué une assurance importante, de nature à dissiper beaucoup de craintes et de malentendus. Depuis lors les négociations vont bon train : Après un tour d'horizon général on en est venu aux problèmes concrets, et en ce moment on discute de l'union douanière, des mouvements de capitaux et des relations extérieures, où un accord satisfaisant paraît possible.

Certes, des questions assez importantes restent encore ouvertes mais la volonté d'aboutir de la Communauté n'a-t-elle pas été soulignée au-delà de toute ambiguïté par une prise de position du Conseil des Ministres à l'effet que les négociations avec la Grèce devront pour l'essentiel être terminées avant la fin de cette année ? La Grèce, semble-t-il, a donc une chance sérieuse de devenir à un moment pas trop éloigné le dixième Etat membre de la Communauté.

On a parfois relevé que l'élargissement de la Communauté peut compromettre son acquis existant et menacer ses chances de développement futur. J'avouerais sans restriction que j'ai partagé cette préoccupation. Mais à y réfléchir j'en arrive à la conclusion que le nombre ne saurait constituer un obstacle si la volonté et la sagesse politiques y sont. Et comment pourrais-je douter que vous-même, Monsieur le Premier Ministre, possédez ces qualités au plus haut degré ? Vous en avez récemment fourni une nouvelle preuve en acceptant de rencontrer le Premier Ministre de Turquie pour avoir avec lui des conversations utiles sur l'ensemble des problèmes existant entre vos deux pays. Voilà ce qui est caractéristique de l'éminent homme d'Etat, voilà ce que j'appellerais faire une contribution exceptionnelle à la stabilité de cette région si importante pour notre sécurité à nous tous, pays membres de l'Alliance Atlantique, qu'est la Méditerranée Orientale. L'Europe tout entière vous en est reconnaissante car elle ne peut se désintéresser de la région méditerranéenne qui constitue un pont entre le vieux continent d'un côté, les pays arabes et africains auxquels nous lient des accords de coopération de l'autre. Et où se tourneraient les pays méditerranéens dans leur désespoir si l'Europe, pourtant si prête à conclure toutes sortes d'accords avec le Tiers Monde, repoussait les peuples qui font partie de l'Occident ? La Méditerranée n'est-elle pas plus proche que l'Afrique, les Caraïbes, le Pacifique ? Et quand retrouverions-nous la chance historique qui s'offre maintenant ? Le défi est lancé : A nous de le relever. Et j'espère bien que votre visite à Luxembourg, Monsieur le Premier Ministre, nous aidera à relever ce défi historique.

Discours de Monsieur Constantin Caramanlis, Premier Ministre de Grèce

Monsieur le Président,

Ma joie est grande de visiter votre beau pays. Je vous remercie de l'accueil que vous avez bien voulu me réserver et surtout pour les paroles chaleureuses que vous venez de prononcer à l'égard de mon pays.

Mon intention n'est point de vous rendre le compliment, mais de vous affirmer que mes compatriotes apprécient sincèrement le progrès spectaculaire qui se réalise dans votre pays. Comme je vous l'avais dit, lors de votre séjour à Athènes, où j'ai eu le plaisir de vous accueillir, ce n'est pas un événement fortuit qu'une des organisations à l'avant-garde de la marche décisive vers l'union économique de l'Europe — la Communauté Charbon-Acier — siège depuis sa fondation dans votre pays. Grâce à la multitude d'ailleurs de leurs activités dans le domaine européen et à la position géographique du Luxembourg, celui-ci

peut être considéré avec Bruxelles, si je puis dire, la « co-capitale » de l'Europe.

Monsieur le Président,

Les liens qui s'établirent entre nos deux pays dans le cadre de l'histoire européenne récente ont été ceux d'une amitié constante.

Plus particulièrement, après la deuxième guerre mondiale, nos deux pays, quoique géographiquement éloignés, convergèrent dans leurs aspirations. Car, à part leur appartenance commune à la civilisation européenne, ils partagent les mêmes objectifs pour la réalisation de l'idéal de l'Europe unie.

Seize ans se sont déjà écoulés depuis que le peuple hellène a exprimé son désir, par le Traité d'Athènes, d'identifier son avenir avec celui de la Communauté Européenne qui venait alors de naître. Il déclarait sa foi dans une institution qui n'avait pas encore fait ses preuves, mais qui se trouvait encore en gestation. La Grèce affirmait ainsi sa conscience européenne et sa confiance dans l'avenir de l'Europe. Et malgré que sa situation économique ne lui permit alors d'accéder immédiatement à la Communauté Européenne, le Traité d'Athènes constitua l'engagement de son adhésion. Des circonstances adverses suspendirent malheureusement l'application complète de l'Accord d'Association qui prévoit l'adhésion de la Grèce à la Communauté. Mais déjà après la restauration des institutions démocratiques et l'établissement de la stabilité politique et économique dans notre pays, le moment est arrivé pour la réalisation de la promesse mutuelle qui fut donnée officiellement, il y a seize ans, à l'ombre de l'Acropole.

Monsieur le Président,

Il y a à peu près deux ans que la Grèce avait demandé d'adhérer à la Communauté de façon définitive. Cependant, les négociations relatives se dévelop-

paient à un rythme lent, étant donné que la demande grecque fut mêlée à d'autres questions étrangères à celle-ci. Mais déjà le besoin de l'examen séparé de la demande grecque, ainsi que l'accélération des négociations à cet effet fut reconnue de façon à ce que ces négociations puissent se terminer jusqu'à la fin de cette année. Je sais que vous avez contribué personnellement à la prise de ces décisions, ce que j'apprécie profondément.

Monsieur le Président,

Vous connaissez combien j'ai foi dans les possibilités et, par conséquent, dans l'avenir de l'Europe. Son unification ne va pas seulement influencer l'avenir de notre continent, mais peut-être bien aussi la marche de l'humanité. Mais, afin que la grande idée de son unification soit promue, nous devrions écarter tout ce qui nous sépare et soumettre les intérêts particuliers aux objectifs les plus hauts qui inspirèrent les fondateurs de la Communauté. C'est avec la certitude que ces pensées correspondent aux vôtres que je lève mon verre à la santé du Grand-Duc, à votre santé et votre bonheur personnel, Monsieur le Président, ainsi qu'à la prospérité du peuple ami du Luxembourg.

Dans la matinée du 4 avril une réunion de travail entre les délégations grecque et luxembourgeoise, sous la présidence des Secrétaires généraux Théodoropoulos et Reichling eut lieu au Ministère du Commerce Extérieur. En fin de matinée, le Premier Ministre de Grèce a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg.

Après un déjeuner offert par le Premier Ministre de Grèce en l'honneur de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, le cortège officiel s'est dirigé vers l'aéroport du Findel où eut lieu la cérémonie de départ.

La Visite à Luxembourg du Ministre de l'Aviation Civile de l'URSS

Le Grand Maréchal d'Aviation Boris Bougaev, Ministre de l'Aviation Civile de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, a effectué du 18 au 21 avril une visite à Luxembourg. Au cours de cette visite il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, et il a signé un mémorandum relatif au développement de la coopération dans le domaine des transports aériens entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. A l'occasion de la signature de ce mémorandum, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, a fait la déclaration suivante :

Déclaration de Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports

L'accord aérien entre le Luxembourg et l'URSS signé à Moscou le 6 juin 1975 a permis la création par AEROFLOT d'une ligne aérienne entre les capitales de nos deux pays, ce qui entraîna en même temps l'ouverture d'une agence d'AEROFLOT à Luxembourg. Cette première ligne fut doublée peu de temps après par une liaison Moscou-Luxembourg-Madrid. Parallèlement se développait petit à petit le trafic charter de fret entre Moscou et Luxembourg.

La compagnie nationale luxembourgeoise LUXAIR n'ayant pas dans l'immédiat le désir de créer un

service aérien entre le Luxembourg et l'URSS, l'idée survint de faire profiter la compagnie luxembourgeoise CARGOLUX de certains droits accordés à LUXAIR pour ses opérations de fret.

Le mémorandum signé aujourd'hui permet à CARGOLUX l'exercice de ces droits sous la responsabilité de LUXAIR.

De plus, il permet à AEROFLOT d'ouvrir deux nouvelles routes, d'abord Léningrad-Stockholm et/ou Copenhague-Luxembourg et ensuite Moscou-Luxembourg — un point intermédiaire — La Havane. AEROFLOT voit en outre son trafic de fret consolidé par la possibilité d'ouvrir un service régulier dans ce domaine.

La Ville de Luxembourg se trouve ainsi reliée à de nouvelles destinations, cela au profit des hommes

d'affaires et des touristes luxembourgeois et étrangers.

Les mouvements nouveaux créés à l'aéroport de Luxembourg augmenteront, grâce aux taxes perçues, les revenus de l'Etat, ainsi que ceux de LUXAIR, qui assure l'assistance aéroportuaire d'AEROFLOT et qui verra en outre s'accroître sa clientèle.

L'impact que les opérations d'AEROFLOT auront sur l'économie luxembourgeoise est loin d'être négligeable.

Je suis convaincu que la coopération existant dans le domaine de l'aviation civile entre nos deux pays et que nous avons étendue aujourd'hui, se resserrera encore davantage à l'avenir, et qu'elle sera de plus en plus bénéfique pour nos économies et l'amitié entre nos deux peuples.

Le 25^e anniversaire du Comité consultatif CECA à Luxembourg

Le 25^e anniversaire de la première session du comité consultatif CECA a été marqué le 26 janvier 1978 par une séance académique à Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités.

Lors de cette séance académique des discours furent prononcés par Monsieur Raymond Ackermann, président du comité consultatif CECA, par le Vicomte Etienne Davignon, membre de la Commission des Communautés Européennes et par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes.

**Discours de Monsieur Gaston Thorn,
Président du Gouvernement, Ministre de
l'Economie Nationale et des Classes Moyennes**

Altesse Royale,
Excellences,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement luxembourgeois, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette séance qui commémore le 25^e anniversaire du Comité Consultatif CECA, en cette ville de Luxembourg, où il fut constitué et où il n'a jamais cessé d'exercer ses activités.

Je voudrais également saisir cette occasion pour vous transmettre les félicitations du Président en exercice du Conseil des Communautés Européennes, Monsieur Andersen, qui, à son grand regret, ne pourra pas être des nôtres en ce jour anniversaire.

Dès l'abord, j'aimerais souligner l'importance particulière que revêt à mes yeux le fait que dès sa créa-

tion, le Comité s'est basé sur la collaboration entre travailleurs, producteurs et utilisateurs. En tirant la sonnette d'alarme à temps, les différents partenaires sociaux ont ainsi su éviter bien des heurts et bien des désordres au cours des profonds changements qu'ont connus ces dernières années les secteurs du charbon et de l'acier.

Les travaux du Comité ont été dominés par l'évolution de la situation économique et sociale et ses répercussions sur les industries relevant du traité CECA.

S'il est vrai que pendant la première période d'activité de votre Comité, les difficultés constantes que connaît le secteur charbonnier, ont retenu votre attention en permanence, on a vu figurer à votre tableau d'activité tous les problèmes importants qui se sont posés à la sidérurgie, que ce soient les conditions d'approvisionnement en matières premières, la situation des marchés ou encore les conditions de la concurrence.

Par l'intermédiaire du Comité, les partenaires sociaux ont pu être constamment associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques communautaires dans ce secteur et ont ainsi permis d'amorcer les restructurations nécessaires en accord avec les milieux intéressés.

La formule s'est révélée si avantageuse qu'elle a été reprise, au niveau de la Communauté dans son ensemble cette fois, sous la forme de Conférences Tripartites.

Devant les graves préoccupations que suscitent tant parmi les travailleurs que parmi les producteurs la situation actuelle du secteur acier, et, au-delà, les aléas de la politique industrielle et énergétique de la Communauté, la nécessité s'est imposée d'organiser une consultation constante entre partenaires sociaux afin d'éviter à la fois les risques de confron-

tation et ceux d'une renaissance du protectionnisme toujours latent.

La crise que connaît la sidérurgie européenne est de nature structurelle et ne permet guère d'envisager des solutions à court terme. Seul un rééquilibrage progressif et échelonné dans le temps des structures surannées permettra à terme de rendre à notre secteur sidérurgique sa compétitivité. Or, une telle restructuration de tout un secteur économique et la régulation concomitante des marchés ne pourront pas se réaliser au travers des confrontations sociales ou de la formation de cartels, mais par une réflexion constante et confiante entre travailleurs, producteurs et autorités publiques.

D'autre part, il s'avère d'ores et déjà que des mesures prises au niveau national sont insuffisantes pour surmonter une crise qui frappe l'ensemble de la sidérurgie européenne et dont les raisons sont largement similaires dans les différents pays concernés. Pour que les solutions et les transformations à opérer s'avèrent efficaces, elles devront nécessairement avoir lieu dans un cadre communautaire.

C'est pourquoi je ne puis que me féliciter de ce que la Communauté se soit enfin décidée à mettre en œuvre la discipline et la solidarité européennes dans un plan anti-crise qui nécessitera la participation active de tous les secteurs intéressés.

Le Vicomte Davignon vient de nous en exposer les raisons et les objectifs et je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet.

Mais il ne saurait s'agir là que d'un premier pas vers un effort qui devra être poursuivi dans d'autres domaines également : car si l'évolution du prix de l'énergie a quelque peu réussi à rattraper le marasme qui frappait depuis de longues années le secteur charbonnier, ce secteur est encore loin d'être assaini : la meilleure preuve en est qu'il est toujours étroitement contrôlé et bénéficie de régimes spéciaux très favorables, que ces régimes soient d'origine nationale ou communautaire.

La crise aiguë que connaît actuellement la sidérurgie ne doit pas nous cacher le fait que les mêmes problèmes pourront se retrouver à plus ou moins brève échéance dans le secteur charbonnier.

Ne devrions-nous pas profiter des enseignements que nous ont apportés les difficultés actuelles pour traiter à froid les problèmes qui se posent dans le secteur du charbon, avant que les événements ne nous contraignent à prendre des mesures qui s'avèreront d'autant plus douloureuses sur le plan social que la crise sera aiguë.

Voici que s'offre à la Communauté une occasion de définir enfin une nouvelle politique énergétique qui soit cohérente et globale : saisissons-la pendant qu'il en est encore temps, surtout en ce moment où nous ne devons négliger aucune tentative de nous sortir des incertitudes et des difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Lors de sa récente visite en Europe, le Président Carter a affirmé son souci de contribuer à freiner les mouvements désordonnés du dollar.

Or, il n'y a pas de doute qu'au plan communautaire les désordres monétaires de ces dernières années ont très sérieusement contribué à remettre en cause l'acquis communautaire, à un moment où la Com-

munauté souffrait déjà d'une stagnation prolongée dans son évolution interne.

Comment s'attaquer à une politique anti-crise, comment tenter de lutter contre le chômage qui frappe plus de 6 millions d'Européens, alors que les constantes fluctuations monétaires créent l'incertitude parmi les opérateurs économiques, nuisent aux échanges et à la libre circulation des biens, et finissent par remettre en cause jusqu'au bon fonctionnement de l'Union Douanière dont nous avons célébré la réalisation intégrale entre les neuf Etats membres le 1^{er} juillet 1977 ?

C'est pourquoi je désire accorder mon plein soutien aux efforts du Président de la Commission, M. Jenkins, qui vise à faire revivre le concept d'une Union Economique et Monétaire.

Même si l'application intégrale des idées qui se trouvaient à la base du Plan Werner, se heurte encore de part et d'autre à un certain nombre d'hésitations et même de mauvaises volontés affichées, la politique des petits pas qui a été choisie par la Commission et confirmée par le dernier Conseil Européen, n'en revêt pas moins une très grande importance : en effet, la Communauté ne s'est pas contentée cette fois-ci d'invoquer des arguments de nature technique, selon lesquels la réalisation d'une Union Economique et Monétaire serait plus plausible aujourd'hui qu'hier, ou bien constituerait un secteur parmi d'autres permettant de progresser plus rapidement sur la voie de l'Union Européenne; au contraire, l'accent a été mis sur la dimension politique de l'entreprise, qui, par le jeu des engrenages successifs, dépasse de loin tout ce qui pourrait être obtenu par une application bureaucratique des Traités de Paris et de Rome. En plaçant l'objectif dans un délai non défini, et en le liant au débat sur l'élection du Parlement Européen, la Communauté a délibérément choisi de briser les pesanteurs technocratiques et un scepticisme de mise, pour conférer à la discussion un souffle nouveau et intéresser l'opinion, en le plaçant dans le domaine qui la touche de plus près : le chômage et le coût de la vie.

Malgré ces aspects positifs dans l'activité récente de la Communauté, nous sommes bien forcés de reconnaître que sans doute aucun la volonté de construire l'Europe s'est considérablement affaiblie parmi les dirigeants politiques actuels, empêtrés qu'ils sont dans les méandres de leurs problèmes intérieurs.

Cette incapacité d'imaginer de nouvelles politiques, de nouveaux mécanismes capables de répondre aux besoins de l'époque difficile que nous traversons, est tout à fait significative de la crise d'identité que connaît l'idéal européen à l'heure actuelle.

Les vieux réflexes profondément ancrés par des siècles d'histoire européenne de protectionnisme et de nationalisme ne sont qu'assoupis et ne cherchent qu'un prétexte pour se réveiller.

C'est pourquoi le temps presse, et c'est maintenant qu'il nous faut nous décider à entreprendre les actions nécessaires avant que des tentatives de solutions ne soient à nouveau élaborées au niveau national et que la dynamique européenne ne soit définitivement rompue.

Or, et au delà des discussions quasi-théologiques sur la nature de la Communauté future, les objectifs

demeurent les mêmes, et apparaissent peut-être plus essentiels encore en cette période de crise économique que nous vivons.

Il s'agit d'établir des liens de solidarité entre les Etats et les peuples d'une même région du monde, qui ont en commun un même modèle d'institutions démocratiques, une approche envers les droits de l'homme et une conception du type de société vers lequel ils tendent qui sont largement similaires, afin de se donner la possibilité de s'attaquer ensemble aux difficiles problèmes qui les ont si souvent divisés naguère, et souvent de manière sanglante.

Il s'agit encore de donner à ces Etats et à ces peuples, dans leur solidarité retrouvée, les moyens d'exercer à nouveau dans le monde le rôle de conciliation et d'assistance généreuse qui leur revient du fait de leurs responsabilités passées et de leur intérêt actuel.

Et parce que, malgré les hésitations et l'affaiblissement interne de ces dernières années, ce rôle que joue la Communauté dans le monde, est encore important et son rayonnement est grand, d'autres Etats européens ont décidé de poser leur candidature à en faire partie. Et voici que s'ouvrent à la Communauté des perspectives nouvelles : depuis l'origine, les pays membres ont estimé que la Communauté qu'ils voulaient construire, devrait être ouverte : c'est-à-dire que tous les Etats du sous-continent européen, à condition qu'ils partagent nos idéaux démocratiques et qu'ils acceptent pleinement les buts et principes des Communautés, sont en droit de demander leur adhésion.

Quand de plus, comme c'est le cas pour la Grèce, le Portugal et l'Espagne, les Etats candidats ne sont retournés que récemment à la démocratie, il devient de la plus haute importance que du point de vue politique, les Européens mettent tout en œuvre afin de favoriser cette évolution et de consolider les jeunes régimes en leur assurant une adhésion rapide, même si cela devrait s'accompagner d'un certain nombre de sacrifices sur le plan économique.

Mais encore faut-il que la Communauté soit en mesure d'accueillir et d'assimiler les nouveaux adhérents. Cela signifie qu'il n'est pas indifférent à quel moment et à quelles conditions l'élargissement s'opérera. Il faudra éviter que d'aucuns se saisissent d'un tel processus comme d'un prétexte pour favoriser l'affaiblissement des structures internes, qu'un élargissement mal préparé ne ferait que renforcer, et pour freiner la nécessaire évolution vers une Union Européenne.

Or, de tels risques sont grands si l'on conserve tels quels les mécanismes actuels et si l'on se refuse à toute évolution à l'intérieur des institutions communautaires. Déjà languissant, le processus de prise de décision risque de se gripper définitivement dans une communauté élargie à 12 membres et entraînerait un gonflement parallèle des organes communautaires, sans parler d'un appareil bureaucratique envahissant. Jamais plus qu'à l'heure actuelle ne s'est révélée la nécessité de respecter une maxime qui avait été élaborée pour le premier élargissement, mais qui conserve toute sa valeur : « élargissement, approfondissement, achèvement ».

Seul un renforcement préalable des structures internes de la Communauté et l'élaboration d'un mode

de solution à ses déséquilibres structurels et régionaux, lui permettront de faire en sorte que cet élargissement soit une réussite. Certes, la remise en ordre, notamment des secteurs agricole et sidérurgique, ne devrait pas être utilisée comme un moyen de retarder un élargissement nécessaire sur le plan politique, mais si elle ne le précède pas, elle risque de compromettre la menée à bien de l'élargissement et d'aboutir à une véritable désintégration progressive d'une Communauté qui s'avèrera incapable d'assimiler les nouveaux adhérents.

Malheureusement, l'Europe ne semble pas encore vouloir s'engager dans une voie où elle secourerait son apathie actuelle et se doterait enfin des moyens nécessaires pour faire face aux problèmes qui l'attendent.

C'est pourquoi je ne puis qu'espérer que les candidats à l'adhésion, qui viendront renforcer le camp des petites et moyennes puissances à l'intérieur de l'édifice européen, voient rapidement confirmer, à l'expérience des réalités, leur conviction dont ils font état aujourd'hui que seule une Europe forte et qui dispose des moyens d'agir efficacement, est dans leur intérêt. Loin de capituler devant les difficultés qui se présentent, il convient au contraire d'élaborer une stratégie concrète de l'élargissement et de relever le défi qui constitue en même temps une chance historique pour construire une Europe plus proche de ses frontières naturelles et par là plus cohérente et plus solidaire.

J'en viens maintenant à ce qui constitue à mon avis l'événement politique majeur de ces dernières années dans l'histoire de la Communauté, à savoir l'élection du Parlement Européen au suffrage universel.

Nous sommes malheureusement certains maintenant que les élections ne pourront pas se dérouler durant la période prévue du fait des difficultés que connaît le Royaume-Uni pour la mise en œuvre de l'élection et l'organisation matérielle du scrutin. Mais il ne faudrait surtout pas que ce délai fût utilisé pour reporter ces élections à une date éloignée, car nous risquerions alors de voir surgir toute une série de problèmes nouveaux et l'élection serait reportée indéfiniment d'année en année au gré des convenances du moment.

A mon avis, il est primordial que le Conseil se mette d'accord pour fixer une date limite impérative et qui ne soit pas postérieure à l'automne 1978. Un délai suffisamment rapproché aurait le double avantage de permettre à nos amis britanniques de régler leurs problèmes internes tout en évitant la démobilisation de toutes les bonnes volontés qui se sont préparées à sensibiliser l'opinion publique à ces élections.

Comme je viens de l'indiquer précédemment, j'estime que ces élections constituent un moment très important dans l'histoire de l'édification européenne, non seulement parce qu'un Parlement dont la légitimité et le poids politique sortiront renforcés du suffrage universel, ne pourra que jouer un rôle renforcé, ce qui entraînera, du moins à long terme, un nécessaire rééquilibrage du mécanisme institutionnel des Communautés dans le sens d'une démocratisation accrue, mais aussi, et surtout, parce que ces

élections donneront l'occasion à un vaste mouvement d'idées et de réflexion de se développer dans l'opinion publique.

La tenue d'une campagne électorale, avec son effet sensibilisateur et mobilisateur d'une part, et la constitution de partis politiques à vocation européenne et non plus nationale, d'autre part, entraîneront nécessairement une perception nouvelle des problèmes qui se posent. Car les élections européennes ne sont pas seulement un combat des uns contre les autres pour briguer les faveurs de l'électeur, mais aussi un combat mené en commun pour l'Europe.

Dès lors, les idées et les idéaux européens ne resteront plus l'apanage d'élites que l'on se plaît à qualifier d'éclairées et de technocrates, mais ils descendront dans la rue où ils pourront être discutés par l'ensemble des citoyens d'Europe. Ceux-ci deviendront plus conscients des multiples façons dont l'in-

tégration européenne les touche directement dans leur vie quotidienne et auront également l'occasion, par leur vote, d'exercer une influence sur la direction à donner à la construction de cette Europe.

Ainsi, nous passerons d'une Europe des technocrates et des juristes à une Europe des peuples, qui réalisera pleinement dans ses structures mêmes les idéaux démocratiques qui constituent l'un des fondements de notre commune civilisation européenne.

Une pareille évolution sur le plan politique ne pourra que donner un souffle nouveau et un regain de dynamisme à la politique économique de l'Europe.

La nouvelle dimension qui en résultera pour les travaux qui nous attendent et les perspectives que je viens d'évoquer ne manqueront pas, j'en suis sûr, de vous inciter à développer encore plus l'œuvre et l'influence de ce Comité dont nous célébrons aujourd'hui le 25^e anniversaire.

Le Prix Joseph Bech 1978

La remise solennelle du Prix Joseph Bech 1978 à Monsieur Claude Cheysson, membre de la Commission des Communautés européennes, a eu lieu le 11 février 1978 à Luxembourg en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses personnalités.

Le Prix Joseph Bech, créé par la Fondation F.V.S. de Hambourg en vue d'honorer la mémoire de ce grand homme d'Etat luxembourgeois et pionnier de l'Europe, a été remis pour la première fois en 1977 à deux lauréats, à savoir : The Right Honorable Shirley Williams, Londres, et le Professeur Henri Rieben, Lausanne.

En décernant le Prix 1978 à Monsieur Claude Cheysson, le jury, qui est présidé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et dont font partie également Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français, et Monsieur Jean Rey, ancien Président de la Commission des Communautés européennes, a voulu honorer l'œuvre exemplaire de Monsieur Cheysson en faveur de l'intégration européenne, de la consolidation des Communautés et du développement de leurs relations avec les pays extra-européens, notamment avec les pays du Tiers-Monde.

Le Prix Joseph Bech comprend en outre des bourses de voyage accordées à 3 jeunes Européens engagés. Ces bourses ont été attribuées à Monsieur Pascal Fontaine, Paris, Mademoiselle Claire Rion, Neufchâteau et Monsieur Guy Steffen, Luxembourg.

Monsieur Gaston Thorn prononça le discours solennel et l'éloge de Monsieur Cheysson. Monsieur Charles Bech remit ensuite le Prix Joseph Bech 1978 ainsi que les bourses aux lauréats. La cérémonie fut clôturée par le discours du lauréat, Monsieur Claude Cheysson.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement

Monseigneur,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la remise solennelle du Prix de l'année dernière, j'osais, en fin de discours, recourir au mot célèbre qui dit : « Vieles ist schon geschaffen, alles bleibt jedoch noch zu tun ! »

Appliquée à l'Europe, cette constatation acquiert toute sa valeur, aujourd'hui comme hier. Elle doit inspirer l'action de tous ceux qui œuvrent en faveur de l'intégration européenne, et qui se sont réunis à l'occasion de ce prix.

Joseph Bech a participé activement à tous les tâtonnements d'unification européenne, de l'initiative d'Aristide Briand à la création de la Communauté Economique Européenne en passant, rappelons-le, par les malheurs de la Communauté Européenne de Défense. Malgré maints revers dictés par les événements, il a persévéré dans sa contribution constructive à la vision hardie de l'Europe qui était celle des Pères-fondateurs dont il fut. Les succès réels qu'il a aidé à remporter ne furent souvent que partiels et bien fragiles, certains sont aujourd'hui même remis en question : beaucoup, sinon tout, reste donc à faire, beaucoup à refaire, et peut-être combien de fois encore à refaire.

C'est à l'encouragement de tous ceux qui s'y emploient qu'est destiné le Prix Joseph Bech, institué généreusement par la Fondation F.V.S. et je salue son président, le généreux donateur Monsieur le Professeur Töpfer.

Aussi, après avoir honoré, en 1977, the Rt. Hon. Mrs. Shirley Williams, politicien ressortissant d'un pays ayant rejoint la Communauté à l'occasion du premier élargissement, et le Professeur Henri Rieben,

éminent théoréticien de l'Europe et ressortissant d'un pays de l'Europe non-communautaire, le Jury du Prix Joseph Bech a décidé d'attribuer le Prix de cette année à Monsieur Claude Cheysson, membre de la Commission des Communautés Européennes, responsable des relations de notre Communauté avec ces nombreux autres pays, ni communautaires, ni européens, qui forment le Tiers Monde.

Le choix du lauréat de 1978 répond aux mêmes normes qui ont guidé l'action politique de Joseph Bech et qui ont déterminé la sélection de Mrs. Williams et de M. Rieben. Les engagements de la Communauté européenne dans ses relations avec les pays en voie de développement sont, en effet, des plus prometteurs. La Convention de Lomé est une des réalisations les plus positives à mettre à l'actif de la Communauté. Mais elle ne constitue pas la solution miracle aux tensions entre pays riches et pays pauvres, elle doit être sujette à une révision et une adaptation constantes, comme Claude Cheysson le souhaite. Une Convention de Lomé II est déjà en voie de discussion. Le rôle que vous y jouez, Monsieur Cheysson, est des plus déterminants.

En effet, un extraordinaire concours de circonstances vous place dans une position névralgique d'interlocuteur privilégié de nombre de dirigeants du Tiers Monde. Vous êtes au surplus investi — et ceci va bien au-delà du crédit qui normalement est attaché à vos fonctions — de la confiance de nombreux Chefs d'Etat ou de Gouvernement. Des hommes politiques aussi bien que de simples citoyens vous écoutent et apprécient la courageuse lucidité avec laquelle vous abordez les grands problèmes.

Il n'est pas possible de rendre hommage à votre personne et à votre action sans évoquer en même temps quelques-uns des problèmes qui nous préoccupent au même degré, chacun étant à sa manière déterminant pour notre avenir.

Les hommes de notre génération sont nés dans un monde encore dominé par un petit nombre de nations, fortes de leur histoire, fortes de l'organisation politique et sociale dont progressivement elles ont su se doter, et surtout de la puissance économique qu'une industrialisation génératrice d'un bien-être sans précédent leur avait conféré. Ensemble avec la jeune et vigoureuse Amérique du Nord, qui les a rejointes au siècle dernier, avec aussi l'Australie et le Japon, elles constituent ce qu'on appelle les pays industrialisés.

La fondation ou la redécouverte d'une centaine de jeunes nations en moins de 25 ans est un tournant dans l'histoire. Cela bouleverse ce qu'il était convenu d'appeler le Concert des Nations. Aucune grande décision ne sera plus désormais prise sans leur concours, ou du moins sans qu'il n'ait pu être tenu compte de leur existence. Mais les choses ne s'arrêtent pas là.

Les puissances fondatrices des Nations Unies, classées essentiellement en deux catégories suivant leurs régimes politiques à l'époque, à savoir les démocraties parlementaires et les régimes marxistes-léninistes, sont les unes comme les autres des pays effectivement ou potentiellement industrialisés.

Le champ de tension dans lequel s'inscrit leur confrontation est un champ essentiellement politique,

comme le sera le pacte tacite de coexistence à partir du milieu des années 60.

Toute autre est, de par sa nature et sa dimension, la différence entre les pays industrialisés dans leur ensemble, pris d'une part et ceux qui, plus récemment, ont fait leur entrée sur la scène politique internationale, d'autre part. Leur confrontation, ou leur coexistence, n'est guère affectée par l'idéologie et la philosophie politique. Elle se résume dans le contraste avant tout des niveaux de vie et — plus récemment — les perspectives et les finalités de leur développement.

A l'intérieur-même du groupe de ces pays nouveaux de considérables différences existent. Une partie d'entre eux lutte encore pour la simple survie. D'autres se profilent déjà comme de futures puissances industrielles. Conscients de ce qu'un « tiers monde » maintenu dans un état de pauvreté et de sous-développement représenterait un danger permanent pour la paix du monde et un risque constant de catastrophe, les pays occidentaux, ceux de notre Communauté essentiellement, portés par un courant d'opinion publique favorable, se sont heureusement rapidement engagés dans des programmes d'aides.

Très vite, cependant, nous avons compris que l'aide matérielle, même massive, ne résoud pas à elle seule les problèmes du sous-développement. Une amélioration durable de leurs conditions de vie et de bien-être n'est possible que si ces pays s'intègrent effectivement dans le système économique mondial. Le fait que seulement une partie d'entre eux atteint cet objectif, tandis qu'à des degrés divers les autres se trouvent encore au stade de l'économie de subsistance, reste une source de difficultés et de grandes frictions.

Le passage d'une politique qui se concentre sur l'aide matérielle aux PVD à une politique qui a pour but la coopération n'est que très progressivement remarqué et compris dans nos pays, et j'oserais ajouter que trop lentement compris.

Ceci aurait certainement passé inaperçu plus longtemps encore si la crise de l'énergie n'avait agi comme un révélateur et si les plus actifs parmi les pays en voie d'industrialisation n'avaient, au cours des plus récentes années, utilisé la force que leur donne l'avantage du nombre et la détention d'importantes ressources naturelles pour confronter le monde industrialisé à la revendication d'un nouvel ordre économique mondial. Les pays industriels se trouvent ainsi devant un dilemme: coopérer activement à l'établissement d'un tel ordre nouveau ou se cantonner dans la position de force relative que continue à leur conférer — pour combien de temps encore — une avance technologique certaine et des ressources financières considérables. Au niveau politique, le choix ne fait pas de doute, le premier terme de l'alternative s'impose d'autant plus impérieusement que les PVD ont entretemps compris qu'à eux seuls ils détiennent plus de la moitié des ressources mondiales en matières premières, vitales pour la survie de notre économie. Faisant oublier les différences considérables qui caractérisent leurs situations respectives, ils ont compris que l'Occident sera d'autant plus sensible à leurs revendications que eux peuvent se présenter plus unis devant nous.

Ainsi nous entrons lentement dans la recherche d'un nouvel équilibre, qui se caractérisera par des concessions réciproques, consenties d'égal à égal dans le cadre d'un système que nous espérons à la fois cohérent et global. Pareil changement de situation est sans doute révolutionnaire pour certains, et il ne s'opérera que très progressivement, au prix non seulement de considérables sacrifices de la part des plus nantis, mais d'un total changement d'esprit et de mentalité, ce qui est primordial.

Tout en étant foncièrement convaincus de la nécessité — ou du caractère inévitable — d'une telle mutation, nous ne pouvons pas la contempler sans quelque inquiétude, il est vrai.

Les nouvelles industries du tiers monde commencent à approvisionner massivement un marché mondial où déjà les possibilités d'absorption tendent à se situer à un niveau inférieur à celui des capacités de production. Souvent elles bénéficient de l'avantage de la nouveauté de leur équipement et du coût d'une main-d'œuvre qui est loin de profiter de l'acquis social de nos propres travailleurs de la Communauté.

Un premier groupe au moins de PVD atteint un stade avancé au moment-même où les pays riches éprouvent à des degrés différents les effets d'une notable récession, dans laquelle d'aucuns croient voir déjà la remise en cause de nos propres systèmes et du système qui nous est commun.

Vous constatez de manière particulièrement concrète ce réflexe dans un pays qui tire une si grande partie de son revenu national d'une production qui, tel l'acier, représente un des secteurs dans lesquels l'industrialisation des PVD accomplit actuellement des progrès très rapides. La même chose est vraie dans un autre secteur dont on parle beaucoup récemment, les textiles. Au fur et à mesure que s'accomplit ce processus, d'autres secteurs d'activité connaîtront sans doute des situations comparables.

Il faut cependant se garder d'attribuer abusivement à la rapide industrialisation des nouveaux partenaires économiques une part prépondérante dans nos propres difficultés. Celles-ci ont leur origine dans une multitude de causes, dont quelques erreurs de stratégie commises de par le monde entier et dont l'effet a été d'autant plus considérable que ceux qui les commettaient étaient plus puissants et plus avancés sur le plan de la technologie.

Mais si l'analyse est bien capable de déceler les erreurs, elle ne saurait à elle seule les corriger. Près de six millions de chômeurs dans une Europe en évidente perte de vitesse, cessent de constituer un problème économique. Cela devient un problème politique et même, au-delà, un problème qui concerne directement la conception que nous portons sur l'avenir de notre société.

Comme vous, je ne partage pas à ce propos une vision crépusculaire. Le système économique fondé sur la liberté et sur la responsabilité dispose, de par sa nature, de remarquables capacités d'adaptation et pourra, progressivement et au prix de mille difficultés, recueillir à plus long terme le bénéfice de ses propres vertus curatives.

Mais, ceci étant, je souscris pleinement à l'analyse que, avec talent et avec force de persuasion, vous

développez vous-même et que vous commencez, Monsieur Cheysson, à faire partager par un nombre croissant de responsables politiques en Europe, et au-delà de notre Europe communautaire. Vous faites ainsi remarquer qu'à l'heure présente, environ un tiers de l'humanité vit encore en marge de la société industrielle. Que cette partie considérable de la population mondiale n'est guère productrice au-delà de ses besoins primaires et qu'elle n'est non plus consommatrice de l'énorme gamme de produits issus du travail et de la technologie d'Europe et des autres pays industrialisés. L'entrée de toute cette catégorie d'hommes et de femmes dans le circuit des échanges internationaux contribuerait au rétablissement des équilibres économiques et sociaux dans nos propres pays. Mais cela présuppose, sinon résolu, du moins en voie de solution, le problème de nouveaux rapports de solidarité entre ces catégories de pays. Cela exige aussi une grande disponibilité de la part de nos peuples et de nos institutions, nationales comme communautaires, à s'engager et à s'envoyer de manière irréversible, et sans parti pris de conservatisme, dans ce qu'on peut appeler, au bon sens du terme, une énorme aventure.

Notre société, qui durant des siècles a si peu bougé, évolue maintenant avec une rapidité déconcertante.

La question qui se pose est de savoir si l'Europe qui, pour avoir inventé le concept d'Etat-Nation, a été à certains égards à l'origine du processus qui s'accomplit actuellement, si elle n'est pas dépassée aujourd'hui par les événements ? Certains faits pourraient sembler l'accréditer. Parmi tous les pays industrialisés, ceux d'Europe, ainsi que le Japon, disposent de loin des plus faibles ressources en matières premières. Nous sommes ainsi, il est vrai, tributaires du commerce international pour pouvoir produire, d'abord, pour vendre ensuite surtout. Ce n'est pas devant une Assemblée comme celle-ci que je me dois de souligner qu'aucun pays d'Europe — fût-il le plus puissant — n'a une chance sérieuse d'affronter en solitaire le grand débat international qui est engagé et pourtant combien ont en ce moment même leurs réflexes protectionnistes. L'expérience de la récession des dernières années nous enseigne que les fléaux de l'inflation et du chômage — surtout quand en partie au moins ils sont induits par des facteurs externes — ne se soucient que très peu de nos frontières nationales et de nos souverainetés dont nous sommes si fiers.

Monsieur Zbigniew Brzezinski, Conseiller pour les questions de sécurité du Président des Etats-Unis, a récemment fait remarquer que parmi les douze principaux pays du monde, en termes de population, et peut-être aussi d'autres indicateurs, il n'y aura à la fin de ce siècle pas une seule puissance occidentale, mis à part les Etats-Unis, à moins que... à moins que l'Europe comme entité, comme communauté n'y prenne sa place et son rang.

Les choses se passent comme si nous étions en train d'oublier cette dure réalité. Le Marché Commun des Six, puis des Neuf, a créé un espace de libre échange et conduit à certaines harmonisations d'intérêts. Il n'a pas encore conduit jusqu'à présent à cette Union Economique et Monétaire que pourtant les esprits les plus lucides — à l'intérieur et même à

l'extérieur — jugent indispensable pour introduire dans la zone couverte par le marché commun une véritable cohésion.

Dans un monde statique, dans une Europe évoluant au gré de princes exerçant judicieusement leur souveraineté dans l'intérêt bien compris de leurs sujets, nous disposerions sans doute d'un siècle supplémentaire pour nous faire les uns aux autres. Mais ce siècle ne nous sera pas donné. Tout comme on ne traite plus les malades à force de tisanes, de saignées ou de purges, nos problèmes politiques et économiques en Europe ne peuvent plus être traités à coup de conférences ou de conciliabules, fussent-ils organisés au sommet.

Monsieur Cheysson est le mieux placé de nous tous pour savoir ce que signifie, dans les grands débats mondiaux, une position unique de la Communauté, position qui est d'autant plus solide qu'elle aura été le fruit d'un compromis laborieux entre les membres de la Communauté, et quelle démission aussi constitue l'absence d'une telle position.

Dans les questions auxquelles nous faisons allusion ce soir, l'existence de la Communauté se traduit par une politique commune des Neuf, nécessaire et obligatoire. Tout le reste est littérature.

Pour qu'il en soit ainsi, toujours et partout, il reste du chemin à faire. Il reste beaucoup de chemin à faire.

Cher Monsieur Cheysson, j'ai tenu à évoquer ces trois questions qui sont, je n'en doute pas, parmi celles qui vous tiennent le plus à cœur. L'action que vous menez — et pour laquelle précisément le Jury du Prix Joseph Bech veut vous honorer — s'inscrit dans un triangle dont les surfaces latérales, pointant vers le sommet, représentent la réponse que vous proposez aux défis de notre siècle : d'une part, la tâche de définir en commun les modalités de la coopération entre les pays industrialisés et ce nouveau monde qui émerge sous nos yeux et, d'autre part, les transformations de notre société par la mobilisation judicieuse de ses ressources morales, intellectuelles et matérielles, le tout dans le sens d'une plus grande équité, étant bien entendu que la base de ce triangle est votre engagement européen.

Cette tentative de décrire votre personnalité et votre action sous forme de figure géométrique et symbolique, voyez-y de ma part un hommage à votre double qualité de normalien et polytechnicien. Quant à votre profonde connaissance des problèmes du tiers monde, vous l'avez acquise d'une manière exceptionnelle en Asie, comme Conseiller politique du Président du Gouvernement du Vietnam, en Afrique, comme Directeur Général de l'Autorité chargée de la mise en valeur du Sahara, et enfin comme Ambassadeur de France en Indonésie. Votre vision de l'évolution de la société industrielle n'est pas seulement le fruit de votre pénétrante analyse intellectuelle, mais aussi de votre expérience pratique comme Président-Directeur Général d'une grande entreprise nationale française. Le lien entre ces deux domaines d'action est votre engagement européen, aujourd'hui comme Membre de la Commission des C. E., mais

précédemment déjà comme membre du petit groupe de diplomates français qui, à peine la guerre terminée, ont œuvré de toutes leurs forces à promouvoir la réconciliation franco-allemande en tant que pierre angulaire de ce qu'allait devenir la construction européenne.

Pour avoir tenté de cerner les innombrables facettes de votre personnalité dans cette figure symbolique j'ai dû négliger certains aspects, et pourtant pas des moindres, tels votre qualité de jeune résistant, d'officier des Forces Françaises Libres à la Deuxième Division blindée de Leclerc, celle aussi de Conseiller du Président Mendès-France, à l'époque où il dirigea le Gouvernement de la République Française.

Le moment est cependant venu pour que j'apporte à ma tentative de portrait un ultime correctif. Votre engagement européen ne remonte pas au jour où vous fûtes nommé Membre de la Commission, ni même à la fin des années quarante quand vous œuvriez à la réconciliation franco-allemande : votre engagement européen à vous me semble être beaucoup plus ancien que cela. Vous êtes, en quelque sorte, Européen d'avant la lettre puisque vous êtes fils de l'Europe, et en tant que tel ce coin de terre-ci ne vous est pas étranger.

C'est avec fierté et émotion que je vous situe dans la lignée du Président Robert Schuman, né à quelques centaines de mètres à peine de ce bâtiment qui porte aujourd'hui son nom, et d'André Mayrisch, ancien Ministre de la République Française, et surtout l'admirable épouse compagne de votre camarade Pierre Viénot. Vous êtes issu d'une des grandes familles dont l'histoire épouse celle de votre, de notre pays, avec ses déchirements, mais aussi ses retrouvailles. Vous incarnez ce que le préambule du Traité de Paris qualifie un peu notre « Communauté de destin ». Venu d'Allemagne et de France, certains membres de votre famille se sont retrouvés ici au Luxembourg, après avoir déjà donné à l'Europe entre autres un de ses grands poètes romantiques et avant de donner à la France un grand scientifique et historien. La Famille des Funck-Brentano, dont vous êtes issu, a d'ailleurs continué à jouer un rôle éminent dans la vie économique de notre pays. En 1870, votre, était-ce arrière-grand-père, je ne sais, était citoyen luxembourgeois et comme tel s'est engagé volontaire au service de la France. C'est à ce titre qu'il a acquis la nationalité qui est aujourd'hui la vôtre et dont vous êtes un des fleurons. Eparpillés dans le creuset de l'Europe, qui s'étendait sur au moins cinq Etats de la Communauté Européenne actuelle, vos ancêtres et leurs descendants se sont trouvés, au gré de la montée des nationalismes, engagés par leurs loyautés, leurs nouvelles fidélités, souvent les opposant les uns aux autres dans les péripéties et les souffrances que cette terre européenne a connues. Il est rare que la notion d'Europe ait une signification aussi charnelle que celle-là. Et pourtant, c'est précisément elle qui donne toute sa signification à ce que nous entreprenons, à ce que Joseph Bech et tant de gens voulaient entreprendre et c'est pourquoi nous sommes heureux de vous honorer ce soir.

Europa, Vision und Realität

Le 10 février, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé un discours sur le thème « Europa, Vision und Realität » lors de la traditionnelle « Schaffermahlzeit » à Brème. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Bevor ich als überzeugter Europäer einige Überlegungen anstelle über Europa — leider nicht über das schöne Europa, sondern über das andere — möchte ich mich für die Einladung zu dieser traditionsgebundenen festlichen Veranstaltung bedanken.

Es fällt mir nicht leicht angemessene Worte des Dankes zu finden, die der Würde der schmeichelhaften Einführungen entsprechen, und so möchte ich Ihnen versichern, daß ich mir der großen Ehre, die Sie mir, als Binnenländer zukommen lassen, durchaus bewußt bin. Es ist jetzt schon das 2. Mal in relativ kurzer Zeit, daß ich in Bremen so gut und herzlich empfangen werde. Mit Vergnügen denke ich an die luxemburgische Staatsvisite — besonders an den interessanten Meinungs austausch mit Herrn Dr. Koschnik zurück.

Meine ...

Fast hätte mich jetzt die Macht der Gewohnheit zu einem Bruch mit der Tradition dieses Hauses geführt.

Dennoch kann und will ich nicht darauf verzichten, die ach so nah und doch so fernen Damen recht herzlich zu begrüßen und ihnen zu versichern, daß ich mein Bestes tun werde, den heißersehten Augenblick der Wiedervereinigung nicht allzulange mehr hinauszuschieben.

Meine Herren,

Nachdem der 1. Schaffer schon auf die Gemeinsamkeiten, die Bremen und Luxemburg miteinander verbinden, hingewiesen hat, bliebe mir eigentlich die Aufzeichnung von wesentlichen Unterschieden vorbehalten: aber abgesehen davon, daß Bremen am Meer liegt, Luxemburg dagegen im Herzen Europas, kann ich glücklicherweise keine unüberwindbaren Gegensätze feststellen.

Auch ein Ausweichen auf die respektive geschichtliche Vergangenheit und auf geschichtliche Ereignisse ist mir heute verwehrt, da Sie, Herr Jakobs und Sie Herr Schakow mir da zugekommen sind. So bleibt mir außer der Beschwörung einer gemeinsamen Zukunft nur noch die Gegenwart, die Wirklichkeit. So wäre ich denn für einmal ohne weitere Umschweife bei meinem eigentlichen Thema angelangt: Europa, Vision oder Wirklichkeit.

Vor Jahren, Servan-Schreibers Buch « Le défi américain » war soeben erschienen, erzählte man sich, der liebe Gott habe, nachdem er es gelesen, erschrocken ausgerufen: « My God, I forgot to create Europe ».

Wie steht es heute mit diesem « vergessenen Europa » ?

Nach den zahlreichen, kritischen, tiefschürfenden und anderen Analysen, die anlässlich des Jubiläums der Römer Verträge in der Presse zu lesen waren, möchte ich Sie jetzt nicht mit einer weiteren Bilanz über die Erfolge und Mißerfolge Europas langweilen. Meiner Meinung nach lassen sich die verschiedensten Errungenschaften oder Niederlagen nicht so leicht wie bei kaufmännischen Konten, in Kolonnen von Soll und Haben aufgliedern. Ein solches Verfahren wäre darüber hinaus kaum geeignet die Komplexität der politischen Gegebenheiten zu erfassen.

Ein jeder Unternehmer weiß, daß die meisten Projekte einer gewissen Anlaufzeit bedürfen, daß noch lange nicht alle Investitionen, sogar bei gewissenhaftester Prüfung aller Erfolgsaussichten, den erhofften Gewinn bringen, kurz, daß manchmal gewagt werden muß, um zu gewinnen.

Europa, anfangs des 50er Jahre schien ein solches Wagnis: ging es doch um die Überwindung scheinbar unüberwindbarer Gegensätze, um die Versöhnung zwischen 2 ehemaligen Erbfeinden und den gemeinsamen Wiederaufbau. Heute hingegen ist es zur Routine geworden. Dieses Europa der Routine bleibt weit hinter der Vision, dem Ideal eines geeinten, starken und selbstbewußten Europa zurück.

Die sich regelmäßig, fast mit eintöniger Monotonie wiederholenden Gipfeltreffen oder Ministerratsitzungen, haben bis jetzt die in sie gestellten Hoffnungen nach einem qualitativen Sprung nach vorne nicht erfüllen können. Europabegeisterung und Euphorie ist kaum noch drin.

Als Gegner eines « in der Mitte liegenden holden Bescheidens » halte ich die Forderungen nach mehr Qualität für absolut berechtigt, frage mich aber, ob unsere Erwartungen nicht manchmal unberechtigt, d. h. übersteigert und unrealistisch sind. Schließlich können ja auch die verschiedenen nationalen Ministerräte nicht jede Woche, oder jeden Monat mit einer wirklich spektakulären Reform aufwarten.

In einer durch Sensationen verwöhnten und desillusionierten Gesellschaft werden diese regelmäßigen Zusammenkünfte auf europäischer Ebene unterschätzt: (werden Informationen ausgetauscht, erhofft man neue Ansätze zu effektiver Kooperation — werden diese Ansätze nun ausgebaut, so erwartet man prompte sensationelle Entscheidungen.) Und doch beweisen sie die Bereitschaft zu effektiver Zusammenarbeit.

Wohl ist angesichts der andauernden Weltrezession, der Zersplitterung der nationalen Rahmen durch Interessengruppen und regionale Minoritäten, der Gefährdung der demokratischen Prinzipien durch Subversion und Gewalt der allgemeine Trend zu Skepsis, Pessimismus ja auch zu Resignation zu verstehen, nicht aber zu entschuldigen.

Um den Integrationsprozeß voranzutreiben, bedürfen wir keines « stets verneinenden Geistes » sondern etwas von dem Pioniergeist der Hanse, die man ja als eine Etappe auf dem Weg zu einem geeinten Europa bezeichnen darf. Weltoffenheit, und nicht

Abkapselung ist auch jetzt das Gebot der Stunde. Ich hoffe, Sie nehmen es mir nicht übel, wenn ich als Beweis für die Richtigkeit dieser These, die Hansestadt Bremen und die frühere Festung Luxemburg als historische Beispiele anführe.

Nur so kann und wird es uns gelingen die europäische Vision am Leben zu erhalten und zu verwirklichen. Das Tief, in dem wir uns zur Zeit befinden, hat vorerst zwar ein Wiederaufleben der nationalen Interessen und Gefühle hervorgerufen; nationale Probleme und elektorale Erwägungen prägen die europäische Szene.

Aber sind nicht diese Isolationsversuche verschiedener europäischer Staaten, verzweifelte Rückzüge in die Vergangenheit, in Wirklichkeit eine Abkehr von den Forderungen der Realität?

Zögernd nur setzt sich die Erkenntnis durch, daß diese Reaktion, im wahrsten Sinne des Wortes, nichts verhindern noch aufhalten und nur wenig verbessern kann.

Hier zeichnet sich meiner Meinung nach eine Wende ab. So registriert man mit fast ungläubigem Staunen, daß es dennoch zu konkreten Beschlüssen und wesentlichen Kompromissen kommen kann.

Daß nationale Souveränität, in einer Zeit ständig wachsender Interdependenz, nicht mehr als eine Illusion sein kann, beginnen selbst die erbittertesten Gegner der E. G. zu ahnen, selbst wenn sie es noch nicht zugeben können oder wollen. Schließlich ist die Gemeinschaft das einzig gültige Instrument mit dessen Hilfe wir alle die bestehende Krise überwinden können.

Diskussionen über Groß- oder Kleineuropa führen ins Nichts. Nur ein starkes Europa kann seiner Aufgabe — die Erhaltung der Demokratie — gerecht werden. Dennoch wollen wir unsere Werte nicht mit Gewalt durch Demokratie-Imperialismus anderen aufzwingen.

Niemand kann sich heute noch ein Europa ohne Gemeinschaft vorstellen. Ihre Realität wird konkretisiert in den oft kritisierten Institutionen, denen man aber eine gewisse Eigenständigkeit nicht absprechen kann.

Freilich bleibt das Wesen der Europäischen Einheit immer noch latent und labil.

Trotz verschiedener rezenter Ansätze zu größerer Solidarität so z. B. auf dem Stahlsektor, bei der Terrorbekämpfung, wird die Zukunft der europäischen Innenpolitik eine spannungsgeladene, konfliktreiche Zukunft sein.

Die bevorstehende Erweiterung, die zu einer Vertiefung der Strukturprobleme führen kann, rückt die Reform der Verfahrensweisen, Mehrheitsbeschlüsse und die Frage nach einem neuen Gleichgewicht der Institutionen, wieder in den Mittelpunkt unserer gemeinsamen Überlegungen. Ohne entsprechende Vertiefung kann es keine dauerhafte Erweiterung geben. Andererseits zeigen die Beitrittsgesuche, daß Europa noch durchaus begehrt und attraktiv ist. Auch hier sind Selbstmitleid, Resignation oder übertriebener Konservatismus nicht angebracht, da sie kaum zur Emanzipation, zur Verwirklichung eines freien, gemeinsamen Europa beitragen können.

Hat nicht Europa, seit Osw. Spengler Anfang dieses Jahrhunderts den « Untergang des Abendlandes »

prophezeit, eine für eine « dekadente Gesellschaft » außerordentliche Vitalität bewiesen, indem es mehrere mindestens ebenso gefährliche Krisen wie die heutige überdauerte und überwand.

Gewiß, man kann es als Schwäche auslegen, daß Europa seine früheren Kolonien aufgab oder aufgeben mußte, und dennoch führte dies nicht zu dem gefürchteten Verfall.

Sie als Reeder, Kapitäne und Unternehmer, wissen, daß Europa versucht, seine koloniale Vergangenheit zu überwinden indem es mit den Ländern der 3. Welt partnerschaftliche Beziehungen aufnimmt, die inzwischen als Modell einer neuen Weltwirtschaftsordnung gelten.

Dieser Dialog zwischen Industrie- und Entwicklungsländern ist heute schon angesprochen worden. Ich möchte noch einmal unterstreichen, daß es der einzige Weg ist um Konflikte abzubauen und eine neue gerechtere Ordnung zu errichten, ein neues Gleichgewicht zu schaffen, das schließlich allen zugute kommt.

Denen, die auf den schwindenden Einfluß Europas auf der Weltbühne hinweisen, möchte ich entgegenen, daß, falls Europa zusammen mit seinen sämtlichen Vertragspartnern in UNO und GATT auftreten würde, es in diesen Gremien die Mehrheit hätte.

Gewiß eine totale Übereinstimmung ist noch illusorisch und doch beweist das Beispiel Lomé, daß Europa auch heute noch größeres politisches Ansehen besitzt als es sich selbst zutraut. In unseren Beziehungen mit der übrigen weiten Welt zeigt sich, daß das politische Gewicht einer entschlossenen E. G. größer sein kann als die Summe des Einflusses der einzelnen Mitgliedstaaten und der einzelnen Volkswirtschaften; schließlich, in keinem Verhältnis mehr zu der eigentlichen geographischen Dimension steht.

Nach außen also hat die Existenz Europas feste greifbare Formen angenommen: gemeinsame Außenhandelspolitik, gemeinsame Haltung in Belgrad, gemeinsames Auftreten beim Nord-Süd-Dialog, und gemeinsame Aufnahme der Verhandlungen mit Comecon und China.

Wenn nun aber Europa auch weiterhin einen glaubwürdigen Beitrag zur Welt- und Wirtschaftspolitik leisten will, wenn es aus dem Dilemma E. G.-USA finden will — sich überzeugend für unsere demokratischen Grundwerte einsetzen will, muß es sich endlich offen zu seiner Identität bekennen.

Eine gemeinsame Energiepolitik, die durch den Dollarsturz unumgänglich gewordene Wirtschafts- und Währungsunion, haben nur dann Aussicht auf Verwirklichung, wenn die verantwortlichen Politiker den Mut und den politischen Willen finden, die Grundfrage der europäischen Existenz nach mehr oder weniger Integration, nach Sein oder Nicht-Sein, zur Vertrauensfrage werden zu lassen. Eine andere Alternative gibt es nicht. Die Enttäuschung nach der Verschiebung der Direktwahlen sollte für Alle zum Ansporn werden, einen Neubeginn nach der Art der Konferenz von Messina zu wagen.

Es ist noch ein weiter, steiniger Weg bis hin zur Erfüllung der Vision der Gründerjahre. Die Verträge von Rom gaben uns die Grundlage für den gemeinsamen Markt. An uns ist es nun diese Grundlagen

zu festigen, sie auszubauen und den neuen Erfordernissen anzupassen.

Ich stimme mit Ihnen, lieber Herr Jakobs, vollkommen überein, wenn Sie sagen « die Geschichte

des Handels ist die Geschichte der Menschheit ». Meinerseits jedoch möchte ich dem hinzufügen, daß die Zukunft Europas unsere Zukunft und die Zukunft unserer Kinder ist.

Monsieur Gaston Thorn à la Tribune de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 26 avril 1978 devant l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est la deuxième fois en l'espace de quelques mois que j'ai le privilège et le plaisir de m'adresser à vous en ma qualité de président en exercice du Comité des Ministres, pour vous faire rapport sur les activités du Comité.

J'espère que le fait que mon ami, le Président Hans de Koster ait rappelé que c'est la deuxième fois que j'assume cette présidence ne fera pas germer dans quelques esprits l'idée que le plaisir n'a que trop duré.

Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous exprimer très sincèrement et très formellement, en mon nom personnel et en celui du Comité des Ministres pris dans son ensemble, nos plus sincères félicitations pour votre élection.

Je suis certain que vous saurez, avec l'habileté, la foi dans la cause européenne et la détermination qui vous ont toujours caractérisé, continuer l'œuvre de votre estimé prédécesseur, M. le Président Czernetz, qui restera toujours, dans l'esprit de tous les Européens, comme l'un des plus fervents bâtisseurs de l'Europe et dont, de par vos qualités humaines et intellectuelles, vous êtes, Monsieur le Président, le digne successeur.

Je suis convaincu que, sous votre conduite, le dialogue entre l'Assemblée et le Comité des Ministres se poursuivra vivant et réel à la fois. Je ne doute pas que notre collaboration sera fructueuse pour la cause qui nous unit et que nous servons ensemble avec des moyens différents, peut-être, mais avec le même idéal.

Je ne répondrai pas de façon plus détaillée à vos propos trop amicaux. Seule l'amitié peut être une excuse pour l'exceptionnelle occasion qui vous a fait torturer quelque peu la vérité.

Permettez-moi cependant, en réponse et avec tous les accents de sincérité requis, de vous dire combien j'ai toujours apprécié non seulement votre foi, votre vocation européenne, mais aussi le courage avec lequel vous les avez manifestées. C'était, à l'époque, une phalange assez nombreuse. Il me semble qu'elle devient de plus en plus restreinte et que la charge est de plus en plus difficile à porter. Ce n'est pas

seulement l'ami qui parle en moi lorsque je dis que je suis heureux de voir un Européen de votre trempe à la tête de cette Assemblée.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour adresser en même temps mes sincères félicitations et celles du Comité des Ministres aux destinées duquel je préside de façon très éphémère à M. Adinolfi pour son élection très récente.

Qu'il me soit maintenant permis d'entrer au fond du sujet et de vous dire, Monsieur le Président, et à travers vous, à vos collègues, que vous trouverez le détail des activités du Comité des Ministres et de ses comités d'experts dans le Document 4142 qui vous a été distribué et dont je vous épargnerai le commentaire ou même la simple paraphrase.

Je ne sais plus qui a dit que l'art d'ennuyer est celui de tout dire, mais je pense que nous serons tous d'accord avec lui, et je m'efforcerais de respecter ce très sage conseil.

Je me bornerai donc à faire quelques commentaires sur ce qui me semble être les événements les plus marquants depuis ma dernière intervention et sur les travaux du Comité des Ministres dans le proche avenir.

Le 9 mars s'est terminée la réunion de Belgrade sur la coopération et sur la sécurité en Europe avec les résultats que l'on sait et que l'on a pu différemment apprécier. Je pense qu'il serait vain de nier la désillusion relative qu'ont ressentie ceux qui, à Helsinki comme à Genève, avaient assisté à la naissance d'un dialogue et qui ont vu, ou cru devoir voir, à Belgrade ce dialogue dégénérer en succession de monologues entre interlocuteurs pour qui les mots n'ont manifestement pas toujours le même sens et ne recouvrent que des réalités fort différentes.

S'il est incontestable que le texte adopté à Belgrade, après de longues et pénibles négociations, marque un pas, un pas en retrait, un pas en arrière par rapport à l'Acte final si amplement commenté d'Helsinki, il ne faut pas se limiter à un constat d'échec et je voudrais le souligner ici, mais il faut savoir en analyser les raisons, en tirer les leçons qui s'imposent, non pas seulement à la lumière de ce qui s'est passé entre Helsinki et Belgrade, mais aussi les leçons qui peuvent s'imposer à vous et à nous pour l'avenir.

Je constate avec satisfaction que votre Assemblée vient de consacrer un important débat à la mise en œuvre de l'Acte final d'Helsinki et à la réunion de Belgrade et certains d'entre vous en discuteront tout à l'heure avec nous dans le cadre du colloque traditionnel. Dans le même esprit, Monsieur le Président, le Comité des Ministres procédera lors de sa réunion de demain à une évaluation politique de la réunion de Belgrade et se penchera sur les suites à y donner ainsi que sur les suites générales qu'il convient de donner à l'Acte final d'Helsinki lui-même. Puisse celui-ci garder, qu'on le veuille ou non, toute sa signification. J'espère, quant à moi, vivement que les responsables de la politique étrangère des vingt pays démocratiques réunis au sein du présent conseil réaffirmeront, et réaffirmeront avec force, l'importance capitale qu'ils attachent à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de l'Acte final d'Helsinki, y compris celle — et je le souligne — relative aux droits de l'homme.

Pour ce qui est maintenant du rôle de notre Comité des Ministres à l'égard de la CSCE, il ne fait pas de doute que les échanges de vues que nous avons tenus, et que cela se soit manifesté au niveau ministériel, au niveau de nos délégués avec la participation des experts compétents de nos ministères, ont été à tous points de vue et en toutes circonstances et pour tous les buts les plus divers d'une très grande utilité. Ces échanges de vues devront donc se poursuivre et, personnellement, j'estime que nous aurions tous le plus grand intérêt à les intensifier et à les approfondir.

Après la réunion ministérielle qui est programmée pour demain, le prochain échange de vues de nos délégués, assistés d'experts, aura lieu les 29 et 30 mai. Je pense, Mesdames, Messieurs, qu'à cette occasion il s'agira surtout de préparer en commun les réunions prévues dans le cadre des suites de la CSCE, à savoir la réunion devant préparer un forum scientifique qui doit s'ouvrir à Bonn le 20 juin de cette année, la réunion de Montreux sur le règlement pacifique des différends, qui aura lieu à l'automne et celle de La Valette qui se tiendra donc à Malte en février prochain et sera consacrée aux problèmes plus spécifiques de la Méditerranée.

Je viens d'évoquer nos échanges de vues désormais traditionnels sur la CSCE qui ont amplement fait leurs preuves. Il en est de même de nos discussions sur les Nations Unies que nous devons à l'heureuse initiative de mon collègue et ami allemand, M. Hans Dietrich Genscher. Le dernier en date de ces échanges de vues de nos délégués assistés d'experts venus de nos capitales a eu lieu le 31 janvier. Il a permis, tout d'abord, une évaluation générale des résultats de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale et a ensuite porté plus particulièrement sur les problèmes des droits de l'homme, sur le terrorisme et la situation en Afrique australe qui, je le pense, nous préoccupent tous.

La conclusion la plus positive qui s'est dégagée de la discussion a sans doute été de constater une coopération accrue dans le cadre des Nations Unies entre pays de l'Europe occidentale, tout d'abord entre les Neuf qui assument à cet égard, oserai-je le dire ?, un certain rôle moteur, mais également entre les vingt

Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'entre les pays appartenant au groupe de l'Europe occidentale et autres comme il est si pudiquement indiqué.

La coopération entre Etats membres du Conseil de l'Europe a été particulièrement étroite dans le domaine déjà mentionné des droits de l'homme. Il y a lieu de s'en féliciter même si cette coopération semble être normale entre pays qui partagent la même approche en cette matière.

Au cours de l'échange de vues du 30 janvier, il a été convenu que les Etats membres du Conseil de l'Europe auraient intérêt à approfondir entre eux la réflexion sur les relations entre droits civils et politiques d'une part, économiques et sociaux d'autre part, ainsi qu'entre droits individuels d'un côté et collectifs de l'autre. Il s'agit-là, me semble-t-il d'un problème dont l'importance n'échappe — ou ne devrait échapper — à personne et sur lequel je me suis permis, certains s'en souviendront peut-être, d'appeler l'attention de notre honorable assemblée dès mon intervention de janvier dernier.

En ce qui concerne maintenant le grave problème du terrorisme, nos délégués et les experts ont été unanimes à appuyer le projet de convention sur la prise d'otages présenté dans le cadre des Nations Unies par la République Fédérale d'Allemagne.

Le prochain échange de vues de ce genre aura lieu vers la fin du mois de juin en vue notamment de préparer la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je pense, Monsieur le Président, qu'il n'est nul besoin de dire combien, hélas !, ce problème et ces propositions restent d'une brûlante actualité.

Permettez-moi, dans ce contexte, de vous faire part d'une brève réflexion personnelle. Chaque fois que je me rends aux Nations Unies, je suis frappé par cette évidence aveuglante que les Etats démocratiques sont, comme vous le savez tous, une infime minorité, à quelques unités près, une trentaine parmi les cent cinquante Etats ou plus, qui siègent actuellement aux Nations Unies. Quand on voit à quel point notre Europe démocratique est prise au sérieux à l'extérieur et hors de l'Europe et tout particulièrement dans le tiers monde, quand on constate à quel point les idéaux dont nous venons de parler et dont vous et moi ne cessons de parler — les idéaux de droits de l'homme, de liberté, de fraternité, d'égalité même que nous entendons défendre — sont considérés par tous dans le monde comme une lueur d'espoir dans un horizon par ailleurs bien sombre, je me dis — et je veux à cette tribune l'affirmer avec force — que nous autres Européens, n'avons tout simplement pas le droit de taire ce problème, de taire cette recommandation, d'abdiquer, en ce faisant, nos responsabilités.

Cette réflexion m'amène à dire quelques mots sur la réunion ministérielle de demain qui sera largement placée sous le signe des droits de l'homme. Même si je parle ici, au sein de l'organisation internationale qui, disons-le en toute sincérité et en toute modestie, a, plus que tout autre, apporté une contribution effective à la protection internationale des droits de l'homme, vous, Messieurs les parlementaires, partagez peut-être avec moi un certain sentiment de malaise devant ce que nous pourrions appe-

ler un galvaudage des droits de l'homme, de ces citations, de l'us et de l'abus de ce terme. Il semble à l'heure actuelle y avoir une certaine mode des droits de l'homme. Il n'est plus possible de lire un journal, d'écouter un discours sans retrouver une ou plusieurs références aux droits de l'homme.

Cela nous amène à avoir un quelconque sentiment de malaise : c'est que cet engouement pour ce qui est et reste une des valeurs fondamentales de notre civilisation est, hélas, trop souvent dans l'esprit de beaucoup superficiel et aboutit, hélas !, non pas à servir les droits de l'homme, mais permet à ceux qui en usent et en abusent de s'en servir et donc d'en profiter.

Les nombreuses discussions internationales sur les droits de l'homme ne sont-elles pas, en effet, souvent en contradiction flagrante avec les réalités d'un monde où ces mêmes droits de l'homme tels que nous les concevons sont plus ou moins systématiquement violés, et où la torture, une des plus scandaleuses atteintes à la personne humaine, est plus ou moins régulièrement pratiquée, faut-il le dire à cette tribune, dans un grand nombre d'Etats ?

Ce qui nous unit, Mesdames, Messieurs, au sein de ce Conseil de l'Europe, c'est non seulement l'existence de textes politiques et juridiques unissant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, mais c'est bel et bien et avant tout la garantie effective et la garantie collective du respect de ces droits et de ces libertés. C'est pour cela que j'espère que les vingt ministres des affaires étrangères des Etats de l'Europe démocratique adopteront demain même une déclaration sur les droits de l'homme par laquelle nous pourrions ou nous pourrions marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention européenne des droits de l'homme et fixerons les grands objectifs de notre action future dans le domaine essentiel de ces droits de l'homme, y compris, je le souligne, des droits économiques et sociaux, même en cette période économiquement et socialement assez controversée pour ne pas dire bouleversée.

Puisque je viens d'évoquer les droits économiques et sociaux, je voudrais ajouter un mot sur un problème qui intéresse particulièrement votre Assemblée, à savoir les relations du Conseil de l'Europe avec les partenaires sociaux.

A la suite de la recommandation 805 que votre Assemblée a adressée au Comité des Ministres, un dialogue est maintenant amorcé entre ce Comité et les représentants des partenaires sociaux qui ont eu l'occasion d'exprimer leurs vœux et de formuler des propositions lors d'une réunion avec les délégués en février dernier. J'ajoute que, dans le cadre de la Journée d'action syndicale pour le plein emploi, j'ai reçu, en ma qualité de Président du Comité des Ministres, M. André Bergeron, Vice-Président de la Confédération européenne des syndicats. M. Bergeron m'a soumis une proposition très précise à l'intention du Comité des Ministres, à savoir l'organisation dans le cadre de ce présent Conseil de l'Europe d'une conférence tripartite de représentants gouvernementaux, de représentants syndicaux et de représentants patronaux, conférence dont le sujet serait, bien sûr, la situation de l'emploi en Europe, situation préoccupante pour nous tous s'il en est.

M. Bergeron a motivé cette proposition par la nécessité de sensibiliser l'opinion internationale sur les très graves problèmes sociaux qui se posent partout en Europe et sur l'insuffisance, disait-il, sur les dangers d'action nationale isolée et parfois mutuellement incompatible, visant à y remédier.

En ma qualité de Premier Ministre de Luxembourg, j'ajoute que je partage personnellement et que mon gouvernement partage l'analyse de M. Bergeron et de la Confédération européenne des syndicats sur la nécessité d'une prise de conscience toujours plus forte de notre interdépendance mutuelle et de la nécessité qui en découle d'engager des actions contre le chômage, solidairement, communautairement sur le plan international.

Je soumettrai cette proposition demain matin à mes collègues, au sein du Comité des Ministres, en espérant qu'ils voudront bien lui réserver un accueil favorable.

Je viens donc, Monsieur le Président, de mentionner la journée d'action des syndicats européens pour le plein emploi. Si j'y reviens encore, c'est pour souligner toute l'importance que revêt la solidarité internationale en vue de résoudre les difficiles problèmes sociaux et économiques, et en tout premier lieu celui du chômage. Les actions nationales peuvent être plus ou moins efficaces, selon l'importance des moyens d'intervention dont les uns et les autres nous pouvons disposer et selon la marge de liberté avec laquelle l'un ou l'autre Etat peut utiliser ces moyens.

Vous pensez bien qu'en tant que représentant d'un petit, et je dirai même d'un très petit pays, je n'ai aucun mérite à être conscient de la fragilité de telle entreprise nationale, car dans un climat de sauve-qui-peut, dirions-nous, individuel ou national, les petits se feront tout naturellement — passez-moi l'expression triviale — manger les premiers, suivis des un peu moins petits, voire ensuite des un peu moins grands.

Il importe toutefois, en dehors de tout égoïsme national, d'insister sur deux points. Le premier, c'est qu'aucun pays de l'Europe, à mon intime conviction, et j'aurais tendance même à ajouter « aucun pays du monde », ne pourra résoudre les problèmes économiques, et donc ses propres problèmes de chômage, individuellement.

S'engager dans les conditions présentes dans une voie de cloisonnement national conduira inévitablement, inéluctablement, à la catastrophe finale, plus rapprochée pour les uns, un peu plus éloignée peut-être pour les autres, mais certes inévitable pour un chacun d'entre nous. Ce qui est une évidence lumineuse et immédiate pour un très petit pays, à savoir l'absolue insuffisance des moyens nationaux, vaut aussi, et même si cela devait être le cas seulement avec un certain décalage dans le temps pour les pays moyennement grands, voire plus grands.

Un effet cumulatif, Mesdames, Messieurs, dans le sens négatif — ce sera là mon deuxième point — accentuera ou accentuerait encore les désavantages ou les dangers de tout cavalier seul sur le plan national.

L'interdépendance des économies est telle qu'une crise dans n'importe lequel de nos pays industrialisés, avec l'interdépendance qui caractérise notre économie,

qu'une crise dans un pays amorce ou accentuera fatalement les difficultés des autres par le phénomène très banal de la perte de clients, de la perte de marchés, dus soit à la diminution du pouvoir d'achat, soit au protectionnisme et, hélas ! dus souvent aux deux. L'effet de « boule-de-neige » d'une telle situation conduira certainement à une crise majeure pour tous les Etats.

Il est donc indéniable que les signes prémonitoires de politique de sauvetage national ou qui se veulent être de sauvetage national, qui sont tout simplement des réflexes de peur et d'angoisse incontrôlés, existent déjà.

Je crains tout particulièrement cette résurgence du protectionnisme malgré toutes les professions de foi dans les vertus du libre-échange, car maints pays sont proches de succomber à la tentation de rechercher un remède qui paraît facile, mais qui est illusoire, à leurs propres difficultés, par la fermeture de leurs frontières ou par des chicanes administratives qui ont les mêmes effets.

Je pense toutefois qu'il n'est pas encore trop tard pour que tous les responsables prennent conscience, non seulement dans l'abstrait mais sur le plan des réalités concrètes, de la nécessaire solidarité internationale.

C'est donc avec l'espoir de contribuer à cet objectif que j'ai assuré la Confédération européenne des syndicats de la pleine compréhension et du total appui de mon Gouvernement. J'en informerai le Comité des Ministres demain, dans la conviction que j'apporterai ainsi ma contribution personnelle et celle de mon Gouvernement à l'édification d'une solidarité internationale qui doit être plus durable, et qui à cette fin doit être plus forte.

La Communauté Economique Européenne se préoccupe depuis longtemps, pourrai-je dire, de ces problèmes d'ordre économique et social. Je tiens à souligner cependant que cela ne devrait nullement être un alibi pour ne pas s'en saisir, pour ne pas en discuter au sein du Conseil de l'Europe. Au contraire, l'expérience montre tous les jours que la solidarité internationale est d'autant plus efficace qu'elle s'étend à un plus grand nombre de pays agissant réellement sur le plan international.

Ce serait cependant une grave erreur de penser que ces problèmes se posent exclusivement entre pays industrialisés et développés ou uniquement à l'intérieur de ces pays. Il existe, certes, des décalages déjà très importants entre le niveau de développement des pays membres du Conseil de l'Europe, et ils augmentent encore dès que l'on quitte le centre géographique européen. Il est de notre devoir — quand je dis de notre devoir, je pense à chacun d'entre nous — il est de notre intérêt d'essayer de les atténuer.

Parler de morale peut sembler déplacé dans une assemblée de caractère politique. Néanmoins, il serait, si vous me passez cette expression, scandaleusement immoral d'accepter comme une donnée de la nature la situation de sous-développement dans laquelle le plus grand nombre des pays du monde se trouvent. Une organisation comme la nôtre, fondée de par son statut sur la démocratie, sur le respect des droits de l'homme et de la justice dans le monde, se doit

d'écouter et de répandre les considérations morales qui sont à la base de l'aide au développement.

Il est donc de notre intérêt bien compris de nous efforcer de remédier aux inégalités économiques existant dans le monde. La paix et la sécurité, l'équilibre et l'avenir économiques, sont à ce prix.

Les moyens de communications modernes permettent à chacun d'entre nous de se rendre compte des réalités de partout. Si le cloisonnement des économies, des phases de développement, peut à la rigueur être maintenu pendant quelque temps, on peut beaucoup moins compter sur le cloisonnement des désirs et encore moins sur le cloisonnement des revendications.

Or comment concevoir que de grandes masses humaines parfaitement au courant des richesses accumulées dans une minorité de pays, accepteraient indéfiniment de croupir dans une pauvreté relative et même souvent absolue. Ne pas faire tout ce qui est humainement possible pour assurer un niveau de développement décent à tous les pays serait courir le risque certain de provoquer de graves tensions sociales à l'échelle mondiale et de compromettre la paix et la sécurité, pour ne pas parler de notre avenir économique.

Je me réjouis donc que des progrès aient été faits ces derniers temps dans ce qu'il est convenu d'appeler « le dialogue nord-sud », au moins pour ce qui est du problème de la dette. Il importe maintenant de traduire rapidement dans les faits les décisions de principe qui ont été prises à cet égard et de progresser également dans la recherche de solutions pour ce qu'il est convenu d'appeler les autres volets du dialogue.

Dans votre enceinte, composée de parlementaires qui, dans leurs pays, sont en contact permanent avec l'opinion publique, je tiens à souligner que les efforts en faveur du tiers monde ne sauraient être indolores pour nous. Qu'il s'agisse, en effet — et il faut bien voir les réalités en face — de l'annulation ou de la réduction de dettes, de la stabilisation des cours des matières premières ou de l'aide proprement dite, les décisions prises ou à prendre se traduisent ou se traduiront dans les faits par une ponction sur nos budgets ou sur la production et le pouvoir d'achat de nos pays.

Chacun d'entre nous doit savoir qu'un transfert de technologie signifie — nous nous en rendons compte aujourd'hui — une compétition accrue au niveau mondial. Un grand effort d'éducation me paraît encore nécessaire avant que chacun individuellement dans nos pays comprenne bien que l'aide donnée par son pays ne l'est pas par une quelconque entité abstraite et distante dont il n'aurait pas à se soucier.

A court terme, une meilleure répartition des ressources sur le plan international se traduira par une moindre disponibilité de ces mêmes ressources dans les pays les plus riches. Il faut y acquiescer et il faut savoir ce que cela entraîne en y acquiesçant.

Cela me paraît difficile à accepter en période de croissance plutôt modeste, voire nulle, car il est plus facile de partager un surplus produit par une expansion rapide que de puiser dans ce que l'on pourrait, à la limite, appeler nos réserves.

Si j'affirme qu'il faut néanmoins continuer et même accélérer notre aide ou notre action d'aide au développement, c'est parce que je suis persuadé qu'à longue échéance la paix du monde et notre avenir économique en dépendent.

Sur le plan de l'avantage économique, il est clair aussi qu'à plus longue échéance une économie mondiale saine — et je ne dirai pas tout à fait équilibrée, mais relativement plus équilibrée — sera de loin plus bénéfique même pour les pays les plus riches qu'une économie souffrant de poches de pauvreté que nous n'arrivons pas à résorber et de distorsions que la majorité de ce monde conçoit comme intolérable.

Il m'importe tout particulièrement de réfuter une idée simpliste et un peu démagogique selon laquelle il faudrait empêcher le transfert de technologies modernes aux pays en voie de développement, permettant ainsi aux industries de ces pays de concurrencer les nôtres. Quel serait donc l'effet de l'alternative ? Ce serait, pour en rester sur un plan strictement économique — ces opposants-là se placent bien sur un plan strictement économique — tenter de priver de nombreux pays tout simplement de la possibilité d'accroître leurs exportations et de se procurer par là les ressources nécessaires au paiement de leurs importations qui viennent de nos pays. Il n'y a de bons clients — qui ne le sait pas dans cette enceinte ? — que celui qui est solvable, et nous ne pouvons donc prétendre vendre nos propres produits aux pays en voie de développement si nous ne sommes pas disposés par ailleurs à acheter les leurs ou à les mettre au moins dans la position de payer les nôtres.

Je tiens cependant à souligner également, au berceau, ici, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et à la veille de son 25^e anniversaire, que si un minimum de développement économique est sans doute nécessaire, indispensable peut-être même, au respect effectif de nos idéaux de démocratie et de liberté, nous ne pouvons nous considérer comme un substitut, comme un produit de remplacement au

respect de la dignité humaine. Assurer ou prétendre vouloir assurer un niveau de vie décent ne peut être une excuse pour différer ou refuser l'application des droits élémentaires de la personne humaine ou du droit élémentaire des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le fait que beaucoup de Noirs d'Afrique du Sud vivent mieux que leurs frères de race ailleurs, comme on l'avance souvent, n'est pas une excuse à mes yeux pour l'odieux système d'apartheid. Le niveau de vie atteint en Rhodésie ou en Namibie (à supposer que les statistiques ne recouvrent pas d'inégalités, mais on fait dire un tas de choses aux statistiques), ne saurait servir de prétexte au maintien du pouvoir entre les mains d'une minorité. Nous ne l'avons accepté dans aucun de nos pays; comment pourrions-nous l'accepter ou l'avaliser ailleurs ? Mon gouvernement soutient pour cela tous les efforts visant à assurer une transition pacifique en Rhodésie et en Namibie vers un régime permettant aux populations de choisir elles-mêmes et librement les gouvernements qu'elles désirent se donner. Cela aussi me paraît relever d'une solidarité internationale bien comprise, et je rends hommage aux efforts faits en ce sens par certains de mes collègues, notamment l'Honorable M. David Owen.

La dignité humaine ne peut être pleinement garantie que si tous les hommes jouissent d'un minimum de bien-être économique et social. La dignité humaine ne peut être pleinement garantie que si tous les hommes — je dis bien tous les hommes — bénéficient des droits et libertés élémentaires. La dignité humaine ne peut être pleinement garantie aussi que si tous les peuples jouissent, comme nous l'avons revendiqué, du droit à l'autodétermination. Ces trois éléments, mais ces trois ensemble, me semblent indissociables, et j'exprime le vœu que notre Conseil de l'Europe, tout spécialement en cette année anniversaire de la Déclaration Universelle et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et quasiment en se faisant ce propre cadeau anniversaire, apporte sa contribution à leur réalisation effective grâce à une solidarité bien plus forte entre tous les pays composant ce Conseil.

Luxembourg : si proche et si lointain

Nous reproduisons ci-après de larges extraits d'un supplément sur le Grand-Duché publié par le « Moniteur du Commerce International » du 30 janvier 1978, qui est une publication du Centre Français du Commerce Extérieur à Paris.

Sa position de pays frontière entre l'Allemagne, la Belgique et la France, la dimension internationale de son industrie sidérurgique (avec l'ARBED), le développement extraordinaire de son marché financier, et enfin sa vocation européenne, manifestée par la présence des institutions européennes, tous ces éléments, qui sont (ou devraient être) bien connus, font du Luxembourg un « grand petit pays ».

C'est pourquoi il est surprenant de constater à quel point les possibilités de son marché d'importation sont négligées par bon nombre de fabricants français qui méconnaissent à la fois son pouvoir d'achat et son particularisme.

Cette méconnaissance est aggravée par une pratique commerciale dénoncée par les Luxembourgeois : les exportateurs français utilisent leur intermédiaire

belge pour prospecter et vendre au Luxembourg. Cette méthode aboutit à ralentir les procédures et les livraisons et à renchérir les coûts parfois jusqu'à 30%; certains consommateurs luxembourgeois se rendent à Thionville, à 30 km de la capitale, pour y acheter des produits français qui leur reviennent moins chers que les mêmes produits vendus au Luxembourg; en effet, leurs prix sont alourdis par des marges successives et atteignent un niveau excessif malgré le fait que la TVA luxembourgeoise (10%) soit moins élevée que la TVA française.

14,7% des importations

Certes, dans certains cas ce système de ventes par l'intermédiaire de la Belgique fonctionne, malgré tout, de façon satisfaisante.

« Mais à tout prendre, remarque M. Jean-Claude Petit, conseiller commercial à l'ambassade de France, ne vaudrait-il pas mieux aborder le marché directement à partir de la France, par les soins d'un représentant français proche de la frontière, plutôt que de recourir à l'entremise d'un lointain distributeur établi à Bruxelles ? On tiendrait aussi compte des affinités qui existent, sous le nom de « la grande Région » entre le Luxembourg, la Sarre, l'Alsace et la Lorraine. Sait-on qu'à Thionville on parle encore le dialecte luxembourgeois ? »

Mais rien ne vaut une solide implantation commerciale, dotée de service après-vente. Le meilleur exemple est fourni par Renault, Peugeot et Citroën qui détiennent ensemble la première place sur le marché, avec 30% des ventes.

Traduit en chiffres, le commerce avec la France représente 14,7% des importations luxembourgeoises alors que l'Allemagne fédérale totalise 36,3% et la Belgique 34,8%. Cependant bon nombre de produits importés de France en Belgique sont réexportés au Luxembourg comme produits belges. C'est le cas de produits alimentaires, de cosmétiques ou de produits pharmaceutiques, conditionnés en Belgique ou simplement réexportés sous étiquette belge.

Ces importations via la Belgique sont de l'ordre de 25% des importations directes de France, ce qui donnerait un chiffre de 1 750 millions de FF pour les ventes françaises au Luxembourg en 1976. Il faut dire que l'évaluation statistique détaillée est difficile à établir en raison de l'absence de distinction entre les statistiques belges et luxembourgeoises (réglementation UEBL). Le Luxembourg représente déjà pour les produits français des débouchés qui le situent à un niveau deux fois plus élevé que celui de l'Argentine ou de l'Inde, non loin du Brésil ou du Japon. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire. Et le Luxembourgeois prend en exemple l'exportateur allemand.

La réputation de sérieux, d'efficacité et de ténacité des concurrents allemands est solidement établie au Grand-Duché; une francophilie incontestable n'empêche pas que dans le domaine commercial, c'est en Allemagne que les Luxembourgeois effectuent la plus grosse partie de leurs achats surtout dans le secteur des biens d'équipement et de consommation durable.

Des marques françaises absentes

Certains produits français, comme les appareils de radio, téléviseurs, électrophones, sont pratiquement

absents du marché luxembourgeois, et dans le secteur de l'équipement ménager, les marques françaises mériteraient d'être soutenues par une publicité plus active.

« Pourquoi », remarque avec regret M. Henri Ahlborn, directeur de la Chambre de commerce du Grand-Duché, « certaines marques françaises, bien implantées dans l'Est de la France, sont-elles plus ou moins absentes de ce marché ? Alors que les principales marques allemandes sont ici solidement établies. Pourquoi pas les Français ? Il faut faire l'effort de passer la frontière. »

Une douane tatillonne

Et parfois ce n'est pas facile. Pour le directeur des relations économiques internationales au ministère des Affaires étrangères, M. Jean Schleich « notre législation est libérale, ce sont nos voisins qui posent des difficultés ». Les exemples ne manquent pas : obligation de passer par des agences en douane ou des transitaires, prescriptions d'emballages pour les boissons; vérifications douanières excessives et lentes qui immobilisent les marchandises.

Les rares implantations commerciales françaises sont elles aussi victimes de ces méthodes commerciales. C'est ainsi que M. Pierre Kahn, directeur des magasins « A la Bourse » (textiles, habillement, linge de maison), achetés en 1970 par un Strasbourgeois, explique au MOCI, preuves à l'appui : « Hormis quelques grandes maisons, nous rencontrons le plus de difficultés avec les exportateurs français, aussi bien au plan des prix que des délais de livraison », telle maison de tissus d'habillement de Roubaix faisant parvenir fin avril des marchandises destinées à des ventes de printemps; telle autre de Paris ne respectant pas les termes du bon de commande; telle autre de Roanne faisant transiter ses marchandises par la Belgique augmentant ainsi le prix de revient. Les Allemands pratiquent sans difficulté le franco frontière et accordent 4% d'escompte. En conclusion, M. Pierre Kahn achète la majorité des articles en Allemagne (principalement à une centrale d'achats qui met aussi à la disposition de ses clients un bureau d'architectes-décorateurs et un bureau de publicité).

Des ingénieurs formés en Allemagne

Cette situation privilégiée de l'Allemagne, qui s'explique par les traditions et l'histoire, se poursuit dans le domaine de la formation. Jusqu'à six ans, un enfant ne parle que le luxembourgeois, l'allemand étant la langue véhiculaire de l'enseignement primaire, le français n'apparaissant comme langue d'enseignement qu'au cours des quatre dernières années du secondaire. Et comme le note M. Le Guern, attaché culturel français, la majorité des ingénieurs et des techniciens font leurs études en Allemagne ou dans des pays germanophones. Les journaux sont dans leur majorité en langue allemande. Sur 5 quotidiens, 4 sont diffusés en allemand. Seul le *Républicain Lorrain* (édition luxembourgeoise) est en français (23 000 exemplaires).

Les principales émissions de RTL se font en langue française, mais il existe aussi des programmes luxembourgeois pour la TV (une fois par semaine) et, quotidiennement, pour la radio. Ces émissions, qui

s'adressent à la population dans sa langue natale, sont très suivies et méritent donc de ne pas être négligées du point de vue de l'information ou de la publicité.

Au plan industriel, l'implantation française prête à moins de critiques que l'implantation commerciale; elle a cependant été réalisée pour des raisons presque uniquement géographiques ou historiques. La société Trindel, bien implantée dans l'Est de la France, dispose d'un personnel bilingue. Aussi, la CEGEDEL, pourtant liée à la RWE allemande pour la fourniture de courant électrique, fait-elle travailler Trindel et utilise-t-elle beaucoup de matériel français. De même, l'Institut électrotechnique de Grenoble est lui-même fréquenté par les Luxembourgeois autant en raison de la qualité de son enseignement qu'en raison de sa situation géographique. Enfin, les chemins de fer luxembourgeois orientent volontiers leurs achats vers les constructeurs français.

Les « Grands Travaux de Marseille » qui ont une agence à Metz se sont intéressés à la construction d'un supermarché il y a 4 ans. Depuis, 2 ouvrages ont été construits : le collège d'enseignement technique et un parking. Pour M. Jean de Bellecombe, délégué à Luxembourg de GTM, « Les entreprises étrangères doivent se mettre en association avec des entreprises locales car pour les travaux commandés par l'Etat ce sont des entreprises locales qui sont choisies de préférence; l'association est d'ailleurs facilitée par le fait que les entreprises luxembourgeoises ont peu d'encadrement et sont prêtes à s'associer. »

Trouver le personnel

Non loin de la frontière française, dans la région industrielle du Luxembourg, à Esch-sur-Alzette, l'Air Liquide, devant l'augmentation des besoins en oxygène pour la sidérurgie, a créé, il y a cinq ans, une filiale à 100% Oxylux. Dans ces installations modernes qui fonctionnent avec 20 personnes, la production est le double de ce qui était produit auparavant avec 80 personnes. « Le problème » souligne Eric Fortuit, chef de la centrale, « est de trouver du personnel, car il faut assurer le fonctionnement de l'usine en permanence. » Le personnel est bien payé et le climat social est bon. Si les 80% du chiffre d'affaires (30 millions de F) est réalisé avec l'ARBED, il y a diminution de 4 à 5% ces dernières années et la capacité de 1700 t/jour d'oxygène gazeux est injecté dans le réseau de canalisation qui alimente le Luxembourg, mais aussi la Sarre et l'Est de la France. Avec la récession dans la sidérurgie, de nouveaux débouchés sont étudiés.

Autre implantation industrielle française : Cerabati, au Luxembourg depuis une centaine d'années, mais devenue luxembourgeoise depuis un an. Récemment, un investissement de 2 milliards de Flux a été réalisé pour permettre la mise en route d'une nouvelle unité « qui fabriquera toujours des carrelages » souligne François Brunel, directeur, « mais de nouveaux modèles pour satisfaire notre clientèle, car 90% de la production est exportée » (pour la moitié en France, puis en Belgique et en Allemagne).

Exportations de minette

Sous le nom d'Intermoselle, enfin, une importante entreprise pour la production de clinkers pour cimenteries, dont le capital appartient pour un tiers à l'ARBED et un tiers à la Société des ciments français, s'est installée à proximité des carrières près de la frontière française. Pour François Monojot, directeur général, « Dans l'industrie la documentation technique allemande reste la plus répandue et l'industrie française n'est pas toujours prise au sérieux; une action devrait être menée à partir des départements de l'Est de la France, en utilisant l'échelon régional. » Et cela d'autant plus que la Chambre de commerce du Grand-Duché entretient des relations particulières avec celle de Metz (et de Sarrebruck) pour résoudre les problèmes frontaliers.

D'une manière générale, pour les produits industriels, si le gros des exportations françaises vers le Grand-Duché est représenté par la minette de Lorraine, 8 à 9 millions de tonnes et 25% des exportations totales, d'autres domaines restent ouverts — biens d'équipement, machines, matériel industriel divers.

Les banques françaises, dont l'implantation est ancienne, sont au nombre de 8. Pour M. Georges Muller, directeur de Sogenal à Luxembourg (la banque alsacienne est implantée depuis 1893) : « Les banques françaises voudraient pouvoir faire des financements en devises; mais elles sont bloquées par les retenues à la source car la convention de non-double imposition ne s'applique pas ici. »

Pour l'exportateur, la méthode simple reste la visite sur place du représentant avec des catalogues complets, précis et commentés; les produits doivent être élaborés et de bonne qualité technique, car l'image de la concurrence allemande est celle de la qualité des prestations offertes.

Des prix stables et étudiés

Dans le domaine des biens de consommation, des produits alimentaires, etc., les mots d'ordre sont : la suppression du circuit de distribution par la Belgique, la facturation en francs français et non belges, le respect des délais de livraison, la pratique de prix stables et plus serrés. Certes, il n'est pas toujours facile de trouver au Luxembourg un représentant ou un distributeur qualifié. La solution la plus rationnelle consiste à faire prospecter le marché à partir de France par les soins du réseau de vente régional (Thionville est à 30 km de la capitale luxembourgeoise, Metz à 60 et Nancy à 100 km).

Le centre commercial de la Belle Etoile, dans la périphérie de Luxembourg, moderne et aéré, abrite un supermarché « Cactus » (4200 m²) qui réalise 30 à 40% de ses achats en alimentation en France. Daniel Huppert, adjoint de direction, explique : « Les représentants français nous rendent visite, mais nous nous déplaçons aussi souvent en France; le gros problème c'est que les fabricants français veulent nous imposer des quantités trop importantes; par ailleurs, les prix français sont de 15% supérieurs à ceux des Allemands. »

Des missions de prospection

L'exportateur est aidé dans sa prospection par le poste commercial français qui s'est agrandi récemment au point de pouvoir présenter des mini-expositions. Une « Journée de la montre » sera organisée au mois d'avril, et une campagne sur le jouet français mise sur pied.

L'accent peut aussi être mis par les exportateurs sur des missions de contact ou de prospection individuelles ou collectives, le Poste d'expansion économique pouvant organiser des programmes, des réunions de professionnels accompagnés d'une réception, etc.

Support aussi, la Foire internationale du Luxembourg, principale manifestation économique qui se partage en deux : au printemps pour les biens de consommation, en automne pour les biens d'équipement, les matériaux de construction et l'ameublement

Le marché est demandeur et, comme le souligne de manière désabusée M. Paul Wassermann, directeur d'un grand magasin spécialisé dans les textiles et articles de mode (« Rosenstiel ») : Tout ce que nous possédons de français dans nos rayons, nous sommes allés le chercher en France nous-mêmes; dans les autres secteurs, la France est absente. »

En définitive, quelle formule adopter ? Pour M. Henri Ahlborn, « C'est surtout dans l'approche et le service après-vente qu'il faut faire un effort : la formule dépend du produit : pour un produit grand public, il faut s'adresser au grossiste qui est en même temps détaillant (exemple magasins Cactus, Monopol, Concorde, M le Géant), dans les autres domaines (biens industriels), il faut trouver un représentant, sinon visiter la clientèle en faisant un effort de publicité. Après tout, la proximité et le niveau de vie élevé du Luxembourg méritent bien une attention plus soutenue de la part des exportateurs français ».

Concrétiser l'amitié avec la France

Président du gouvernement luxembourgeois,
ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères,
ministre de l'Economie nationale,

M. Gaston Thorn répond aux questions du MOCI.

MOCI. — Vous êtes en même temps ministre des Affaires étrangères et des Affaires économiques. Comment faites-vous la synthèse de ces responsabilités différentes ?

M. THORN. — Dans un pays comme le Luxembourg, de par son exigüité essentiellement orienté vers l'extérieur tant au point de vue politique qu'économique, les deux responsabilités différentes dont vous faites état sont en réalité étroitement imbriquées l'une dans l'autre. L'économie du Grand-Duché, caractérisée par un marché interne à faible dimension et une production destinée dans sa quasi-totalité à l'exportation, est conditionnée de façon déterminante par des impulsions d'origine externe. Vous voyez donc que cette « union personnelle » entre les Affaires étrangères et les Affaires économiques ne fait, en grande partie, que refléter au niveau des structures juridiques, ce qui se passe dans la réalité

de l'infrastructure économique. Bien plus, par son effet de symbiose, elle facilite grandement la coordination interministérielle dans ces deux secteurs-clés et donne lieu à une collaboration fructueuse entre les deux départements. En temps de crise, en effet, un tel resserrement des liens est indispensable et vous le constaterez d'ailleurs également dans les pays voisins : la preuve en est fournie par le Conseil des ministres consacré au problème de l'acier, qui associait à Bruxelles précisément les ministres de l'Economie et ceux des Affaires étrangères.

MOCI. — Le Luxembourg ne donne pas l'impression d'être en crise. Comment avez-vous résolu le problème du chômage ? Quelles perspectives entrevoyez-vous pour l'année 1978 ? Comment évolueront les secteurs de la sidérurgie et de l'énergie ?

M. THORN. — Pour revenir à votre première question, je vous répondrai que si le Grand-Duché n'évoque pas l'image d'un pays en crise, il n'en est pas moins vrai que nous sommes confrontés à des problèmes sérieux, dont le plus grave est, sans aucun doute, la menace d'un chômage accru, que nous avons réussi à éviter jusqu'ici grâce à une panoplie de mesures mises en œuvre dès le début du ralentissement de l'économie. Malgré leur relative efficacité, ces mécanismes, par la force des choses, ne constituent que des palliatifs temporaires qu'il s'agit d'épauler de dispositifs s'attaquant aux causes structurelles de la crise : à ce niveau, nous visons essentiellement une diversification de notre appareil de production grâce à de nouveaux investissements. Les instruments nécessaires pour mener à bien cette tâche sont déjà mis en place. Le « Comité de développement économique » associe dans un but de multiplication des contacts et de cohésion toutes les forces vives du pays à l'effort de restructuration de notre économie et la « Société nationale de crédit et d'investissement » fournit les stimulants nécessaires aux investissements conformes à ce but.

Repenser la politique énergétique

Si les perspectives pour 1978 paraissent assez sombres, nous espérons obtenir, grâce à ces instruments nouveaux, un redressement du moins partiel de la situation.

Le secteur particulier de la sidérurgie, épine dorsale de l'économie luxembourgeoise, est indéniablement engagé dans un processus de crise structurelle dont il est impossible de sortir dans le court terme. Une réorientation vers la fabrication de produits plus sophistiqués faisant jouer à plein le know-how technologique que nous avons acquis, s'impose, et j'espère que les mesures prises au niveau européen nous accordent la trêve nécessaire afin de réaliser cet objectif. Quant au domaine de l'énergie, nous devons nous faire à l'idée que l'époque de l'énergie bon marché, qui en dernière analyse a permis l'essor économique foudroyant de ces dernières décennies, est révolue. Il nous faut donc complètement repenser notre politique énergétique et cela d'autant plus que le Luxembourg accuse dans ce secteur une dépendance quasi totale de l'extérieur.

MOCI. — Quelles sont vos réactions devant les tentatives actuelles du protectionnisme dans de nombreux pays ?

M. THORN. — La liberté du commerce constitue à mes yeux l'un des acquis les plus marquants et les plus positifs qu'ait engendré la solidarité internationale au cours de ces dernières décennies; grâce à elle, le commerce mondial a connu un développement insoupçonné qui s'est révélé bénéfique pour tout le monde.

Je voudrais que l'on prenne conscience du fait que le cloisonnement des marchés nationaux non seulement ne résoudrait aucun des grands problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés, mais au contraire, comme nous l'enseigne d'ailleurs l'expérience historique, se solderait en définitive par une perte pour tous.

Ceci dit, il faut bien se rendre à l'évidence que les principes libre-échangistes n'ont une chance de triompher que dans la mesure où certaines règles élémentaires sont respectées et où le recours à un dumping outrancier n'a pas tendance à se généraliser. Dans cette dernière hypothèse, des réactions, comme notamment celles des Neuf dans le secteur de l'acier avec leur effet régulateur de marché et que je ne qualifierais par conséquent pas de protectionnistes, me semblent justifiées dans la mesure où elles ne sont que temporaires et en dernière analyse ne visent qu'à rétablir les règles de la concurrence parfaite.

Néanmoins, je souhaite vivement que le recours à de telles mesures ne soit plus nécessaire à l'avenir et que le réflexe de la solidarité l'emporte finalement sur celui du repliement sur soi.

MOCI. — Le rang que tient la France dans le commerce extérieur luxembourgeois vous paraît-il satisfaisant.

M. THORN. — Je vous répondrais d'emblée qu'on n'est jamais entièrement satisfait de ses amis, parce qu'on les voudrait toujours meilleurs.

Sur le plan concret, les statistiques révèlent que la France occupe le troisième rang de nos fournisseurs avec 14,7% de nos importations totales. Elle est précédée par la RFA qui intervient pour 36,3% et la Belgique pour 34,8%. Comme vous le voyez, l'écart entre les deux premiers fournisseurs et la France est considérable.

Nos exportations vers la France représentent 16,1% du total de nos ventes à l'étranger, alors que ce pourcentage est respectivement de 27,9% pour la République fédérale et de 22,8% pour la Belgique.

Il y a cependant lieu de voir ces données avec une certaine circonspection comme ne tenant pas compte de considérables flux d'importation qui s'opèrent par des réseaux de distribution établis dans un pays tiers.

Nonobstant cette réserve qui vaut d'ailleurs dans une certaine mesure aussi pour la RFA, j'estime que la place de la France pourrait être améliorée sur le marché luxembourgeois. La situation géographique et les profondes affinités entre nos deux peuples devraient y contribuer.

En tout cas, le marché luxembourgeois est grandement ouvert aux produits français et nous sommes

convaincus que nos produits nationaux seront accueillis avec, de plus en plus, de compréhension par la France.

MOCI. — Quelle est votre position sur le principe et les modalités de l'élargissement de la CEE ?

M. THORN. — J'ai toujours dit et je répète que nous devons réserver un accueil favorable aux nouvelles candidatures. Il ne me semble pas inutile de rappeler à cet égard que les textes institutionnels des Communautés ont vocation à réunir tous les peuples européens. J'estime d'ailleurs que nous devons contribuer à la consolidation des régimes démocratiques encore jeunes et fragiles des nouveaux candidats, car il est bien évident que le triomphe de la démocratie dans toute l'Europe ne pourra être que bénéfique pour tous.

Il n'en est pas moins vrai et j'en suis parfaitement conscient que l'élargissement entraînera dans son sillage un accroissement des problèmes en nombre et en complexité. Mais au lieu de capituler devant ces difficultés, il convient au contraire d'élaborer une stratégie concrète de l'élargissement et de relever ce défi qui constitue en même temps une chance historique pour construire une Europe plus proche de ses frontières naturelles et par là plus cohérente et solidaire.

Le poids du fer

Sur son rocher, l'ancienne forteresse de Luxembourg semble à l'abri de la crise économique qui secoue les pays depuis quelques années. Cependant, bien que les vitrines de ses magasins abondent en produits de toute provenance, malgré un pouvoir d'achat élevé et l'absence de chômage (350 chômeurs sur 136 000 salariés !), les préoccupations du Luxembourg sont les mêmes que celles des autres pays d'Europe occidentale.

Mais la crise qui frappe depuis de nombreux mois en Europe l'industrie sidérurgique, entre autres, prend ici une résonance particulière. C'est le secteur-clé de l'économie du pays; il représentait, en 1973, un quart du PIB et plus de 55% des exportations.

Trois ans de crise secouent, sans apparemment les ébranler, les murs solides du vaste hôtel particulier où réside, depuis près de 60 ans, la puissante ARBED (Acieries réunies de Burbach-Eich-Dudelange). Cependant, les difficultés se sont aggravées en 1977 : pour les onze premiers mois, la production d'acier brut a été en recul de 6,7% par rapport à la même période de 1976. Le chiffre d'affaires est en recul de 13,2% pour les neuf premiers mois de l'an dernier. « Nous travaillons », commente M. Joseph Kinsch, directeur de la comptabilité générale et des finances, « à 60% de nos capacités. »

Les perspectives, aux dires des experts, sont assez sombres, car malgré la mise en place, au niveau communautaire du plan Davignon, la chute des prix de vente n'a pu être arrêtée. Le mois dernier, le Conseil des ministres de la CEE a été obligé d'adopter des mesures d'un « protectionnisme limité ». Depuis le 1^{er} janvier et pour trois mois sont appliqués des droits compensateurs sur les importations de produits sidérurgiques importés à trop bas prix. En

même temps, la CEE doit négocier avec les principaux fournisseurs des arrangements pour les prix et les quantités.

Le problème des importations à bas prix reflète la perte de compétitivité des sidérurgistes européens par rapport à leurs concurrents japonais et à des pays comme l'Espagne, phénomène aggravé par un processus de restructuration très lent (les capacités excédentaires doivent d'abord être résorbées et les financements sont importants).

Un plan anti-crise

Avenue de la Liberté, au siège de l'ARBED, à la suite des retards d'investissements, de modernisation et de diversification, le réveil a été brutal. Après une hausse ininterrompue des coûts de production et des méventes, un plan anti-crise a été adopté, mettant en œuvre « les moyens d'action financiers, commerciaux et techniques pour assurer un degré de productivité suffisant ». Plusieurs emprunts ont été lancés l'an dernier sur les marchés des capitaux étrangers et intérieurs (en Suisse, Allemagne fédérale, et au Luxembourg).

Pour les dirigeants de l'ARBED, une meilleure productivité sera obtenue par la modernisation, la rationalisation des procédés de fabrication et la réduction du personnel.

Au 30 août 1977, l'effectif occupé dans les usines luxembourgeoises se chiffrait à 21 172 personnes. D'ici à deux ans, ce chiffre devrait être ramené à 18 350. D'où la création d'une division anti-crise qui a deux objectifs : trouver des emplois, et chercher des entreprises complémentaires qui s'installeraient au Luxembourg. M. Georges Kirps, attaché de direction à Trade Arbed, explique : « Nous avons déjà lancé une action de promotion aux Etats-Unis et au Japon pour rechercher des industries de techniques avancées. »

Implantations étrangères

Le plan d'action de l'ARBED prend trois formes :

1° Offre d'un appui logistique aux firmes étrangères, terrain, infrastructures et, bien-sûr, main-d'œuvre; participation à des joints-ventures majoritaires ou minoritaires.

2° L'étude réalisée à long terme par un institut de recherche pour des nouveaux produits, pas nécessairement liés à la sidérurgie;

3° Des contacts directs sont pris avec des firmes européennes désireuses d'investir au Luxembourg.

Mais dans l'immédiat, pour résoudre le problème du chômage, sans licenciement, la division anti-crise met à la disposition des entreprises luxembourgeoises des spécialistes depuis le programmeur informatique jusqu'au monteur.

De leur côté, les autorités luxembourgeoises avaient réagi, il y a deux ans, par une loi sur les travaux extraordinaires qui consistait à assurer une garantie de revenu aux travailleurs touchés par des réductions d'horaires et en organisant l'affectation des salariés menacés de chômage à des travaux exceptionnels d'intérêt général (les deux seules sociétés sidérurgiques ARBED et MMR-A ont été concernées). Les contrats exécutés à ce titre comportaient l'entretien et la signalisation de voiries, l'abord des auto-

routes, l'installation de raccords téléphoniques, la réparation des bâtiments, etc.); quelque 571 contrats de travaux ont assuré la mise au travail de 12 500 ouvriers de la sidérurgie.

De plus, en avril dernier, une conférence tripartite (gouvernement, patronat, syndicat) a mis en œuvre un plan d'action contre le chômage en tenant compte de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail et qui consiste à déclencher une série de mesures passées un seuil de chômage (interdiction aux retraités au-delà d'un certain salaire d'occuper un emploi salarié, aides fiscales temporaires à l'investissement, etc.).

La Sarre appelle au secours

Parallèlement aux problèmes d'emploi, l'ARBED s'est trouvée confrontée à des problèmes de concentration et de restructuration dans la sidérurgie. La situation financière difficile de la MMR-A (Métallurgique & Minière de Rodange-Athus) s'est dégradée au point qu'un plan de sauvetage mis au point par l'ARBED a été nécessaire et que le rachat de MMR-A par ARBED a été décidé. Par ailleurs, un « appel au secours » est venu du gouvernement fédéral allemand et de la Sarre pour la reprise par l'ARBED des aciéries de Neunkirchen (Sarre); selon les dirigeants de la société luxembourgeoise, cette restructuration ne se fera qu'avec une aide financière allemande et permettra à l'ARBED, en complétant sa gamme de produits longs, de trouver éventuellement en Allemagne un marché.

Mais, de toute manière, en tenant compte des mesures de restructuration au Luxembourg, la sidérurgie doit perdre de son importance en tant que principal fournisseur d'emplois. Pour M. Henri Ahlborn, directeur de la Chambre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg, « de gros efforts d'investissements et de rationalisation de la sidérurgie devraient être parallèles à la création d'autres industries pour occuper une main-d'œuvre excédentaire ».

La diversification industrielle avait déjà été recherchée par les autorités luxembourgeoises afin d'échapper aux défaillances d'un secteur trop important dans l'économie du pays.

60 nouvelles entreprises

Déjà après la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement avait mis en œuvre une politique de diversification pour atténuer le poids de la sidérurgie, mais cette politique a surtout été effective dans les années 62 à 69, grâce à une loi offrant aux nouvelles entreprises des bonifications d'intérêt, la garantie de l'Etat pour les emprunts et des subventions en capital.

Cette loi a été l'occasion pour des filiales de sociétés internationales de s'implanter au Luxembourg : Goodyear, Monsanto, Du Pont de Nemours, General Motors.

Le nombre des entreprises créées depuis 1959 s'élève à plus de 60, procurant 11 500 emplois nouveaux. Mais le panorama de l'économie luxembourgeoise n'a pas sensiblement varié au regard de l'importance de la sidérurgie. La première entreprise, quant au nombre d'emplois après l'ARBED (21 750 emplois) est une entreprise de transports, les chemins

de fer luxembourgeois (4250), viennent ensuite Goodear (4100) et MMR-A (2900).

En dehors de la transformation des métaux et de la chimie, l'industrie luxembourgeoise est surtout une industrie moyenne (sous-traitante de l'industrie sidérurgique - bière - tabac - textiles - alimentation).

Pour M. Lucien Jung, directeur de la Fédération des industriels luxembourgeois « la structure de l'économie n'est pas équilibrée et nous sommes toujours à la recherche de nouvelles entreprises, le mouvement ayant été freiné à partir de 1972 par une démographie négative ».

Deux secteurs de l'économie luxembourgeoise se sont particulièrement développés : le bâtiment et la banque. La demande de maisons d'habitation et la réalisation d'importants investissements collectifs qui s'étaient fortement développés ces dernières années, tendent maintenant à se ralentir.

Une place financière internationale

Quant au secteur bancaire, il a réussi à attirer une part importante des activités en euro-devises et à faire du Luxembourg une place financière internationale. En dix ans, le nombre des banques a quadruplé et atteint, à présent, 90. Pourquoi ce rush des banques européennes et mondiales ? Il est dû à la réglementation libérale en matière de change et de mouvements de capitaux, à un régime favorable aux sociétés holding, à la position centrale du Luxembourg au sein du Marché commun et aux institutions financières européennes qui s'y sont implantées (Banque européenne d'investissement et du Fonds monétaire européen) et enfin à un bon système de télécommunications.

L'absence de banque centrale et de dépôts obligatoires est un autre élément. Il s'y ajoute l'attitude pragmatique du Commissariat au Contrôle des banques. « Nous essayons de nous prononcer », remarque M. Pierre Jaans, commissaire au Contrôle des banques, « avant toute demande formelle d'installation de banque étrangère, car une place comme Luxembourg est à la merci de beaucoup de gens qui se prennent pour des banquiers ». En cours d'activité, la surveillance exercée est discrète.

La création d'une filiale de la Dresdner Bank, en 1967, a été le point de départ pour Luxembourg du phénomène Euro-Crédit et de l'afflux des banques étrangères. Après un passage à vide en 1974, l'implantation de banques scandinaves a relancé le mouvement. 60% de la majorité des opérations traitées en dollars et en DM sont dirigées vers les pays industrialisés.

Parmi les banques, la Société nationale de crédit et d'investissement, créée l'an dernier, a pour objectif principal le soutien de l'activité économique et le maintien du plein emploi grâce à des conditions de financement des investissements et des exportations.

Exportation : 80% du PNB

Le commerce extérieur est, en effet, de première importance pour ce pays qui fabrique peu et doit chercher des débouchés pour la sidérurgie. En 1974, la sidérurgie exportait 94% de sa production, l'industrie chimique 96%, l'industrie alimentaire et du tabac 45%, les distilleries 30%, les brasseries 15%, etc. D'une manière générale, les exportations atteignent de 75 à 80% du PNB.

A l'inverse, le Luxembourg importe la presque totalité de son énergie, de son approvisionnement industriel et des besoins de consommation. Partisan de l'intégration à des ensembles économiques régionaux, le Luxembourg a conclu l'union économique et monétaire avec la Belgique en 1921, le Benelux en 1944, la CEEA en 1952 et la CEE en 1958.

Dans le commerce extérieur, comme dans la structure économique du pays, la sidérurgie tend à diminuer en importance : de 73% en 1952, elle était de 62% en 1972.

Cela peut signifier que la restructuration de l'économie luxembourgeoise est en cours. Mais cela traduit aussi la crise de la sidérurgie.

Et pour 1978, compte tenu de la structure de sa production et de ses exportations, le Luxembourg ne s'attend pas à une amélioration sensible. C'est une croissance du PIB de l'ordre de 2,5% qui est attendue de cette nouvelle année, après une croissance de 1% en 1977.

Le Luxembourg, tremplin de l'Europe

Nous reproduisons ci-après un message de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, publié dans les « Cahiers Toison d'Or » (novembre 1977), périodique édité à Bruxelles.

Avec ses quelque 2500 km² de superficie et ses 350 000 habitants, le Grand-Duché de Luxembourg fait partie de la catégorie de ces petits pays, dont le bien-être et même la survie dépendent largement de l'état de leurs relations avec l'extérieur.

Dans le cas du Luxembourg, dont les échanges commerciaux internationaux constituent environ 80%

de son produit social brut, cette dépendance prend des proportions telles qu'elle imposerait les limites les plus évidentes à toute velléité de mener une politique étroitement nationale. La défense de nos intérêts ne peut se concevoir que dans un cadre plus large de coopération, d'alliance voire d'intégration avec des voisins plus puissants dont l'entente est une condition essentielle de notre sécurité et de notre prospérité.

La situation géographique et économique, tout comme une expérience historique souvent tragique ont donc été des éléments déterminants pour l'enga-

gement du Luxembourg en faveur de l'Europe. Ses voisins les plus proches, mêmes les garants de son statut de neutralité, n'hésitèrent pas, dans le passé, à plusieurs reprises, à en faire fi lorsque leurs intérêts semblaient l'exiger. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Luxembourg se soit tourné résolument vers la coopération et l'intégration dans le cadre de l'Europe occidentale, appuyée sur l'Atlantique. Car son indépendance nationale ne peut guère être sauvegardée que par l'association la plus étroite possible avec les Etats voisins et amis dans une communauté de destin et d'intérêt dont les règles essentielles valent pour tous et sont décidées en commun par tous.

Tout en étant bien conscient des limites de ses moyens modestes, le Luxembourg s'est donc efforcé d'influencer son environnement dans une direction qui lui soit favorable : vers l'intégration européenne. La marginalité de ses intérêts, mesurés à l'ensemble plus vaste dans lequel il œuvre, le met dans la position idéale d'agir en tant que conciliateur et arbitre entre ses partenaires plus importants et d'en appeler à leur conscience communautaire chaque fois que les intérêts nationaux risquent de prendre le dessus sur l'intérêt de tous.

Cet engagement pour l'unification européenne se matérialise par l'installation de plusieurs institutions communautaires dans la capitale du Grand-Duché, lui permettant ainsi de devenir un véritable et très respecté carrefour européen et international.

Outre le Secrétariat du Parlement Européen et les réunions périodiques du Conseil des Communautés qui consacrent sa vocation politique, et la Cour de Justice des Communautés qui en fait le centre juridictionnel de la Communauté, la Banque Européenne

d'investissement, les services financiers de la Communauté viennent étayer la vocation financière de Luxembourg. Car aujourd'hui, Luxembourg est unanimement reconnu comme étant une place financière de premier ordre.

L'évolution continue à être très positive : le nombre des établissements bancaires, qui a pratiquement triplé durant la dernière décennie, approche la centaine; la nature des opérations effectuées se diversifie; plus de 6000 personnes, soit plus de 4% de la population active, sont employées dans le secteur bancaire; la somme totale des bilans augmente rapidement et régulièrement; l'importance du secteur pour notre politique des finances va croissant, surtout en ces temps de crise qui frappe durement notre industrie de base, la sidérurgie.

L'essor de la place financière est dû avant tout à bon nombre d'atouts naturels du pays, comme le climat politique serein, l'entente sociale qui y règne, le bi-linguisme, la situation géographique. Une législation bien équilibrée, en tant qu'elle est libérale, souple et dynamique, sans pour autant négliger les règles de contrôle indispensable afin de garantir le sérieux et la respectabilité de la place y a également contribué. Luxembourg est un des rares centres à pouvoir se vanter de ne pas avoir connu de scandale financier majeur ces dernières années, ce qui est rassurant pour les investisseurs et détenteurs de fonds étrangers qui continuent à manifester leur confiance dans notre place financière si idéalement située au centre de toutes les places financières de l'Europe.

Le Grand-Duché de Luxembourg et l'Europe semblent donc destinés à être associés irrémédiablement. N'a-t-on pas écrit fort justement qu'« être luxembourgeois, c'est être européen par nécessité ».

Luxembourg, Centre international des euro-emprunts

Dans les « Cahiers Toison d'Or » (novembre 1977) a été publiée une interview de Monsieur Edmond Israel, membre du Comité de Direction de la Banque Internationale de Luxembourg et Président du Conseil d'Administration de la Cedel. Nous reproduisons ci-après le texte de cette interview.

Pour entrer dans le vif du sujet, pouvez-vous donner une définition des euro-emprunts ?

D'aucuns considèrent encore de nos jours l'euro-emprunt comme une opération financière et bancaire difficilement pénétrable et peu compréhensible pour le commun des mortels. Il est vrai que de nombreuses tentatives ont été entreprises pour définir d'une manière aussi précise et exhaustive que possible ce type d'opération. En fait, et essentiellement il s'agit d'emprunts obligataires pris ferme et placés sur le marché international des capitaux par le truchement de syndicats composés de banques de différentes parties du monde et libellés dans une monnaie

qui n'est pas nécessairement celle du pays de domicile de l'émetteur de l'emprunt ni celle du pays où réside le souscripteur.

De quelle manière ce marché s'est-il développé et comment se fait-il que le Luxembourg joue un rôle important dans le contexte de ce marché ?

A l'origine de ce marché se situe plus particulièrement la « Interest Equalization Tax » qui a été introduite aux Etats-Unis en 1963 et à la suite de laquelle le marché des emprunts internationaux s'est déplacé de New York vers certains centres en Europe. Dès le début, Luxembourg a offert des facilités pour la signature sur place des contrats, l'entrepôt des obligations auprès des banques de la place, l'introduction de ces obligations à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg ainsi que le service financier des emprunts assurant le paiement des intérêts sans déduction d'une retenue d'impôt à la source.

Quel est le rôle assumé par les banques à Luxembourg dans le marché euro-obligataire ?

Au début les activités des banques de la place sur ce marché ont été surtout de nature administrative. Les facilités offertes par ces banques, grâce à une grande expérience non négligeable dans la domiciliation des opérations dans notre centre financier. Au fil des années un certain nombre de banques ont élargi d'ailleurs la gamme de leurs interventions sur le marché euro-obligataire.

De quelle manière ces banques ont-elles renforcé leur rôle dans ce marché, notamment pendant ces derniers temps ?

A côté des opérations de nature administrative, un certain nombre de banques de notre place dirigent ou co-dirigent fréquemment les syndicats de prise ferme et de placement des euro-emprunts et interviennent activement dans le marché secondaire, c'est-à-dire dans le marché international qui assure la négociation des titres une fois que l'émission est clôturée.

Pouvez-vous définir le rôle de la Bourse de Luxembourg dans le cadre du marché euro-obligataire ?

La Bourse de Luxembourg peut être considérée à juste titre comme le centre de cotation officielle le plus important des euro-emprunts. Si on fait abstraction des emprunts libellés en DM cotés uniquement sur les bourses allemandes, environ 70% de l'ensemble des euro-emprunts émis depuis 1963 et dont la contrevaletur globale actuellement en circulation peut être estimée à plus de 60 milliards de dollars figurent à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Quel est l'apport de la Place, de la Bourse et du Commissariat au Contrôle des Banques pour la protection des investisseurs souscrivant des euro-obligations ?

Par le biais d'une cotation officielle, les euro-emprunts se trouvent rattachés à une bourse et assurent de ce fait aux porteurs des obligations les avantages qui en découlent. Les prescriptions édictées aussi bien par les autorités de la Bourse de Luxembourg que plus particulièrement par le Commissariat au Contrôle des Banques et qui ont trait à l'information au moyen d'un prospectus, assurent aux souscripteurs et investisseurs dans ces titres une information complète et adéquate conforme par ailleurs aux concepts élaborés par la Commission des Communautés Européennes.

Les mesures se rapportant à l'information ont-elles constitué une entrave au développement de ce marché à Luxembourg ou, au contraire, ont-elles eu un effet positif ?

Il est vrai qu'au début certains milieux estimaient que les mesures survisées pourraient éloigner les émetteurs de la Bourse de Luxembourg en les incitant à rechercher des places de cotation où les prescriptions sont moins exigeantes. Or, l'expérience a démontré que tel n'a pas été le cas et que bien au contraire la discipline imposée en l'occurrence aux émetteurs en

matière de prospectus n'a pas constitué une contrainte administrative majeure. Au contraire, une information aussi complète que possible a été de nature à favoriser le placement des titres.

Pourquoi a-t-on créé à Luxembourg un organisme de « clearing » en euro-obligations ?

Le négoce des obligations d'euro-emprunts se déroule entre maisons spécialisées par la voie téléphonique et par telex au-delà des frontières de différents pays et même sur un plan intercontinental. Il était donc naturel qu'il fallait mettre au point un organisme assurant avec un maximum de rapidité et d'efficacité la liquidation de ces opérations dépassant parfois de loin les contours d'un continent. CEDEL assure ces liquidations par la voie scripturale au moyen d'un équipement d'ordinateur, donc avec un minimum de déplacement physique des fonds et des titres.

Quel a été le développement de cet organisme depuis sa constitution fin 1970 ?

Les quelques chiffres ci-après illustrent d'une manière éloquent le développement de CEDEL dès son démarrage en janvier 1971 :

- au 31. 12. 71 : nombre de participants au système : 292
- au 30. 6. 77 : nombre de participants au système : 809, composés d'établissements financiers situés dans une quarantaine de pays différents
- au 31. 12. 71 : valeur nominale des titres en dépôt : 600 millions de dollars
- au 30. 6. 77 : valeur nominale des titres en dépôt : 14 280 millions de dollars
- au 31. 12. 71 : chiffre d'affaires liquidé : 2 657 millions de dollars
- au 30. 6. 77 : chiffre d'affaires liquidé : 18 820 millions de dollars.

Pourquoi a-t-on créé récemment EUREX à Luxembourg ? Quels sont les objectifs et les perspectives de cet organisme ?

La S. A. EUREX a été constituée récemment à Luxembourg par 29 établissements financiers de différents pays. Son objectif est d'assister les transactions transnationales et transcontinentales sur le marché euro-obligataire au moyen d'un équipement d'ordinateur. La mise en route d'EUREX prévue pour début 1979 complètera l'infrastructure technologique du marché euro-obligataire de la place de Luxembourg.

Vu l'extension de ce marché au-delà des confins de l'Europe tant du côté des émetteurs que de celui des souscripteurs, ne serait-il pas plus exact de parler d'un marché international voire intercontinental d'emprunts obligataires ?

Certainement, c'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai choisi comme titre de cet interview la définition « marché intercontinental ». Il est à prévoir que pendant les mois et années à venir le marché prendra une extension croissante dans un certain nombre de régions au-delà de l'Europe, tel que plus particulièrement au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. Ceci s'appliquera aussi bien aux émetteurs, c'est-à-dire débiteurs qu'aux bailleurs de fonds ou investisseurs.

De quelle manière appréciez-vous les perspectives futures du marché euro-obligataire et quel sera, d'après vous, le rôle futur de la place de Luxembourg dans ce marché ?

L'expérience de ces dernières années a démontré que le marché des euro-emprunts constitue une source croissante de moyens de financement international et un instrument de plus en plus important pour le pla-

cement de disponibilités à moyen et à long terme. Ce marché a résisté fréquemment dans le passé à des tensions d'ordre politique et monétaire. Ainsi il a apporté la preuve de sa maturité et de son implantation solide sur la scène financière et bancaire internationale. L'apport du centre financier et bancaire luxembourgeois à la consolidation et à l'expansion de ce marché permet d'augurer favorablement du rôle futur de la place de Luxembourg dans ce marché.

Luxembourg, place-forte du circuit international de la finance

Nous reproduisons ci-après un article de Monsieur Jacques-F. Poos, Ministre des Finances, publié dans les « Cahiers Toison d'Or » (novembre 1977).

L'essor des activités sur la place de Luxembourg a été tel durant la dernière décennie qu'en douze ans, le nombre des banques a plus que quadruplé et la somme de leurs bilans est passée de moins de 50 milliards de francs en 1965 à plus de 1 850 milliards actuellement.

C'est surtout à partir de 1969 que le rythme d'expansion s'est accéléré allant de pair avec le développement rapide des euromarchés et l'implantation importante de filiales et succursales de banques étrangères à Luxembourg.

Le renforcement de l'encadrement législatif et administratif des activités financières a rendu possible une croissance sous des conditions de sélection suffisamment sévères.

Parmi les facteurs qui ont contribué à attirer les banques étrangères, il y a lieu de mentionner la réglementation libérale du change en matière de mouvements de capitaux, l'attitude des forces politiques dépourvue de tout dogmatisme, ainsi que les coûts de gestion assez bas.

L'évolution du profil de la place de Luxembourg a été marquée à partir de 1970 par la stabilisation de la part de marché des banques luxembourgeoises traditionnelles, par la régression de l'importance relative des banques françaises, belges et américaines, alors que les banques allemandes, en expansion rapide, occupent le premier rang par leur volume d'affaires. Un progrès sensible est à constater également du côté des banques suisses et scandinaves et des « joint ventures » multinationales.

Actuellement 89 banques sont en activité à Luxembourg, dont 9 luxembourgeoises, 20 allemandes et 12 américaines. Il y a en outre 10 banques scandinaves, 6 banques suisses, 6 banques françaises, 15 banques provenant d'autres pays et 11 « joint ventures » multinationales.

L'internationalisation de la place de Luxembourg ressort encore clairement du fait que les opérations avec l'étranger constituent environ 80% de la position totale des banques.

Par rapport aux données globales recensées par la Banque des Règlements Internationaux dans les neuf pays européens les plus importants sur le marché des euro-monnaies, les créances extérieures brutes en devise des banques luxembourgeoises sont passées de 7,2% à 10,8% du total entre décembre 1973 et mars 1977 alors que la part relative de leurs engagements bruts est passée de 6,6% à 9,9% pendant la même période.

Quand on élimine les transactions interbancaires pour considérer le marché en termes nets (intermédiation entre prêteurs et emprunteurs finaux), la part de Luxembourg a progressé de 16,3 à 22,9% du côté des prêts ou euro-crédits et de 6,9 à 12,3% du côté des euro-dépôts pendant la période sous revue.

La position créditrice nette du Luxembourg sur le marché des euro-devises s'est élevée en mars 1977 à quelque 2 milliards de dollars américains. Une part importante des liquidités de l'économie luxembourgeoise est ainsi placée sur le marché des euro-monnaies.

Vu l'importance des banques allemandes implantées à Luxembourg, il n'est pas étonnant que la place ait acquis une spécialisation des opérations en euro-DM sur un marché qui dans son ensemble reste dominé par le dollar. A Luxembourg, le dollar des Etats-Unis représente environ 44% des engagements des banques contre 47% pour le DM; sur les euromarchés dans leur ensemble la part du dollar est de 74% des engagements contre seulement 15% pour le DM. En ce qui concerne les euro-Deutsche Mark, Luxembourg peut être considéré comme le principal centre de transaction.

Alors que l'importance relative des pays d'Europe Occidentale par rapport à l'ensemble de l'euro-marché a eu tendance à diminuer, ce mouvement s'est fait moins sentir à Luxembourg et la répartition géographique des euro-opérations des banques luxembourgeoises reste assez fortement centrée sur l'Europe. Environ 69% des avoirs et 80% des engagements des eurobanques à Luxembourg concernent des pays de l'Europe de l'Ouest. Sur le plan des risques cette situation mérite d'être appréciée d'une manière favora-

ble en vue notamment des conséquences possibles du surendettement de certains pays non-industrialisés.

On constate par ailleurs des relations relativement intenses avec les pays de l'Europe de l'Est et de l'Amérique Latine.

Trois facteurs ont contribué à donner à la place de Luxembourg un certain poids dans le domaine des euro-émissions d'obligations :

- la cotation à la Bourse de Luxembourg de pratiquement toutes les euro-émissions, à l'exception de celles libellées en DM qui sont traditionnellement cotées à des bourses allemandes seulement;
- l'extension en 1965 du statut fiscal des sociétés de participation aux holdings dites de finance-
- l'utilisation de l'unité de compte européenne comme support monétaire pour des emprunts internationaux, l'émission desquels a toujours été dirigée ou co-dirigée par des banques luxembourgeoises.

Au 30 juin 1977 pas moins de 1 054 euro-obligations étaient inscrites à la Cote de la Bourse de Luxembourg. En 1976 les banques luxembourgeoises ont été les chefs de file ou co-chefs de file dans des syndicats d'émission d'environ 27% en volume de toutes les euro-émissions.

Le volume des transactions interbancaires sur le marché secondaire des euro-obligations a conduit dès 1970 à la création d'un système de clearing et de centralisation des titres : la S. A. Cedel, Luxembourg. Actuellement 820 établissements de 40 pays différents participent à ce système qui porte sur plus de 2 270 titres différents et tient en dépôt des valeurs mobilières pour un total d'environ 14,7 milliards de dollars. Le volume de transaction était en 1976 de 29,74 milliards de dollars contre 14,25 milliards en 1975.

Par ailleurs, la création toute récente de la société « Eurex » fera de Luxembourg la plate-forme d'un marché centralisé fonctionnant sur ordinateur, plus transparent et plus fluide, dans l'intérêt tant du marché que de la clientèle.

L'Economie luxembourgeoise en 1977

Après la grave récession de 1975, où le produit intérieur brut avait reculé d'environ 8%, l'économie luxembourgeoise avait connu en 1976 une légère reprise et le P.I.B. avait de nouveau progressé de l'ordre de 3% en volume.

Cette croissance s'expliquait par une activité industrielle assez dynamique et un secteur tertiaire en progrès, alors que la construction et l'agriculture reculaient.

En 1977, l'activité économique générale a été caractérisée par une nouvelle orientation à la baisse.

1. Alors que l'activité dans les services financiers est demeurée en expansion, d'autres branches tertiaires et notamment certaines branches du commerce ont connu un tassement. La croissance est demeurée sensible dans le commerce d'alimentation et le marché automobile. Les transports et notamment les chemins de fer continuent de se débattre contre les séquelles de la crise de l'acier.

2. L'essor de l'activité industrielle amorcé en 1976 a subi en 1977 un freinage brusque, la croissance des industries autres que la sidérurgie retombant de 9,8% en 1976 à 2,1% en 1977.

3. La sidérurgie s'est de nouveau orientée à la baisse, l'indice de la production sidérurgique reculant en moyenne annuelle de 1,1%. Suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique sidérurgique communautaire, la situation des prix sur le marché intérieur s'est légèrement améliorée.

4. Dans la construction on a atteint une phase de stagnation globale marquée par un relatif dynamisme des travaux publics de génie civil, alors que la situation du logement s'est encore dégradée.

5. L'agriculture a continué de souffrir des suites de la sécheresse de 1976 : alors qu'évidemment la production végétale a progressé fortement, on a enregistré des pertes dans le secteur animal.

L'évolution de ces différents éléments aura déterminé une très légère progression du P.I.B. en volume qu'on peut estimer à environ 1%.

La demande

La demande étrangère

Tout au long de 1977, le profil de la demande étrangère au Luxembourg a été marqué par la stagnation de l'activité économique sur les plans mondial et européen. La persistante faiblesse des investissements, et, par conséquent, de la demande de biens d'équipement a continué de peser sur le marché sidérurgique européen. Cette situation a encore été aggravée par le niveau élevé des importations qui ont couvert plus de 10% des besoins communautaires et elle ne s'est encore guère améliorée, malgré la mise en œuvre de la nouvelle politique sidérurgique communautaire. Tout au plus a-t-on assisté à un certain redressement des prix; mais les efforts entrepris n'ont pas eu d'effets sensibles sur la situation de cette industrie au Luxembourg. Ainsi les livraisons luxembourgeoises de laminés en 1977 ont été en recul de 6,6% en ce qui concerne les tonnages. Les commandes nouvelles enregistrées par l'industrie sidérurgique ont commencé à baisser dès le printemps et ont été inférieures en moyenne annuelle de 2,9% à leur niveau de 1976.

Un recul analogue a d'ailleurs touché progressivement les autres industries exportatrices, qui, tout en

maintenant une légère progression de leurs fournitures en volume, ont dû concéder des prix peu rémunérateurs, alors que l'augmentation des coûts de production s'est poursuivie.

Au vu des données sectorielles dont on dispose ainsi, on ne peut donc guère parler de redressement de la demande étrangère pour 1977.

Pourtant, les estimations dont nous disposons par ailleurs sur les exportations de marchandises font ressortir une expansion par rapport à 1977 de l'ordre de 4,9% en valeur. Ce taux peut paraître élevé si on le met en parallèle notamment avec le recul de la valeur de la production industrielle (ou le chiffre d'affaires selon le cas).

Nous avons assez régulièrement fait état dans nos notes de conjoncture précédentes, du déphasage temporel que présentent les séries relatives au commerce extérieur par rapport aux chiffres sectoriels de production et de vente. Alors que les séries douanières n'indiquaient pas en 1975 toute l'ampleur de l'écroulement de nos exportations industrielles, en reportant en 1976 une partie du recul enregistré et en masquant ainsi partiellement la reprise enregistrée au cours de cette année, le niveau déprimé des chiffres de 1976 fait ressortir une hausse substantielle en 1977.

Il demeure néanmoins intéressant d'analyser ces chiffres dans l'optique géographique.

En effet, l'évolution globale masque une évolution fort divergente selon les pays de destination.

On note en particulier une progression de 2,5% seulement de nos exportations vers les pays de l'Europe des Neuf, alors que celles à destination des Etats-Unis augmentent de près de 63%.

A l'intérieur des pays européens, notons surtout le recul de nos livraisons vers la Belgique (-6,5%), alors que celles vers la plupart des autres pays partenaires progressent.

Le demande intérieure

(Consommation et investissement)

En contraste par rapport à la dépression de la demande extérieure, plusieurs éléments de la demande interne ont dénoté un dynamisme certain.

C'est le cas notamment de la consommation des ménages. Pourtant, l'évolution des revenus privés s'est ralentie par rapport à 1976, par suite notamment du niveau d'activité stagnant dans de nombreuses entreprises, de l'envergure croissante du chômage partiel et de la disparition des heures supplémentaires et des primes de production.

D'après certains indicateurs statistiques, l'expansion de la consommation privée se serait néanmoins poursuivie. On note en particulier l'expansion considérable en termes nominaux (+19,8%) des affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins, représentatives de l'évolution des fonctions alimentation, boissons, tabacs, articles de ménage et entretien courant (plus de 30% de la consommation finale). Par ailleurs, les nouvelles immatriculations de voitures particulières se sont accrues en 1977 par rapport à 1976 de 8,1%. Cet élément représente une part importante de la fonction transports et communications. Même en prenant en compte une évolution stagnante ou un léger recul d'autres fonctions de con-

sommation comme l'habillement ou les dépenses de loisirs, on est amené à conclure, sur base de ces chiffres, à une progression en volume de la consommation privée de l'ordre de 2%. Il subsiste bien entendu le risque d'une légère sur-évaluation de cette hausse due à l'absence d'un système d'indicateurs complets couvrant toutes les fonctions de consommation. Il convient de noter encore que la présence sur notre territoire de quelques milliers de fonctionnaires internationaux accompagnés de leurs familles contribue à la vigueur de la consommation privée.

La progression de la consommation finale des ménages ainsi estimée serait donc plus ou moins parallèle à l'évolution réelle des revenus salariés. Notons également dans ce contexte d'une part les progrès considérables de l'épargne sur livrets d'épargne, de l'autre la croissance importante des crédits à la consommation.

Relevons en plus que les disponibilités accrues constituées au cours des deux dernières années à la faveur d'un investissement moindre dans le logement assurent actuellement, malgré les menaces inhérentes à la situation de l'emploi, un dynamisme particulier tant à la consommation privée qu'à l'épargne placée à relativement court terme.

La consommation collective a connu en 1977 un nouveau ralentissement, du fait surtout d'une incidence moindre de l'échelle mobile des salaires sur l'évolution des charges de personnel des administrations (+7,2% contre 9,9% en 1976) doublée d'une politique restrictive en matière de dépenses de consommation des administrations. L'augmentation linéaire de 2% des traitements des agents publics au 1. 1. 1977 ainsi que certaines augmentations catégorielles ont néanmoins constitué des facteurs de hausse réelle, de sorte qu'en valeur la consommation collective aura augmenté à un taux nominal de plus de 10% en 1977 (+12% en 1976 et +20% en 1975).

La formation brute de capital fixe, après plusieurs années de recul dû surtout à la faiblesse des investissements en logements, a connu une très légère reprise en 1977. Cette évolution provient essentiellement des investissements productifs dans la sidérurgie. Dans les autres industries cependant l'activité d'investissement est demeurée réduite. Grâce à l'impact des investissements sidérurgiques, l'ensemble des investissements des entreprises a été en progrès (à peu près 9% en volume).

Les investissements publics dans le domaine du génie civil sont restés très soutenus. L'indice d'activité témoigne de ce dynamisme, le volume de travail presté dans ce secteur dépassant de 9% le niveau de 1976.

La situation a été moins brillante dans le domaine du bâtiment, tant résidentiel que non résidentiel; ce nouveau recul pourrait se chiffrer à plus de 6% en volume.

Offre

Offre intérieure (produit intérieur brut)

Les hypothèses que nous venons de développer au sujet de la faiblesse de la demande externe et de la relative vigueur des agrégats de la demande finale

intérieure indiquent déjà le clivage entre secteurs sur le plan du niveau d'activité économique.

En ce qui concerne la production agricole totale, on a noté une croissance de 1,8% à prix constants, les productions végétales progressant de 71,3%, alors que la production animale a baissé de 3,7%.

La production industrielle dans son ensemble ne progresse que de 0,5% en volume par rapport à 1976. La production sidérurgique (indice de la production sidérurgique) marque un recul de 1,1%, alors que la production des autres industries accuse une croissance modérée, de l'ordre de 2,1%.

L'activité du secteur de la construction a encore enregistré un léger fléchissement sur l'ensemble de l'année (-1,2%), alors que les services, à part les transports, tributaires de l'activité industrielle, connaissent un niveau d'activité satisfaisant, notamment dans certaines branches du commerce et des services financiers.

Dans l'ensemble, et compte tenu de la dégradation de la production industrielle, le rythme de croissance du produit intérieur brut devrait être légèrement inférieur aux prévisions initiales formulées par le STATEC en mars 1977 (1,5% à 2%), soit à peu près 1% en volume. A noter que les experts de la Commission de Bruxelles mettent actuellement en compte le même taux d'évolution (1,1%).

L'offre étrangère (importations)

L'appréciation de l'évolution des importations de biens nous place devant les mêmes difficultés d'ap-

préciation que nous avons mentionnées au chapitre consacré aux exportations.

Sur base des statistiques sectorielles disponibles, nous devrions conclure pour 1977 à une légère augmentation en volume des importations. On a assisté en effet à la poursuite de la progression des dépenses de consommation des ménages et à une légère reprise des investissements, compensées en partie par le freinage de la consommation intermédiaire des entreprises. On estime que les prix à l'importation devraient encore avoir légèrement augmenté, malgré l'appréciation du franc belge qui a freiné quelque peu cette hausse.

Suivant les estimations chiffrées disponibles les importations de biens n'auraient augmenté en 1977, par rapport à 1976, que de 1,9%, passant de 72,5 à 73,9 milliards de francs.

Cette évolution modérée s'explique pour l'essentiel par l'important recul enregistré dans la section des produits minéraux (minerai, coke, etc.) qui ont passé de 17,1 à 15,8 milliards, soit un recul de 7,5% en valeur. On note, par contre, des progrès considérables en ce qui concerne les produits des industries alimentaires (+14,1%), de matériel de transport (+24,7%) et de machines et appareils et du matériel électrique (+6%).

(Source : STATEC : L'année économique 1977 et perspectives pour 1978. Note trimestrielle de conjoncture N. 1/78, avril 78)

La Démographie du Luxembourg, passé, présent et avenir

Nous reproduisons ci-après les conclusions du rapport sur « La démographie du Luxembourg, passé, présent et avenir », fait par Monsieur G. Calot, Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques (Paris).

Lorsqu'on évoque l'éventualité d'une action de l'Etat dans le but de favoriser la natalité, on suscite fréquemment de nos jours un réel malaise. Certains associent un tel dessein aux politiques menées par l'Allemagne nazie, l'Italie fasciste ou la France de Vichy. D'autres rejettent a priori toute intrusion de l'Etat dans un domaine qu'ils considèrent comme relevant exclusivement de l'intimité des couples et repoussent avec véhémence l'idée selon laquelle certains couples pourraient avoir des enfants « pour de l'argent ». D'autres encore voient, dans les défenseurs de la famille, les plus rétrogrades des passésistes, les avocats d'un ordre social où la femme, rivée à son foyer, se voue à sa double fonction ancestrale, à la fois reproductrice et ancillaire.

Il ne faut pas se dissimuler que de telles idées reçues ont souvent cours dans nos sociétés occidentales. Aussi convient-il qu'un gouvernement, convaincu de la nécessité d'une action d'envergure, explique largement à l'opinion à la fois les motivations

qui sont les siennes, la nature et l'importance des enjeux pour la Nation, et finalement le caractère de simple justice de la plupart des mesures qu'il envisage. Un effort d'information, dans le cadre d'un débat public très ouvert, est de ce point de vue indispensable. L'accent doit être placé sur l'intérêt global du pays, sur le devoir qu'a l'Etat de se soucier non seulement des équilibres présents, mais aussi des évolutions à moyen et à long terme, sur la responsabilité des Luxembourgeois d'aujourd'hui à l'égard de ceux qui habiteront le Grand-Duché dans vingt-cinq ans ou dans cinquante ans, sur la nécessité qui s'impose à eux de ne pas laisser dépérir, et encore moins disparaître, ce patrimoine légué par l'Histoire qui fait leur originalité par rapport aux pays limitrophes. Mais l'incitation par le discours doit recourir avec mesure aux arguments moralisateurs qui, trop bruyants, pourraient conduire à des résultats inverses de ceux qu'ils visent.

Il faut expliquer que l'objectif ne saurait être d'amener les familles luxembourgeoises à avoir chacune six ou huit enfants mais seulement un peu plus de deux en moyenne; plus précisément, il est même de ne pas empêcher celles qui le souhaitent d'en avoir deux, trois ou davantage. Quant aux

moyens, les principaux consistent à reconnaître que la famille est l'unité de base économique et que sa capacité contributive au regard de l'impôt direct doit être fondée sur une prise en considération réaliste mais sans complaisance particulière du coût de l'enfant et non sur la conception étroite et archaïque selon laquelle les parents, libres de choisir la dimension de leur famille, n'ont qu'à assumer eux-mêmes les conséquences de leurs choix.

Outre la revalorisation des allocations familiales, il est un autre moyen essentiel parmi ceux que nous avons suggérés : le congé de disponibilité pour les mères actives, assorti à la fois du versement d'une allocation spéciale pendant les deux ou trois ans qui suivent une naissance et d'une garantie (ou d'une priorité) de réemploi. Il s'agit là d'une mesure, qui s'appuie sur l'observation de l'élévation spontanée des taux d'activité féminins et sur l'intérêt qu'il y a à favoriser cette tendance pour réduire à moyen terme les besoins en immigrants. Outre qu'une telle mesure aurait en cette période de crise l'avantage conjoncturel d'alléger le chômage et de réduire la sous-activité dans les entreprises, elle exercerait à long terme un effet positif sur la fécondité. Certains se demanderont pourquoi nous ne proposons pas, en faveur des mères non actives, de mesure équivalente à l'attribution de l'allocation spéciale versée pendant le congé de disponibilité. Nous n'avons évidemment aucune objection de principe à une telle extension (versement durant 2 ou 3 ans après chaque naissance). D'ailleurs, lorsqu'on considère le coût des crèches et d'autres équipements collectifs pour l'enfance, il est sûr qu'en ne travaillant pas en dehors de leur foyer, les mères dites « non actives » évitent des dépenses à la collectivité. Le seul point qui nous fasse hésiter à la proposer, c'est le coût actuel d'une telle mesure. Nous ne sommes en effet aucunement insensibles au fait que les femmes actives jouissent déjà d'un niveau de vie majoré par rapport aux femmes non actives et que la compensation (au moins partielle) de la perte du salaire pendant l'interruption d'activité de deux ans qui suit chaque naissance ajoutera encore à la différence. Cependant vu les valeurs assez élevées des taux d'activité féminins au Luxembourg au voisinage de 20 ans, vu leur probable progression dans le futur mais aussi vu l'intérêt qui s'attache à leur progression, nous pensons que graduellement la plupart des femmes luxembourgeoises bénéficieront de l'allocation spéciale servie aux seules mères actives.

L'action de l'Etat pour réduire à long terme l'immigration au plus strict minimum pourra apparaître moins urgente, du fait de la crise économique actuelle. Nous pensons cependant qu'une telle action doit être engagée sans tarder. En particulier, la revalorisation des tâches subalternes de l'économie est essentielle si on ne veut pas voir apparaître simultanément, dès la reprise de l'activité économique, un chômage persistant dans le secteur tertiaire et une pénurie aigue dans le secteur secondaire. C'est tout un revirement des esprits, tant de la part des employeurs que des organisations de travailleurs, qui doit être progressivement réalisé. La Suisse a montré depuis les années 60 qu'au prix de grands efforts il était possible d'aboutir à des résultats appréciables,

sans compromettre la compétitivité de l'industrie nationale. Le Grand-Duché dispose de moins de dix ans pour s'y préparer : à partir de 1985, il verra arriver des générations de moins en moins nombreuses de jeunes Luxembourgeois sur le marché du travail. Si d'ici là, il n'a pas réussi cette reconversion des esprits et des tâches, il s'installera à nouveau dans le cycle infernal : l'immigration est certes immédiatement bénéfique, comme nous l'avons vu ; elle pèse sur les salaires manuels et réduit les coûts de production ; elle dispense d'efforts d'imagination pour accroître la productivité ; elle permet aux nationaux de se porter vers les secteurs d'activité les plus nobles (ou jugés tels) ou les mieux rémunérés. Mais à la génération suivante, les enfants d'immigrés n'ont aucune raison d'accepter les mêmes emplois que leurs pères. Ils revendiqueront au contraire — et c'est bien légitime — les mêmes emplois que les jeunes Luxembourgeois. Pour alimenter le bas de la pyramide des emplois, seule une nouvelle immigration fournira la main-d'œuvre nécessaire. Autrement dit, même lorsque l'évolution de la natalité suffit à pourvoir aux besoins nationaux en termes de population active, l'immigration appelle l'immigration, dès lors que certains types d'emplois ne peuvent être tenus par des nationaux. D'autre part, les coûts liés à l'immigration, peu élevés tant que l'immigration est récente, augmentent à mesure que les retraites versées aux anciens immigrants retournent dans leur pays concernent un nombre accru de travailleurs. Certes, l'immigration permet d'accueillir sur le territoire national des « hommes tout faits », dont les coûts ont été assumés par d'autres (pour les élever, les nourrir, les éduquer...), immédiatement aptes à participer à la production et donc à contribuer aux charges de la Nation (à travers l'impôt direct et indirect, les cotisations sociales). Mais, les immigrants bénéficient d'une part, l'âge venu, des pensions dues à tous les travailleurs et d'autre part des allocations familiales, lorsqu'ils ont eux-mêmes des enfants.

A cet égard, d'aucuns pourront estimer que les revalorisations très importantes que nous proposons en matière d'allocations familiales risquent d'avoir plus d'efficacité sur la fécondité des étrangers au Grand-Duché que sur celle des nationaux. Cette remarque, assurément, n'est pas infondée. Mais nous voudrions faire remarquer que la fécondité étrangère, avec un indicateur conjoncturel de 2,3 enfants par femme, n'est finalement pas considérablement plus élevée que la fécondité nationale (il est d'ailleurs vraisemblable que ce chiffre moyen, valable pour la population étrangère totale, cache des disparités notables selon la nationalité), qu'il est douteux qu'elle puisse atteindre des valeurs très fortes et qu'en tout état de cause les enfants d'immigrants ne sont pas moins souhaitables que les enfants luxembourgeois. Mais surtout, il nous paraît exclu que le Gouvernement luxembourgeois puisse prendre, en matière d'allocations familiales ou de fiscalité, des mesures discriminatoires à l'égard des étrangers résidant sur son territoire. Nombre de conventions internationales seraient invoquées à l'encontre de telles mesures et, pour un profit au demeurant assez mince, le Grand-Duché encourrait la réprobation de toute l'Europe occidentale. Sur le plan moral, ce serait le refus in-

justifiable de payer maintenant le prix d'une immigration passée.

Parmi les autes critiques qui seront faites à toute action massive destinée à relever la fécondité, il en est qui se rapporteront à son coût, compte tenu notamment des difficultés économiques actuelles. Nous avons déjà évoqué plus haut le cas de la France au lendemain de la Libération. Nous n'y reviendrons pas mais nous dirons qu'en ce domaine tout est affaire de volonté politique. Ou bien on estime que la situation démographique du Luxembourg est soit satisfaisante, soit impossible à corriger et alors on considère qu'aucune masse financière importante ne peut être dégagée. Ou bien on estime possible de corriger les évolutions jugées gravement défavorables et on réunit les moyens très importants qui sont nécessaires. C'est qu'en effet il n'y a pas de moyen terme : une action timorée, même assortie d'une rhétorique enflammée, n'a à coup sûr, aucune chance d'efficacité. Dans ces conditions, mieux vaut ne rien faire du tout... et espérer qu'une heure plus propice viendra ultérieurement, si du moins elle n'est pas trop tardive.

Un des problèmes qui préoccupe la plupart des pays d'Europe occidentale est celui de l'avortement et de la contraception. Au Grand-Duché, un débat est en cours sur l'opportunité ou non de libéraliser l'avortement. Sans nous immiscer dans ce débat, dont les facettes sont multiples (éthiques, religieuses, juridiques, médicales...), nous voudrions indiquer qu'au plan démographique l'effet de la libéralisation de l'avortement nous paraît très restreint, dans les sociétés d'Europe occidentale habituées de très longue date à une contraception efficace. On ne peut pas dire que le changement de législation ait provoqué, dans les pays scandinaves, en Angleterre ou en France, de modifications perceptibles dans les courbes de fécondité. Le danger à craindre, avec l'avortement libre, est qu'une substitution progressive se produise entre la contraception et l'avortement, en particulier chez les jeunes. Car s'il est sot d'être triomphaliste à l'égard de l'avortement en le considérant comme le symbole de la libéralisation de la femme, s'il est

réaliste d'estimer que, dans certaines situations extrêmes, il constitue la solution du moindre mal et qu'à ce titre il vaut infiniment mieux qu'il soit pratiqué en milieu hospitalier que dans des officines clandestines, il serait dangereux pour la santé comme pour la morale, que l'avortement déculpabilisé devienne un acte banal de la vie courante. Aussi l'enseignement de la contraception doit-il être pratiqué avec ténacité, notamment auprès des jeunes. Par ailleurs, s'agissant du Grand-Duché, où personne n'habite à plus de 20 km d'une frontière, il nous paraît illusoire d'imaginer que l'interdiction puisse être maintenue quand presque tous les pays voisins ont franchi le pas de la libéralisation, en droit ou en fait.

Au terme de ce chapitre final, nous voudrions suggérer au Gouvernement de charger le STATEC d'établir régulièrement un rapport sur la situation démographique de la Nation, le dépôt de ce rapport donnant lieu à un débat parlementaire. La périodicité d'un tel rapport pourrait être, à notre sens, de cinq ans. Les recensements généraux de la population étant décennaux, un rapport sur deux pourrait contenir des projections détaillées et analyser les tendances futures à long terme, tandis que le rapport intermédiaire se limiterait à une mise à jour et présenterait les observations conjoncturelles effectuées depuis le rapport précédent.

Le Grand-Duché ne se remettra vraisemblablement pas avant quatre ou cinq décennies de son grand affaiblissement démographique. Pour cela, il lui faut changer radicalement de médication et réduire progressivement les doses du remède immigration pour augmenter celles — actuellement beaucoup trop légères pour être efficaces — du remède justice familiale. L'accoutumance au premier remède et les effets secondaires qu'il a provoqués l'ont amené au voisinage d'une sorte de cote d'alarme. Le changement de médication sera rude. Mais c'est la seule chance de guérison. La crise économique actuelle, l'héritage un peu miraculeux du passé lui donnent un répit d'à peine dix ans pour se préparer au choc douloureux que le début du nouveau traitement va entraîner.

Décès de Monsieur Eugène Schaus, ancien Vice-Président du Gouvernement

Le 30 mars est décédé à Luxembourg à l'âge de 76 ans Monsieur Eugène Schaus, ancien Vice-Président du Gouvernement, ancien Vice-Président de la Chambre des Députés, où il exerça son mandat parlementaire pendant plus de 40 ans, de novembre 1937 à janvier 1978.

Monsieur Eugène Schaus, né le 12 mai 1901 à Godbrange, obtint son doctorat en droit en 1924 après des études universitaires à Bruxelles, Berlin et Paris. Il a été avocat avoué au Barreau de Luxembourg et Bâtonnier de l'Ordre.

Monsieur Schaus était élu député pour la première fois en juin 1937 et son mandat fut renouvelé chaque fois depuis lors.

Du 14 novembre 1945 au 1^{er} mars 1947 il occupa les fonctions de Ministre de l'Intérieur et des Domaines de Guerre, puis, du 1^{er} mars 1947 au 3 juillet 1951 celles de Ministre de la Justice et de l'Intérieur.

A deux reprises, Monsieur Schaus occupa les fonctions de Vice-Président du Gouvernement : dans le gouvernement formé à la suite des élections du 1^{er}

février 1959 il était Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et Ministre de la Force Armée du 2 mars 1959 au 15 juillet 1964; dans le gouvernement formé à la suite des élections du 15 décembre 1968 il était Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Justice, Ministre de l'Intérieur et Ministre de la Force Publique du 6 février 1969 au 17 juin 1974.

A partir de 1974 et jusqu'à sa démission pour raisons de santé le 26 janvier 1978 il était Vice-Président de la Chambre des Députés. En tant que doyen d'âge il avait présidé la séance d'ouverture de la session 1977/1978 le 11 octobre 1977.

Monsieur Schaus était l'un des fondateurs et le principal initiateur du Groupement patriotique qui s'est constitué après la deuxième guerre mondiale. A partir de 1952 et pendant de nombreuses années il était président du Parti Démocratique.

Lors de la séance du 9 novembre 1977, la Chambre des députés a rendu hommage à Monsieur Eugène Schaus à l'occasion du quarantième anniversaire de sa prestation de serment comme député. Nous reproduisons ci-après des extraits des discours prononcés à cette occasion.

Monsieur Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés :

« Vous me permettez, j'en suis certain, cher Monsieur Schaus, de retracer à l'intention des plus jeunes de nos collègues le chemin qui fut le vôtre depuis le jour où vous vous présentâtes pour la première fois sur une liste électorale. Ce fut, si je ne me trompe, sur la liste des indépendants, dans la circonscription de l'Est, en 1928. Ce premier essai, qui ne fut point couronné de succès, ne vous fit pas démordre. Bien au contraire, vous insistiez de plus belle et ce fut la réussite lors des élections partielles du Centre et du Nord du 6 juin 1937 de date mémorable, où vous vous fîtes élire sur la liste du parti démocratique dans la circonscription du Centre... Je n'ignore point que c'est une gageure de vouloir brosser le portrait d'un collègue et je sais bien que vous êtes l'ennemi de tout verbiage, fût-il à votre éloge. Aussi est-ce au risque de froisser votre modestie bien connue que je voudrais vous dire, au nom de tous nos collègues, combien nous apprécions la rectitude de votre jugement, la droiture de votre caractère et l'intégrité intellectuelle que vous avez su garder tout au long de votre carrière et à travers toutes les vicissitudes de la politique. »

Monsieur Thorn, Ministre d'Etat :

« Voyez-vous, c'est tellement exceptionnel de pouvoir dire d'un homme politique après 50 ans de vie politique et 40 années de vie parlementaire, qu'il n'a jamais changé quant au fond ses principes. Vous êtes resté un homme simple et qui d'entre nous ne se rappelle pas le Vice-Président du Gouvernement Schaus à la procession de l'Octave, figurant parmi le comité de l'Harmonie municipale où il croyait de son devoir de se situer. Vous avez toujours respecté les autres, vos adversaires comme vos amis et j'en sais quelque chose. Vous êtes un libéral au sens plein du terme. Vous êtes le défenseur des principes de la

démocratie et vous avez toujours considéré qu'un des hauts faits de votre carrière fut celui d'avoir été élu par vos pairs bâtonnier de l'ordre des avocats et d'avoir été à plusieurs reprises garde des sceaux. Et puis vous avez su prendre vos responsabilités dans les moments difficiles, comme Ministre des Dommages de Guerre, de l'Épuration, comme Ministre de la Défense nationale et vous avez montré par ailleurs ainsi qu'à tout moment que l'homme politique que vous êtes voulait rester près du peuple et le Ministère qui vous tenait le plus à cœur, c'était celui de l'Intérieur. »

Des discours furent encore prononcés par Monsieur Pierre Werner (PCS), Monsieur Alphonse Hildgen (POSL), Monsieur Albert Bousser (PSD), Monsieur René Urbany (PC) et Madame Colette Flesch (PD).

Dans la séance du 11 avril 1978 un vibrant hommage a été rendu à la mémoire de Monsieur Eugène Schaus par Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, au nom de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, ainsi que par les présidents resp. vice-présidents des groupes parlementaires, Monsieur Pierre Werner (PCS), Monsieur Marcel Schlechter (POSL), Madame Astrid Lulling (PSD), Monsieur René Urbany (PC) et Madame Colette Flesch (PD). Nous reproduisons ci-après l'hommage rendu à la mémoire de Monsieur Eugène Schaus par Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement.

« Au nom du Gouvernement, et en remplacement de son Président, Monsieur Gaston Thorn, j'entends exprimer, en ces minutes de commémoration à la mémoire de Monsieur Eugène Schaus, les sentiments les plus sincères de respect et les plus profonds de tristesse.

Il me semble inutile d'énumérer une nouvelle fois les étapes de la carrière politique longue et riche de Monsieur Schaus. Je me limiterai à répéter qu'en la personne d'Eugène Schaus le pays tout entier a perdu une de ses personnalités de marque, dont d'ailleurs le sort a été étroitement lié à l'évolution qu'a connu le pays durant le dernier demi-siècle. Rarement en effet homme politique a déterminé de son empreinte le cours des événements pendant une aussi longue période.

Que ce soit au sein du Gouvernement, que ce soit sur le banc de l'opposition, Monsieur Schaus a toujours fait preuve d'une exceptionnelle détermination dans l'action, d'une foi inébranlable dans le parlementarisme démocratique et d'une conviction immuable dans les bienfaits d'un libéralisme à dimension humaine. Engagement pour son parti, pour le pays et tolérance envers tout le monde et toute opinion, ces deux vertus n'ont jamais cessé de lui servir de guide dans ses paroles et actions. Son intégrité politique s'est d'ailleurs vue reflétée dans l'estime unanime de tous ses amis et adversaires politiques, de quelque bord qu'ils fussent. Le Gouvernement tout entier gardera de Monsieur Eugène Schaus le souvenir d'un homme généreux, loyal et courageux, dont le dévouement au service du pays restera exemplaire. »

Messages de Nouvel An à Radio-Télé-Luxembourg

A l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est adressé au peuple luxembourgeois par un message télévisé en langue luxembourgeoise qui fut diffusé par Télé-Luxembourg le 1^{er} janvier 1978 au début de l'émission « Hei elei, kuck elei ». Le même message fut transmis par Radio-Luxembourg dans la soirée au début du « Owesmagazin ».

Le 31 décembre 1977 Radio-Luxembourg a diffusé un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, au début du « Owesmagazin ».

De son côté, Télé-Luxembourg a transmis un message de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, le 31 décembre 1977 au début du Journal de Télé-Luxembourg.

Un message de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a été transmis également au début de l'émission « Hei elei, kuck elei » le 1^{er} janvier 1978.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages.

Message de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Le'f Lëtzebuenger !

Et ass ké frëndlecht Joer dat elo zu Enn gét.

T'Problemen vun der Welt hun net virun eise Grenzen stall gehälen. Fir t'e'scht zënter Joerzenkten huet sech eist Land op eng wirtschaftlech Krise astelle missen, de' net vun haut op muer behuwee ka gin. Well, we' mer all wëssen, ass sie nëmmen we'neg vun eis selwer ofhängeg. Mir sin leider net, we' mir dat läng gemengt hâten, eng Insel vu Wuelstand a Secherhét an enger onro'eger Welt.

Scho verschiddentlech hun ech t'Gelééhét gehât ze soen, wivill t'Solidarite't an eso' schwe'eren Zeiten fir eis alleguer bedeute muss.

Dëst solidarescht Zesummestoen soll ké Wuert sin, dat gudd klengt an net vill duerstellt. Et muss och weiderhin praktesch zum Ausdrock kommen, eso' we' mir et a läschter Zeit bewisen hun. Hâptsäch ass a bleiwt dobei d'Erhâlen an t'Neischâfen vun Arbechtsplätzen an t'Secherong vun engem gerechten Akommes fir jidderén.

Vu ville Seiten gin dofir sériös Ustrengongen önerholl. Ech wëll als e'scht d'Tripartite nennen. Ech gef' och speziell t'Beme'ongen ervirhiewen eis ékonomesch Basis ze erweideren. Zu dém Zweck ass de Comité de Développement économique kîrzleech opgestallt gin. Munech âner Initiativen lâfen an dërselwechter Richtong.

Wa mir och haut ké Grond zum Optimismus hun, so' hu mer dach nach allerhand Trömp an der Hand: dat sin t'Qualite't vun der Arbecht, der Ausbildung an der Educatio'n, eis géographesch Lâg an eis Positio'n am Marché Commun. Mé besonnesch denken ech hei un eis intern politesch a sozial Stabilité't. Dat si wichteg Aktivposten de' mir ausnotze kënnen a sollen, mé de' mir virun allem erhâlen a verstärke müssen, fir a voller Gerechtegkét jidferengem den

Acqui social ze garante'eren an eiser Jugend eng gesechert Zukunft op ze bauen.

Eng Hoffungsstreif um Horizont ass neierdengs an der europäescher Enégong ze gesin. Mat de kommenden Europawahlen dirfe mir erwârdén, dass vum europäesche Plang aus nei a stârk Impulser op t'Politik ausgin, de' sech konstruktiv op t'Situatio'n an alle Gebidder auswirke kënnen.

Iech all wënschen ech, dass trotz eise Problémen dat neit Joer vill Guddes a Sche'nes bringe soll. Meng Fra a meng Kanner schle'sse sech dese Wënsch vu ganzem Hêrz un.

Message de Nouvel An de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, diffusé dans le cadre de l'émission Hei Elei, Kuck Elei

Méng léif Matbiirger,

Et dâerft sech wuel kee vun Iech wonneren, wann ech nees eng Kéier, um Enn vun dësem Joer, an deem souvill geschitt as, op déi weltwâit an och op eis ege schwierereg wirtschaftlech Situatioun ze schwâtze kommen. Nêt, dat ech mech haut laang mat deem wat hannert eis läit ophale wëllt, mee et as nun eemol nêt esou, dass mam Joërswiessel och ons ékonomesch a sozial Lag fundamentale Changementer ënnerworf wâr, wat een ugesiechts der schlechten Resultater vun 1977 nëmmen bedauere kann.

Ouni der Dâiwel glâich wëllen un d'Wand ze molen, muss ech eben objektiv soen, dat d'Joër 1978 sech alles anesch wéi freedeg annonciéiert. Méi wi jee as klor, dat mat der Energiekris vun 73/74 d'Zâite vum onbegrenzte a bëllegem Wirtschaftswuesstem eriwwer sin. D'Weltwirtschaft as zënterhier an engem Êmbroch, wéi mir e nom Krich nêt méi kannt hun. Jong Staten, aus der Drëtter Welt, stréieren op de Maart, meeschtens mat ganz niddrege Präisser an niddrege Gestéungskâschten. Dat as hinnen doduurch méiglech, well se zu engem groussen Deel mat moderne Produktiounsunitéiten a bëllegen Aarbechtsleit schaffe kënnen, a well an den Industrielänner an dene leschten 20 Joër d'Léin dacks méi séier an d'Lut geschooss sin, wéi de Produktiounswuesstem dat erlabt hätt. Dat alles mécht déi fir d'Zukunft bluttnoutwendeg nei Investissementer méi schwéier, well nëmmen esou kënnen mir nei an zousätzlech Aarbechtsplazen schafen. Duurch déi Emstänn gët et ëmmer méi offensichtlech, dat déi meescht Industriestaaten, a mir mat un der Spëtz, op engem ze grousse Fous liewen, wat sech oft an defizitären Budgeten oder an negativen Zahlungsoeder wéi bei ons an negativen Handelsbilanzen weist.

Deen Iwwel huet natiirlech nêt un eise Grenzen halt gemaach, émsou méi wou de Maart am Land selwer ze kleng as, a quasi eis ganz Wirtschaft op den Export orientéiert as. Doduurch as et komm, dat onsen nationale Wirtschaftswuesstem 1977, sou wâit een et viraus gesâit, keng 1,5% erreecht, an dat Aarbechtsplazen, nêt nëmmen an der Sidéurgie, ofgebaut musse gin, fir onsen Haaptsektor engeger-

moosse konkurrenzfäheg an $\frac{3}{4}$ vun den Aarbechtsplazen ze erhalen. Et as elo och un der Zäit z'erkennen, datt et dem Land nët nëmme schlecht geet, well de Stolsektor Misär huet. Wat gëschit Monsanto war, ka mar eng aner Entreprise sin, wéint loun-, präis- oder währungspoliteschen Ursachen. Souwéissou wärten mir am Stolsektor nach Joëre laang Schwierigkeeten kennen. Dofir duerfe mer, ob mer et wëllen oder nët, déi eescht Situatioun nët méi ënnerschätzen, well et eis alleguer ouni Ausnam betrëfft.

Ech appelléieren nach eng Keier, wéi all meng auslännesch Kollégen an esou guer nach méi wi sie, un d'Solidaritéit vun alle Matbiirger. Mir sëtzen all am selwechten Naachen, an op d'laang Weil as et kengem méiglech sech eleng, op Käschte vun denen aneren, iwwer Waasser ze halen. Dëst gëlt esouwuel op nationalem ewéi um europäeschem an internationalem Plang. Dofir muss ech engeresch deen neien, ëmmer méi verstoppten Protektionnisme, vun deem eng grouss Zuel vu Länner ugezu gin, veruurtelen. Wann ons Nopëschlänner doran hiert Heel géingen sichen, da wär dat fir eis, déi mir keen Ofsatz an onsem egenem Land hun, eng Katastroph, méi grouss wéi mir se an den 30er Joëren kannt hun. Wann d'Solidaritéit weltwäit noutwendeg as, wann se um europäeschem Plang gefuerdert gëtt a wann och d'Regierungschefen vun groussen a gréssten Länner dozou oprufen, dann as se nach vill méi noutwendeg an engem Land vun knapp 300 000 Matbiirger. Ween dat nët agesäit a nët duerno handelt as nët nëmme dem Land, méi och sech selwer nët gutt.

Op nationalem Plang huet Zesummestoe vum ganze Vollek schons déi eischten Resultater bruecht. D'Inflatioun as wäit zrëckgaang, läit zwar nach iwwer 5%. Méi onst Resultat as hei besser wéi dat vun allen aneren EG-Länner mat Ausnam vun Däitschland. D'Aarbechtslosegkeet konnt a Grenze gehale gin, obshong vill Plazen ofgebaut goufen. An hei gi mir vun allen europäeschen Länner beneit. Dës relativ gutt Resultater sin nët ze lescht dër Zesummenaarbecht tëscht Regierung an de Sozialpartner zoueschreiwen. Sollt dat landeswäit gutt Versteesdemes, dat sech ënert anerem an der Tripartite niddergeschloen a bewährt huet, erhale bleiwen, esou besti berechtigt Hoffnungen, datt mir och duurch déi schwéier Zäit vun haut mat engem bloen A ewechkommen an eng besser Zukunft virberede kënnen. Jiddefalls steet fest datt Näid, Sträit tëscht Berufsgruppen a Gefährdung vum sozialen Fridd ons ouni jidder Chancen zum Ruin féiren géngen.

Duerfir mengen ech grad, datt mer mat engem gudden Stéck Vertrauen an dat nächst Joër eragoen däerfen. Och, a wann ech Iech beim beschte Wëlle keng suergefräi Zukunft verspriche kann, sin ech dach esou keng ze glewen, datt d'Lëtzebuurger Vollek dës Erausforderung, wéi schon esou oft an der Vergaangenheet, ze bestoe weess. Datt dese mäi virsichtigen Optimismus nët Lige gestroeft gët, dat wënschen ech Iech alleguer vu ganzem Häerz. Meng Zouversicht déi dir deelen sollt, berout op der Feststellung, dat onst Schicksal, ons Chancen fir Zukunft an onser all, dat heescht an ären Hänne läit. Wann dir a mir all zesummen um selwechten Strank zéien, dat garantéieren ech Iech, dann iwersteet onst Land dës Kris besser wéi all déi aner. Mat dëser Zouversicht wën-

schen ech engem jiddereen vun Iech eng gutt Gesondheet, vill perséinlech Freed a Gléck, an ons alleguer e gutt neit Joër.

Message de Nouvel An de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, diffusé dans le cadre du Journal de Télé-Luxembourg

Tout homme politique qui, en cette fin d'année, s'adresse à ses concitoyens, ne peut s'empêcher de parler de la crise économique qui hélas continue à peser lourdement sur les pays industriels. Les chiffres sont éloquents. La seule Communauté européenne compte près de 6 millions de chômeurs, dont plus de 2 millions ont moins de 25 ans; la moyenne communautaire du taux d'inflation frôle toujours les 10%. Le taux de croissance moyen pour l'année 1977 sera bien inférieur à ce que l'on escomptait au début de l'année et les perspectives pour l'année 1978 ne sont guère réconfortantes.

La crise est donc dure réalité. Comment en sortir ? Il est évident qu'une crise qui secoue le monde entier ne peut trouver de remèdes efficaces que dans un cadre très large, international. Les problèmes économiques et sociaux qui se posent aux pays occidentaux sont des problèmes communs. Le rétablissement de l'emploi, la lutte contre l'inflation, l'amélioration des conditions de vie et de travail exigent en conséquence des solutions communes ou harmonisées. Car l'interdépendance de nos économies est telle que seul un effort commun d'innovation nous permettra d'envisager de meilleurs lendemains. Or, l'Europe communautaire que fait-elle dans cette tourmente ? Elle se laisse, hélas, balloter et les Neuf se sont, jusqu'à présent, révélés incapables d'organiser leur solidarité. Certes, les institutions continuent à fonctionner. Mais notre volonté politique s'est montrée défaillante, nos velléités d'agir dépassent rarement le premier stade.

La constatation que l'Europe n'a pas craqué devant ce nouveau défi que constitue la crise me semble révélatrice de l'état d'esprit et de toute absence de confiance en nous-mêmes. Jadis l'Europe sortait toujours plus unie et plus forte des épreuves qui lui étaient imposées de l'extérieur. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Bien pire, l'Europe risque de se disloquer. D'anciens réflexes protectionnistes, nationalistes et égoïstes renaissent. Les premières élections directes du Parlement européen qui tout de même sont bien loin d'être révolutionnaires, seront reportées. L'élargissement, jadis accueilli avec enthousiasme, sème la panique dans nos rangs. Pour certains il est le bienvenu, mais pour des raisons regrettables, car ils espèrent la dilution de ce qui existe.

Pourtant, l'Europe est une nécessité absolue, pour tous les pays membres, pour les grands et pour les petits. Il y va de leur développement économique et de leur progrès social. Il y va aussi de l'équilibre et de la paix du monde. Il y va encore de la sauvegarde de nos valeurs communes de civilisation. Il y va enfin, pour nous Luxembourgeois, tout bonnement de notre survie.

Il n'est pas encore trop tard, mais il est temps de relancer l'entreprise commune qu'est l'unification européenne. Respectons nos promesses. traduisons

nos proclamations solennelles en réalités, ce n'est qu'ainsi que nous pouvons avancer sur ce long chemin qui doit nous conduire vers une Europe unie, démocratique et prospère.

La solidarité, qu'elle soit nationale ou européenne, doit valoir pour le meilleur comme pour le pire. C'est avec l'espoir que tous deviennent conscients de

la nécessité de cette solidarité et persuadé que je suis que cette solidarité à laquelle il n'y a pas d'alternative nous aidera à sortir du creux de la vague que nous traversons actuellement, que je vous exprime à tous et à chacun mes meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé pour 1978.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Au cours d'une visite à Luxembourg, Madame le D^r Hildegard Hamm-Brücher, Ministre d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, a été reçue le 17 janvier par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, avant de visiter l'Ecole européenne au Kirchberg. Après une entrevue avec les parlementaires allemands, membres du Parlement européen, elle a participé à une table ronde, et dans la soirée elle a donné une conférence sur le thème : « Grundlagen und Ziele eines demokratischen Bildungssystems in Europa ».

Le 19 janvier, Madame Simone Veil, Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale de la République Française, a effectué une visite à Luxembourg. Elle assista d'abord au Kirchberg au Symposium de l'Union Européenne des Médecins Omnipraticiens et avait ensuite une entrevue avec Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Après un déjeuner offert par le Gouvernement luxembourgeois, Madame Veil s'est entretenue avec Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé publique, avant de visiter le Centre hospitalier de Luxembourg.

Le 24 janvier, Monsieur Andries van Agt, Premier Ministre des Pays-Bas, et Monsieur Christoph van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères, ont fait une visite officielle à Luxembourg. A leur descente d'avion, les hôtes néerlandais ont été accueillis par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Peu de temps après eurent lieu des entretiens politiques entre le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères néerlandais et le Président et le Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois. En fin de matinée les hôtes néerlandais ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg. Après une réunion de travail entre les délégations néerlandaise et luxembourgeoise, le Président du Gouvernement a offert un déjeuner aux hôtes néerlandais au Château de Senningen. Le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères néerlandais ont regagné les Pays-Bas le même jour par avion.

Le Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Monsieur Karl Czernetz, a effectué les 14 et 15 février une visite officielle à Luxembourg. Dans la soirée du 14 février il a été l'hôte de Mon-

sieur René van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés. Au cours de la journée du 15 février il a eu des entrevues avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, avec Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères, avec Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés. Monsieur Czernetz a ensuite participé à une réunion avec les présidents des groupes politiques de la Chambre. Après un déjeuner offert par le Gouvernement en l'honneur du Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et une visite de la Ville de Luxembourg, Monsieur Czernetz a quitté le Grand-Duché à destination de Francfort.

Le 16 février, Monsieur Lorenzo Natali, vice-président de la Commission des Communautés européennes, plus particulièrement chargé des questions relatives à l'élargissement de la Communauté, s'est rendu à Luxembourg dans le cadre d'une série de visites dans les capitales des pays membres des Communautés européennes. Le but de ces visites a été de sonder les gouvernements au sujet des demandes d'adhésion de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne. A cette fin il a eu une entrevue en tête-à-tête avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Les questions relatives à l'élargissement des Communautés ont été discutées d'une manière approfondie au cours d'une réunion de travail présidée par Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères. La visite fut clôturée par un déjeuner de travail au cours duquel Monsieur Natali a pu procéder à un échange de vues avec Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, et Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Environnement.

Le 2 mars, Monsieur Werner Maihofer, Ministre Fédéral de l'Intérieur, a fait une visite à Luxembourg. A cette occasion Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Jos. Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, d'une part, et Monsieur Werner Maihofer, Ministre de l'Intérieur de la République Fédérale d'Allemagne, et Monsieur Heinz-Werner Meyer-Lohse, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, ont signé une convention sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves. Cette convention règle le mode et la procédure relatifs à l'assistance au cas où un fran-

chissement de la frontière commune s'avère nécessaire.

Les 13 et 14 mars, Monsieur Umba-di-Lutete, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Zaïre, s'est rendu à Luxembourg. Il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Ces entretiens ont notamment porté sur le plan de développement du Zaïre proposé par le Président Mobutu et sur les possibilités offertes dans ce cadre à l'économie luxembourgeoise. Au cours de sa visite, le Ministre des Affaires Etrangères du Zaïre a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg. Il a visité les usines Arbed Belval et Arbed Differdange et il a participé à une réunion de travail entre les délégations zaïroise et luxembourgeoise.

Les 15 et 16 mars, Monsieur S. S. Nxumalo, Ministre de l'Industrie, des Mines et du Tourisme du Swaziland, s'est rendu à Luxembourg où il a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement. Au cours de ces entretiens il a été question d'un certain nombre de projets de développement de l'infrastructure industrielle et écolière du Swaziland pouvant intéresser des firmes luxembourgeoises. Au cours de sa visite le Ministre a participé à une réunion de travail et il a visité les usines Arbed Belval et Arbed Differdange.

Monsieur Li Chiang, Ministre du Commerce Extérieur de la République Populaire de Chine, s'est rendu le 2 avril en visite officielle à Luxembourg. Après un tête-à-tête avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Li Chiang a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg. Une réunion de travail entre les délégations chinoise et luxembourgeoise eut lieu en fin de matinée. Dans la soirée, un dîner fut offert en l'honneur du Ministre du Commerce extérieur de la République Populaire de Chine par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Visites à l'étranger

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie Nationale, s'est rendu le 11 janvier à New York. Il a officiellement installé dans ses fonctions Monsieur Vance Wyckoff, Directeur exécutif du Comité pour le développement économique aux Etats-Unis. Au cours d'un déjeuner de travail offert par Monsieur Douglas C. Dillon, ancien Secrétaire d'Etat au Trésor des Etats-Unis, aux présidents d'une dizaine de grandes firmes et banques américaines, il a prononcé un discours.

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, s'est rendu le 2 février à Paris où il s'est entretenu avec Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française. Les entretiens ont porté essentiellement sur les problèmes européens et ont permis de confirmer la ferme résolution des gouvernements français et luxembourgeois de maintenir le respect de la lettre et de l'esprit des accords intervenus en 1965 entre les gouvernements des Etats membres de la Communauté européenne au sujet des

lieux de travail des institutions européennes et en particulier du Parlement européen.

Le 19 janvier, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu à Rome des entretiens politiques avec Monsieur Giulio Andreotti, Premier Ministre italien, et avec Monsieur Arnolfo Forlani, Ministre des Affaires Etrangères.

Les 21 et 22 janvier, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a eu à Jérusalem des entretiens politiques avec Monsieur Begin, Premier Ministre israélien, et avec Monsieur Dayan, Ministre des Affaires Etrangères. Monsieur Thorn a également été reçu par Monsieur Kazir, Président d'Israël.

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu le 14 février à Copenhague où il a assisté à la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Communautés européennes dans le cadre de la coopération politique.

Du 19 au 23 mars, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale, a accompagné Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, Président d'honneur du Comité de Développement Economique, et Monsieur Emmanuel Tesch, Président de la Chambre de Commerce, Président de l'Arbed, au cours d'une tournée aux Etats-Unis, et notamment à New-York, Los Angeles et Chicago, en vue de promouvoir de nouveaux investissements au Luxembourg.

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, accompagné de Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères, a participé les 7 et 8 avril à la réunion du Conseil européen à Copenhague.

Relations internationales

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République des Comores, désireux de renforcer les relations amicales existant entre les deux pays, ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'ambassades, à partir du 1^{er} février 1978. En vertu du traité sur la représentation diplomatique entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, le Luxembourg sera représenté auprès de la République des Comores par l'Ambassade des Pays-Bas.

Communautés européennes

Dans la période du 3 au 25 avril le Conseil des Communautés européennes a tenu 8 sessions à Luxembourg, à savoir : la 507^e session et la 512^e session (pêche) les 3 et 24 avril; la 508^e session (affaires étrangères/finances) le 3 avril; la 59^e session (affaires étrangères) les 3 et 4 avril; la 510^e session et la 513^e session (agriculture) les 4 et 5 avril; la 511^e session (économie/finances) le 17 avril et la 514^e session (coopération au développement) le 25 avril.

Une session plénière du Parlement européen s'est déroulée du 16 au 20 janvier à Luxembourg avec notamment les points marquants suivants : la déclaration de Monsieur Roy Jenkins, président de la Commission des Communautés européennes, sur l'union économique et monétaire et la déclaration de

Monsieur K. B. Andersen, ministre danois des affaires étrangères, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, sur le programme de travail pour le 1^{er} semestre 1978 sous présidence danoise.

Lors de la session d'avril qui s'est tenue du 10 au 14 avril à Luxembourg, les résultats du Conseil européen de Copenhague ont été longuement examinés par les parlementaires.

Economie

Au 30 avril, la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne de Luxembourg s'est élevée à 2 151 milliards de francs. Par rapport au 31. 12. 77 on note une augmentation de 1,7% et par rapport au 30. 4. 77 une augmentation de 18,8%. Le nombre d'établissements bancaires et d'épargne pris en considération est de 93, dont 90 établissements en activité.

Au 30 avril le patrimoine global net des fonds d'investissements luxembourgeois s'est élevé à 84,37 milliards de francs. L'augmentation par rapport au 31 décembre 1977 est de 0,77%. Le nombre de fonds pris en considération est de 76.

La restructuration de la MMR-A

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie nationale, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances, et le Gouvernement belge, représenté par Monsieur L. Hurez, Vice-Premier Ministre, Monsieur W. Claes, Ministre des Affaires Economiques, et Monsieur A. Califice, Ministre de la Prévoyance Sociale, ont procédé le 16 mars 1978 à Bruxelles, en présence de Monsieur E. Davignon, Membre de la Commission des Communautés européennes chargé des affaires industrielles, à un large échange de vues concernant la sidérurgie de l'UEBL dans une perspective européenne.

A l'issue de ces entretiens, le communiqué suivant a été rendu public :

Constatant à partir des graves difficultés industrielles et sociales soulevées par l'entreprise sidérurgique MMR-A, tant en Belgique qu'au Grand-Duché de Luxembourg, et que les Gouvernements et la Commission se sont attachés à résoudre, qu'il y a lieu d'intervenir en temps opportun dans la solution de problèmes structurels, les Gouvernements tiennent à ce que la restructuration de la sidérurgie de l'UEBL se déroule dans un contexte planifié, prenant en compte non seulement les aspects techniques, économiques et financiers, mais aussi l'important volet social ainsi que la nécessaire reconversion industrielle des bassins sidérurgiques.

Les Gouvernements belge et luxembourgeois agissent ainsi à la demande expresse de la Commission qui désire voir la sidérurgie de l'UEBL se conformer aux objectifs de la CECA et s'inscrire dans un cadre européen. Les industries sidérurgiques de l'UEBL devront rendre leurs programmes de restruc-

turation et de modernisation conformes à la politique des Gouvernements et de la CEE en la matière.

Tous les problèmes techniques, économiques, financiers, sociaux et de reconversion seront cernés avec précision.

Les Gouvernements et la Commission vérifieront à partir de ces données la conformité aux politiques précitées.

Par ailleurs, la plus large consultation des organisations représentatives des travailleurs et employés sera entreprise par les Gouvernements et la Commission.

Affaires sociales

En application des dispositions de la loi du 23 décembre 1976 portant réforme du salaire social minimum, les taux du salaire social minimum ont subi au 1^{er} janvier 1978 une revalorisation de 4%. Le taux mensuel du salaire social minimum des travailleurs adultes est passé ainsi à 6 003 fr. à la cote 100 de l'indice des prix à la consommation (16 914 fr. à la cote d'application de 281,76 points). A partir du 1^{er} janvier 1978, le bénéfice du salaire social minimum est étendu au personnel occupé dans les entreprises de type familial de l'agriculture et de la viticulture. La réglementation du salaire social minimum s'appliquera donc dorénavant à tous les salariés sans exception.

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé le 1^{er} février 1978 la cote d'échéance de 284,54 points. Les salaires et traitements devaient donc être adaptés avec effet au 1^{er} février à la cote d'application de 288,80 points. Le taux mensuel du salaire social minimum des travailleurs adultes est ainsi passé à 17 337 fr. et le taux horaire à 100,20 fr.

Le 26 janvier, Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et Monsieur José Luis Los Arcos y Elio, Ambassadeur d'Espagne à Luxembourg, ont signé un accord intérimaire concernant les allocations familiales entre l'Espagne et le Grand-Duché.

Le 29 mars, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Benny Berg, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, d'une part, et Monsieur José Luis Los Arcos y Elio, Ambassadeur d'Espagne à Luxembourg, d'autre part, ont signé le Deuxième Avenant à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale, signée le 8 mai 1969. Cet Avenant a pour objet de porter le montant des allocations familiales versées pour les enfants résidant en Espagne à 400 francs à l'indice 225, avec adaptation automatique à l'indice du coût de la vie suivant la formule applicable en matière d'allocations familiales.

Le Groupe de travail ministériel des Affaires sociales de l'Union économique BENELUX s'est réuni le 27 février à Bruxelles sous la présidence de Monsieur G. Spitaels, Ministre belge de l'Emploi et du Travail. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par Monsieur Benny Berg, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et Monsieur Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail.

Mémorial

Mois de janvier

Ministère d'Etat

Un règlement gouvernemental du 27 janvier 1978 modifie les barèmes et indemnités prévus par le règlement grand-ducal du 18 décembre 1972 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat. (page 56)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 9 janvier 1978 porte publication de la décision M (77) 4 du 3 mai 1977 du Comité de Ministres Benelux relative à l'établissement et l'emploi de la lettre de voiture — document de transport pour les transports routiers rémunérés de marchandises entre les pays du Benelux. (page 48)

Ministère des Finances

Un arrêté ministériel du 3 janvier 1978 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les salaires. (page 2)

Un arrêté ministériel du 4 janvier 1978 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (page 4)

Un règlement grand-ducal du 9 janvier 1978 porte désignation de cinq emplois à attributions particulières de l'administration des douanes. (page 6)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 21 janvier 1978 porte organisation du stage judiciaire et réglemente l'accès au notariat. (page 40)

Un règlement grand-ducal du 25 janvier 1978 fixe les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations, pensions et rentes. (page 53)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 26 janvier 1978 porte modification du règlement grand-ducal du 21 décembre 1973 concernant le statut du personnel de la caisse nationale d'assurance maladie des ouvriers, de la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics et de la caisse de maladie des employés privés. (page 53)

Un règlement grand-ducal du 26 janvier 1978 porte modification du règlement grand-ducal du 30 mars 1977 concernant le statut du personnel de l'Office des assurances sociales. (page 54)

Mois de février

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 26 janvier 1978 fixe la liste nationale des variétés des espèces de plantes agricoles. (page 65)

Un règlement ministériel du 15 février 1978 fixe pour 1978 le salaire annuel de l'ouvrier et de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri. (page 111)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 25 janvier 1978 modifie le règlement grand-ducal du 2 juin 1972 concernant l'organisation scientifique des cours universitaires, les programmes de l'enseignement et les modalités des examens. (page 104)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 8 février 1978 modifie l'arrêté grand-ducal du 27 février 1931 portant règlement d'exécution de la loi du 16 juin 1930 concernant la réorganisation du Crédit foncier de l'Etat. (page 80)

Un règlement grand-ducal du 17 février 1978 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 24 juin 1975 concernant le rapprochement des législations des Etats membres

relatives aux instruments de pesage totalisateurs continus. (page 81)

Un règlement ministériel du 13 février 1978 concerne les dispenses du port de l'uniforme des agents de l'administration des douanes. (page 110)

Un règlement grand-ducal du 21 février 1978 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 27 juillet 1976 modifiant la directive 71/354/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux unités de mesure. (page 112)

Un règlement grand-ducal du 21 février 1978 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 27 juillet 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux tables alcoométriques. (page 114)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 25 janvier 1978 détermine l'uniforme et l'armement du personnel de l'administration des Eaux et Forêts. (page 105)

Un règlement ministériel du 8 février 1978 modifie celui du 10 mai 1966 portant fixation des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de déménagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux. (page 109)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 21 janvier 1978 porte modification du règlement grand-ducal du 15 juillet 1975 ayant pour objet de déterminer les conditions d'intervention, l'organisation et le fonctionnement du fonds des gros risques. (page 104)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 21 janvier 1978 complète l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 26 juillet 1975 déterminant la cadence à laquelle

pourront intervenir les promotions jusqu'aux fonctions respectivement de chef de bureau technique et de chef de bureau à l'administration de l'aéroport. (page 64)

Un règlement grand-ducal du 3 février 1978 détermine les conditions d'octroi et de retrait des autorisations d'établissement et d'exploitation des services de transports routiers réguliers de personnes rémunérées. (page 75)

Un règlement ministériel du 7 février 1978 détermine les conditions générales d'exploitation de services de transports routiers réguliers de personnes rémunérées. (page 77)

Mois de mars

Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 24 février 1978 fixe l'heure légale pour la saison d'été 1978. (page 128)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1978 modifie le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1963 déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune. (page 232)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un arrêté grand-ducal du 24 février 1978 porte publication du procès-verbal, établi à Strasbourg, le 20 janvier 1978 par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et atteste l'approbation d'un amendement apporté à l'article 26 du Statut du Conseil de l'Europe. (page 128)

Un règlement grand-ducal du 15 février 1978 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 144)

Une loi du 14 mars 1978 porte approbation du Protocole, signé à Luxembourg, le 6 janvier 1977, modifiant l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Portugaise relatif à l'emploi des travailleurs portugais au Luxembourg, signé à Lisbonne, le 20 mai 1970. (page 152)

Une loi du 14 mars 1978 porte approbation de la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil, signée à Vienne, le 8 septembre 1976. (page 162)

Une loi du 16 mars 1978 porte approbation

- de l'Accord portant accession de la République de Cap-Vert à la Convention ACP-CEE de Lomé
- de l'Acte final
- de l'Accord portant accession de la Papouasie Nouvelle-Guinée à la Convention ACP-CEE de Lomé
- de l'Acte final
- de l'Accord portant accession de la République démocratique de Sao Tomé et Principe à la Convention ACP-CEE de Lomé
- de l'Acte final

— de l'Accord modifiant l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé le 11 juillet 1975, signés à Bruxelles, le 28 mars 1977. (page 172)

Une loi du 14 mars 1978 porte approbation de la Convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatiques ou consulaires, signée à Londres, le 7 juin 1968. (page 192)

Une loi du 14 mars 1978 porte approbation de la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, faite à La Haye, le 5 octobre 1961. (page 194)

Une loi du 14 mars 1978 porte approbation du Protocole financier entre la Communauté Economique Européenne et la Grèce, signé à Bruxelles, le 28 février 1977. (page 198)

Une loi du 14 mars 1978 porte approbation du Deuxième Protocole modifiant l'article 80, alinéa 2, du Traité instituant l'Union économique Benelux, signé à Bruxelles, le 26 janvier 1976. (page 204)

Une loi du 14 mars 1978 porte approbation du Deuxième Protocole, signé à Luxembourg, le 19 octobre 1976, portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision, signé à Bruxelles, le 29 janvier 1963. (page 205)

Une loi du 14 mars 1978 porte approbation du Sixième Protocole, signé à Bruxelles, le 26 janvier 1976, à la Convention portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, signée à La Haye, le 18 février 1950. (page 207)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 28 février 1978 concerne l'amélioration des races bovine et porcine (page 130)

Un règlement ministériel du 20 mars 1978 concerne les taxes à payer par les propriétaires de taureaux et des verrats qui sont présentés à l'admission. (page 234)

Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 26 janvier 1978 détermine le fonctionnement du comité de coordination tripartite. (page 120)

Un règlement ministériel du 15 février 1978 prescrit un recensement de l'agriculture en 1978. (page 121)

Un règlement grand-ducal du 28 février 1978 porte application de la directive du Conseil 73/361/CEE du 19 novembre 1973 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'attestation et au marquage des câbles, chaînes et crochets ainsi que de la directive de la Commission 76/434/CEE du 13 avril 1976 portant adaptation au progrès technique de la directive précitée du Conseil du 19 novembre 1973. (page 136)

Un règlement grand-ducal du 10 mars 1978 fixe les prix de vente maxima aux consommateurs pour les combustibles minéraux solides destinés à l'usage domestique. (page 140)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 21 février 1978 porte organisation de cours d'orientation et d'initiation professionnelle. (page 122)

Un règlement grand-ducal du 21 février 1978 porte organisation de cours de formation professionnelle, de cours de rééducation professionnelle et de cours d'enseignement général à l'intention des chômeurs et des travailleurs menacés de perdre leur emploi. (page 125)

Un règlement ministériel du 27 février 1978 porte institution et fixe les modalités d'exécution du contrat d'initiation professionnelle. (page 145)

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement grand-ducal du 16 mars 1978 concerne les emplois dans la carrière moyenne du rédacteur de l'institut national des sports. (page 210)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Une loi du 28 mars 1978 porte nouvelle fixation du montant des allocations de naissance. (page 225)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 21 février 1978 porte suspension de l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale pour l'exercice budgétaire 1977. (page 127)

Un règlement ministériel du 8 mars 1978 concerne les effets vestimentaires et accessoires de l'uniforme des agents de l'administration des douanes. (page 216)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1978 porte fixation de la rémunération des experts en matière d'application du tarif des douanes. (page 217)

Un règlement grand-ducal du 16 mars 1978 modifie les articles 5 et 6 du règlement grand-ducal du

29 avril 1974 concernant le recrutement et le stage du personnel de la carrière supérieure du centre informatique de l'Etat. (page 233)

Une loi du 30 mars 1978 modifie la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes et des accises. (page 235)

Un règlement grand-ducal du 31 mars 1978 porte détermination des catégories des fonctionnaires de l'administration des douanes bénéficiant de la prime d'astreinte et fixation du montant de ladite prime. (page 261)

Ministère de la Fonction Publique

Une loi du 30 mars 1978 modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 248)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 24 février 1978 concerne la forme de nomination des fonctionnaires des carrières inférieures de l'expéditionnaire technique et du cantonnier auprès de l'administration des eaux et forêts. (page 144)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 28 février 1978 modifie l'article 8 de l'arrêté grand-ducal du 20 septembre 1948 portant réglementation d'exécution de la loi du 21 janvier 1948 ayant pour objet de réglementer l'exploitation de paris relatifs aux épreuves sportives. (page 147)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1978 porte modification de l'article 1^{er} sub a) et b) du règlement grand-ducal du 5 mars 1970 concernant la masse d'habillement du personnel des établissements pénitentiaires et portant fixation du taux des indemnités d'habillement et de première mise. (page 232)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1978 modifie le règlement grand-ducal du 9 novembre 1971 instituant une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien. (page 217)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 17 mars 1978 porte modification de l'article 12 du règlement grand-ducal modifié du 31 décembre 1974 ayant pour objet de déterminer en exécution des articles 6 et 13 du code des assurances sociales les prestations en nature en cas de maladie et de maternité. (page 223)

Un règlement grand-ducal du 22 mars 1978 porte approbation de la modification de l'annexe du règlement grand-ducal du 30 novembre 1976 portant exécution de l'article 53, 1 du code des assurances sociales. (page 224)

Mois d'avril

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Une loi du 22 mars 1978 porte approbation de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye le 16 décembre 1970. (page 264)

Une loi du 14 mars 1978

— approuve les Actes internationaux suivants :

- 1) Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels du 6 novembre 1925, révisé à Londres le 2 juin 1934 et à La Haye le 28 novembre 1960
- 2) Acte de Stockholm du 14 juillet 1967 complémentaire à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels
- 3) Protocole de Genève relatif à l'Arrangement de La Haye, concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, fait à Genève le 29 août 1975

— remplace l'article 2, alinéa 3 de la loi du 13 juillet 1973 portant approbation de la Convention Benelux en matière de dessins et modèles, signée à Bruxelles, le 25 octobre 1966, et portant introduction dans la législation nationale de la loi uniforme Benelux annexée à la Convention (page 314)

Un règlement ministériel du 28 mars 1978 fixe les taxes à percevoir lors de l'apposition de visas (page 338)

Une loi du 29 mars 1978 porte approbation de la Convention relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, faite à Bâle le 16 mai 1972. (page 339)

Une loi du 10 avril 1978 porte approbation

- de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures
 - de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution chimique
 - de l'Accord additionnel à l'Accord, signé à Berne le 29 avril 1963, concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution
- signés à Bonn, le 3 décembre 1976. (page 362)

Une loi du 10 avril 1978 porte approbation de l'Accord culturel entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Socialiste Tchécoslovaque, signé à Luxembourg, le 17 juin 1976. (page 378)

Une loi du 4 avril 1978 a pour but d'habiliter le personnel du service de garde des établissements pénitentiaires à exercer certaines attributions de la police générale. (page 388)

Une loi du 10 avril 1978 porte approbation

- du Protocole additionnel à l'Accord entre la Communauté économique européenne et l'Etat d'Israël
- du Protocole relatif à la coopération financière entre la Communauté économique européenne et l'Etat d'Israël

— de l'Acte final
signés à Bruxelles, le 8 février 1977. (page 389)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 29 mars 1978 concerne les emplois de la carrière moyenne du rédacteur du service d'économie rurale. (page 277)

Un règlement ministériel du 12 avril 1978 porte nouvelle fixation des honoraires dus aux vétérinaires-praticiens chargés de l'exécution de l'examen relatif à la tuberculose bovine pour la campagne 1979. (page 467)

Un règlement ministériel du 12 avril 1978 concerne la lutte contre la brucellose bovine. (page 468)

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1978 concerne l'organisme central du sport. (page 353)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement ministériel du 11 avril 1978 modifie le règlement ministériel du 25 mai 1973 modifiant et codifiant la réglementation relative aux primes accordées par l'Etat dans l'intérêt de l'habitat social. (page 401)

Un règlement ministériel du 18 avril 1978 concerne le statut du personnel du fonds national de solidarité.

Ministère des Finances

Une loi du 29 mars 1978 concerne la reconnaissance des droits sur aéronef. (page 268)

Un règlement grand-ducal du 31 mars 1978 modifie l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1922 portant approbation d'un règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public à Ettelbruck, tel que cet arrêté grand-ducal a été modifié par ceux des 8 décembre 1947, 28 novembre 1959, 4 mars 1967 et du 11 décembre 1973. (page 278)

Une loi du 31 mars 1978 modifie l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes. (page 343)

Un règlement ministériel du 9 mars 1978 porte publication de l'arrêté royal belge du 7 février 1978 relatif au tarif des droits d'entrée. (page 346)

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1978 porte fixation de la rémunération des experts en matière d'application du tarif des douanes. (page 349)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1978 modifie l'arrêté grand-ducal du 20 juillet 1945 relatif à l'institut belgo-luxembourgeois du Change. (page 402)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1978 relatif à l'exécution de l'article 54 de la loi du 29 mars 1978 concerne la reconnaissance des droits sur aéronef. (page 402)

Une loi du 21 avril 1978 a pour objet l'augmentation de la dotation de l'Office du dueroire. (page 409)

Une loi du 21 avril 1978 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global d'un milliard de francs. (page 410)

Une loi du 21 avril 1978 approuve le deuxième amendement aux statuts du Fonds Monétaire International et autorise le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'augmentation des quotes-parts des membres dudit Fonds, à l'augmentation du capital autorisé et aux augmentations spéciales des souscriptions au capital social de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, à l'augmentation du capital social de la Société Financière Internationale, à l'adhésion à la cinquième reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement ainsi que porte habilitation du Gouvernement d'approuver certaines modifications aux statuts de ces organisations. (page 410)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 31 mars 1978 porte modification du règlement ministériel du 17 juin 1974 fixant le tarif des médicaments, modifié par règlements ministériels des 20 mars 1975, 22 décembre 1975, 22 juillet 1976, 28 février 1977 et 21 juillet 1977. (page 350)

Ministère des Transports et de l'Énergie

Une loi du 31 mars 1978 modifie et complète la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 464)

Un règlement ministériel du 26 avril 1978 fixe les conditions d'admission, les matières d'examens, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs de candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons. (page 470)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 14 mars 1978 porte déclaration d'obligation générale de la convention collective conclue entre l'association des banques et banquiers d'une part et la fédération des employés privés d'autre part. (page 288)

Ministère de l'Environnement et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1978 tend à assurer la protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre. (page 386)

Chambre des Députés

Mois de janvier

24 janvier : 30^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Prestation de serment de M^{me} Marthe Thyès-Walch. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Questions à l'ordre du jour. — Discussion des motions déposées au cours des débats budgétaires.

25 janvier : 31^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Discussion de motions déposées au cours des débats budgétaires. — Projet de loi portant approbation du Protocole, signé à Luxembourg, le 6 janvier 1977, modifiant l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Portugaise relatif à l'emploi des travailleurs portugais au Luxembourg, signé à Lisbonne, le 20 mai 1970 (n° 2125). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi portant approbation de la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, faite à La Haye, le 5 octobre 1961 (n° 1983); b) projet de loi portant approbation de la Convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatiques ou consulaires, signée à Londres, le 7 juin 1968 (n° 1968); c) pro-

jet de loi portant approbation de la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil, signée à Vienne, le 8 septembre 1976 (n° 2111). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés sur l'ensemble des trois projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

31 janvier : 32^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant approbation de l'Accord portant accession de la République de Cap-Vert à la Convention ACP-CEE de Lomé, de l'Acte final, de l'Accord portant accession de la Papouasie Nouvelle-Guinée à la Convention ACP-CEE de Lomé, de l'Acte final, de l'Accord portant accession de la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe à la Convention ACP-CEE de Lomé, de l'Acte final, de l'Accord modifiant l'Accord interne relatif au financement à la gestion des aides de la Communauté signé le 11 juillet 1970, signés à Bruxelles, le 28 mars 1977 (n° 2140). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second

vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole financier entre la Communauté Economique Européenne et la Grèce, signé à Bruxelles, le 28 février 1977 (n° 2143). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi — approuvant les Actes internationaux suivants : 1) Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels du 6 novembre 1925, révisé à Londres le 2 juin 1934 et à La Haye le 28 novembre 1960; 2) Acte de Stockholm du 14 juillet 1967 complémentaire à l'Arrangement de La Haye concernant le

dépôt international des dessins et modèles industriels; 3) Protocole de Genève relatif à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, fait à Genève le 29 août 1975; — remplaçant l'article 2, alinéa 3 de la loi du 13 juillet 1973 portant approbation de la Convention Benelux en matière de dessins ou modèles, signée à Bruxelles, le 25 octobre 1966, et portant introduction dans la législation nationale de la loi uniforme Benelux annexée à la Convention (n° 2124). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Mois de février

1^{er} février : 33^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — a) Projet de loi portant approbation du deuxième Protocole modifiant l'article 80, alinéa 2, du Traité instituant l'Union économique Benelux, signé à Bruxelles, le 26 janvier 1976 (n° 2107); b) projet de loi portant approbation du sixième Protocole, signé à Bruxelles, le 26 janvier 1976, à la Convention portant unification des droits d'accise et de la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux précieux entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, signée à La Haye, le 18 février 1950 (n° 2108); c) projet de loi portant approbation du deuxième Protocole, signé à Luxembourg, le 19 octobre 1976, portant modification de la Convention coordonnée instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise établie conformément à l'article XXIII du Protocole de révision signé à Bruxelles, le 29 janvier 1963 (n° 2112). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés sur l'ensemble des trois projets de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs signée à La Haye le 16 décembre 1970 (n° 1660). Rapport de la commission des transports et de l'énergie. Discussion générale. Lecture et vote du texte du projet de loi. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Communication.

9 février : 34^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation des Conventions portant lois uniformes sur la vente internationale des objets mobiliers corporels et sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels, signées à La Haye, le 1^{er} juillet 1964 (n° 1574). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — a) Projet de loi relatif à l'inscription des testaments (n° 1818); b) projet de loi portant approbation de la Conven-

tion relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, faite à Bâle, le 16 mai 1972 (n° 1819). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. — Projet de loi portant approbation de l'Accord culturel entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Socialiste Tchécoslovaque, signé à Luxembourg, le 17 juin 1976 (n° 2068). Rapport de la commission de l'éducation nationale et des affaires culturelles.

14 février : 35^e séance publique. — Prestation de serment de MM. Alain Schaack et Fernand Boden. — Communications. — Question au Gouvernement. — a) Projet de loi relatif à l'inscription des testaments (n° 1818). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat; b) projet de loi portant approbation de la Convention relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, faite à Bâle, le 16 mai 1972 (n° 1819). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

15 février : 36^e séance publique. — Communications. — Projet de loi modifiant l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes (n° 2074). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale.

16 février : 37^e séance publique. — Projet de loi modifiant l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes (n° 2074). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi sur l'immatriculation des aéronefs et l'hypothèque aérienne (n° 2116). Rapport de la commission des finances et du budget. Discussion générale.

28 février : 38^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communication. — Question à l'ordre du jour. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi sur l'immatriculation des aéronefs et l'hypothèque aérienne (n° 2116). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du pro-

jet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord culturel entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Socialiste Tchécoslovaque, signé à Luxembourg, le 17 juin 1976 (n° 2068). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique.

Mois de mars

1^{er} mars : 39^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (n° 2162). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 11 novembre 1970 sur les cessations et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes (n° 1929). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

2 mars : 40^e séance publique. — Communications. — Projet de loi portant approbation a) du Protocole additionnel à l'Accord entre la Communauté Economique Européenne et l'Etat d'Israël; b) du Protocole relatif à la coopération financière entre la Communauté Economique Européenne et l'Etat d'Israël; c) de l'Acte final signés à Bruxelles, le 8 février 1977 (n° 2155). Rapport de la commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation a) de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures, b) de la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution chimique, c) de l'Accord additionnel à l'Accord, signé à Berne le 29 avril 1963, concernant la Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution, signés à Bonn, le 3 décembre 1976 (n° 2156). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Demandes en naturalisation.

7 mars : 41^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques (n° 2025). Rapport de la Commission des Transports et de l'Energie. Discussion générale.

8 mars : 42^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques (n° 2025). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi ayant pour but d'habiliter le personnel du service de garde des établissements pénitentiaires à exercer certaines attributions de la police générale (n°

Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (n° 2162). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

2128). b) Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 269 du code pénal (n° 2129). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés par appel nominal sur l'ensemble des deux projets de loi et dispense du second vote constitutionnel.

9 mars : 43^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Déclaration sur l'état de la nation.

14 mars : 44^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Débat sur la déclaration sur l'état de la nation.

15 mars : 45^e séance publique. — Débat sur la déclaration sur l'état de la nation. — Décès de M. le Député Arthur Useldinger.

16 mars : 46^e séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de feu M. le Député Arthur Useldinger. — Continuation du débat sur la déclaration sur l'état de la nation.

21 mars : 47^e séance publique. — Hommage rendu à M. Paul Bohr, ancien Député. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de révision de la Constitution. — Déclaration sur l'état de la nation. Motions. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 2119). Rapport de la Commission de la Fonction publique.

22 mars : 48^e séance publique. — Lecture d'un projet de révision de la Constitution. — Communication. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 2119). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

23 mars : 49^e séance publique. — Communications. — Projet de loi portant nouvelle fixation du montant des allocations de naissance (n° 2165). Rapport de la Commission de la Santé publique et de la Famille. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Remplacement de feu M. Arthur Useldinger au sein du Bureau. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes et des accises (n° 2153). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Mois d'avril

11 avril : 50^e séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de feu M. Eugène Schaus. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant institution d'un Conseil National de Coordination de la Politique des Transports (n° 2115). Rapport de la Commission des Transports et de l'Énergie. — Discussion générale.

12 avril : 51^e séance publique. — Projet de loi portant institution d'un Conseil National de Coordination de la Politique des Transports (n° 2115). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'État. — Projet de loi autorisant l'aliénation par vente de gré à gré des immeubles domaniaux dits « Hôtel de Luxembourg » et « Cinéma de la Cour » situés à Luxembourg (n° 2133). Déclaration du rapporteur de la Commission pour la Vente de Domaines de l'État. — Proposition de loi ayant pour objet de modifier et de remplacer l'article 2, alinéa 1^{er} et l'article 47, alinéa 1^{er} de la loi du 24 février 1843 sur l'organisation communale et des districts (n° 2009). Rapport de la Commission des Affaires communales. Discussion générale. Lecture et vote de l'article amendé. — Projet de loi ayant pour objet l'augmentation de la dotation de l'Office du dueroire (n° 2121). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote du texte.

13 avril : 52^e séance publique. — Communication. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global d'un milliard de francs (n° 2170). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi ayant pour objet de modifier et de remplacer l'article 2, alinéa 1^{er} et l'article 47, alinéa 1^{er} de la loi du 24 février 1843 sur l'organisation communale et des districts (n° 2009). Vote sur l'ensemble de la proposition de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet l'augmentation de la dotation de l'Office du dueroire (n° 2121). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi approuvant le deuxième amendement aux statuts du Fonds Monétaire International et autorisant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'augmentation des quotes-parts des membres dudit Fonds, à l'augmentation du capital autorisé et aux augmentations spéciales des souscriptions au capital social de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, à l'augmentation du capital social de la Société Financière Internationale, à l'adhésion de la cinquième reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement ainsi que portant habilitation du Gouvernement d'approuver certaines modifications aux statuts de ces organisations (n° 2147). Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. Lecture et vote du texte.

18 avril : 53^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi approuvant le deuxième amendement aux statuts du Fonds Monétaire International et autorisant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'augmentation des quotes-parts des membres dudit Fonds, à l'augmentation du capital autorisé et aux augmentations spéciales des souscriptions au capital social de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, à l'augmentation du capital social de la Société Financière Internationale, à l'adhésion à la cinquième reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement ainsi que portant habilitation du Gouvernement d'approuver certaines modifications aux statuts de ces organisations (n° 2147). Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur les conflits de lois en matière de forme de dispositions testamentaires, faite à La Haye, le 5 octobre 1961 (n° 1417). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne et concernant la fausse alerte (n° 1671). Rapport de la Commission des Transports. Discussion générale.

19 avril : 54^e séance publique. — Projet de loi modifiant la loi du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne et concernant la fausse alerte (n° 1671). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (n° 2104). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale.

25 avril : 55^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi complétant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (n° 2104). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aliénation par vente de gré à gré des immeubles domaniaux dits « Hôtel de Luxembourg » et « Cinéma de la Cour » situés à Luxembourg (n° 2133). Rapport de la Commission pour la vente de domaines de l'État. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention tendant à réduire le nombre des cas d'apatridie, signée à Berne, le 13 septembre 1973 (n° 2034). Rapport de la Commission juridique. Discussion générale.

26 avril : 56^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant approbation de la Convention tendant à réduire le nombre des cas d'apatridie, signée à Berne, le 13 septembre 1973

(n° 2034). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation des Conventions portant lois uniformes sur la vente internationale des objets mobiliers corporels et sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels, signées à La Haye, le 1^{er} juillet 1964 (n° 1574).

Seconde lecture. Rapport de la Commission juridique. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 269 du code pénal (n° 2129). Seconde lecture. Rapport de la Commission juridique. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.